

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA QUALIFICATION PÉJORATIVE  
DANS LE DISCOURS POLITIQUE  
EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE

PAR  
GENEVIÈVE LEMIEUX LEFEBVRE

MAI 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

*À André*

## REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier mon directeur de mémoire, monsieur Paul Pupier, pour son soutien constant et ses précieux commentaires. Il a su me guider tout au long de ce processus, en alimentant mes réflexions et en me prodiguant des conseils toujours pertinents. Un merci particulier à mes deux lecteurs, Claire Gélinas-Chebat et Denis Bouchard, dont les remarques judicieuses ont permis d'améliorer la qualité de ce mémoire.

Je souhaite aussi dire merci à tous mes collègues et amis pour les conseils prodigués et les encouragements répétés, particulièrement dans les périodes où l'inspiration faisait défaut... Ils ont su trouver les mots justes pour me motiver encore davantage.

Sur un plan plus personnel, j'aimerais remercier mes amis qui m'ont toujours encouragée dans les choix que j'ai faits, même si cela impliquait que je devais passer des heures plongée dans mes livres... Un merci bien spécial à ma sœur, qui a su m'apporter son soutien au jour le jour et qui a réussi à me convaincre, à coup de séances cinéma et de cappuccinos réconfortants, de prendre du temps pour décrocher et penser à moi. Finalement, je remercie de tout cœur mes parents parce qu'ils m'ont toujours encouragée et conseillée. Ils ont su trouver les mots pour me donner la confiance nécessaire pour mener à bien ce projet.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS .....	vii
RÉSUMÉ .....	viii
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
CADRE THÉORIQUE .....	4
1.1 Analyse d'un discours politique .....	4
1.2 Constitution d'un discours politique .....	6
1.3 Les formes de la qualification péjorative .....	6
1.4 Les études linguistiques .....	11
1.4.1 Analyses descriptives .....	11
1.4.2 Analyse pragmatique .....	12
CHAPITRE II	
MÉTHODOLOGIE .....	14
2.1 Constitution du corpus .....	14
2.1.1 Choix des extraits .....	14
2.1.2 Contraintes appliquées au corpus (ou Limites du corpus) .....	15
2.1.3 Analyse du corpus .....	19
CHAPITRE III	
L'INSULTE .....	23
3.1 L'insulte et ses multiples usages .....	23
3.2 L'insulte dans le discours politique .....	26
CHAPITRE IV	
L'IRONIE ET LA MOQUERIE .....	31
4.1 Pour une définition claire de l'ironie .....	31
4.2 L'ironie dans le discours politique .....	34
4.3 Distinction entre l'ironie, la raillerie et la moquerie .....	36

4.4 La moquerie dans le discours politique.....	37
CHAPITRE V	
LA MENACE ET L'AVERTISSEMENT .....	46
5.1 Savoir distinguer la menace de l'avertissement .....	47
5.2 La menace et l'avertissement dans notre corpus .....	49
CHAPITRE VI	
LE REPROCHE .....	60
6.1 Bien établir une distinction entre critique et reproche .....	60
6.2 Le reproche comme acte de langage politique .....	64
4.3 Distinguer le reproche de l'accusation .....	79
4.4 L'accusation chez les politiciens faisant campagne .....	80
CHAPITRE VII	
LA CRITIQUE .....	84
7.1 La critique : définitions multiples .....	84
7.2 Le reproche et la critique : deux formes apparentées? .....	87
7.3 La critique dans le discours politique .....	88
7.4 Construire sa critique sur un reproche et vice versa .....	104
CHAPITRE XIII	
DISCUSSION .....	109
8.1 Analyse des données recueillies .....	109
8.2 Quelques formes mises de côté .....	114
8.3 L'impact des électeurs sur le choix des formes de qualification péjorative .....	115
8.4 À chaque contexte ses formes de qualification péjorative .....	118
CONCLUSION.....	121
ANNEXE I .....	126
BIBLIOGRAPHIE .....	146

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

### FIGURE

2.1 Organigramme des échanges de qualification péjorative	20
---	----

### TABLEAUX

2.1 Répartition des énoncés péjoratifs (relation émetteur/destinataire)	21
8.1 Répartition des occurrences pour l'ensemble des énoncés péjoratifs recueillis dans notre corpus	110

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AB :	André Boisclair
ADQ :	Action démocratique du Québec
JC :	Jean Charest
MD :	Mario Dumont
PLC :	Parti libéral du Canada
PLQ :	Parti libéral du Québec
PQ :	Parti québécois

## RÉSUMÉ

Dans notre mémoire de maîtrise, nous avons analysé les différentes formes de qualification péjorative présentes dans le discours politique de la campagne électorale provinciale de l'hiver 2007. Afin de réaliser cette analyse, nous nous sommes constitué un corpus à partir d'extraits vidéo diffusés lors des bulletins de fin de soirée. Une classification minutieuse des données recueillies nous a permis de distinguer sept types d'actes de langage dépréciatifs distincts, à savoir plus précisément l'insulte, l'ironie, la moquerie, l'avertissement, le reproche, l'accusation et la critique. Après avoir élaboré une définition détaillée pour chacune de ces formes de qualification péjorative, nous avons analysé plus attentivement quelques extraits afin d'exposer les différents contextes dans lesquels sont utilisés les actes de langage dépréciatifs. Par ailleurs, notre étude nous a permis de constater qu'il existait une grande différence entre la fréquence d'utilisation de la critique et du reproche et celle de l'insulte, de l'avertissement et de la moquerie. Alors que la critique et le reproche sont utilisés régulièrement, l'avertissement et la moquerie n'apparaissent que dans des contextes spécifiques et l'insulte est presque complètement exclue de nos données. Ces résultats nous en apprennent beaucoup sur les stratégies discursives choisies par le candidat pour discréditer leurs vis-à-vis politiques. Ainsi, plutôt que d'opter pour des actes de langage dépréciatifs s'attaquant à la vie personnelle ou à des ouï-dire, les chefs préfèrent avoir recours à des formes permettant de porter des jugements vérifiables, pouvant s'appuyer sur des déclarations ou des faits connus de tous. De fait, le discours politique reste courtois, courtoisie qui peut s'expliquer par le désir de chaque candidat de préserver leur image publique, en évitant de dénigrer trop sévèrement leurs adversaires.

Mots clés : Discours politique, pragmatique, qualification péjorative, critique, reproche, moquerie, ironie, avertissement, insulte.

## INTRODUCTION

Notre intérêt pour l'analyse du discours péjoratif nous est venu à la suite de la lecture d'un article de Vincent et Laforest (2003) dans lequel les auteures proposaient une analyse des formes de qualification péjorative répertoriées dans un corpus de conversations familiales. Pour ce qui est de notre décision d'utiliser le discours politique comme objet d'étude, elle s'est imposée d'elle-même devant l'imminence de la tenue d'une campagne électorale au cours de l'hiver 2007, période coïncidant précisément avec le début de la rédaction de notre projet de mémoire. Cette campagne promettait d'être riche en confrontations et la couverture médiatique sans précédent a sans aucun doute permis de multiplier les occasions de dévaloriser un ou plusieurs adversaires. Alors qu'elle bénéficiait d'une couverture médiatique jamais égalée<sup>1</sup>, cette campagne a été bien plus un débat d'image qu'un débat sur les idées de fond proposées et défendues par les partis. En effet, alors que près du quart de l'attention médiatique a été consacrée aux controverses survenues tout au long de la campagne (22%) les grands enjeux sociaux tels que la santé, l'éducation et l'environnement ont occupé respectivement 4%, 2% et 1% de la couverture médiatique consacrée aux élections (Jean-François Dumas, *Les coulisses du pouvoir*, 25 mars 2007). Les médias, ayant choisi de focaliser leurs comptes-rendus quotidiens sur les échanges parfois musclés entre opposants, nous fournissaient par le fait même une excellente matière à analyse.

Tout au long de la campagne, les chefs se sont attaqué à leurs homologues en de nombreuses occasions, encourageant par le fait même la réplique de l'adversaire.

---

<sup>1</sup> 60% plus d'attention médiatique que lors de la campagne électorale de 2003, selon les informations présentées par Jean-François Dumas, président d'Influence Communication, lors de l'émission *Les coulisses du pouvoir*, le dimanche 25 mars 2007.

Dans cette joute visant à ternir l'image de l'autre, l'usage de termes péjoratifs a été un élément important de ces confrontations verbales. Pour cette raison, il nous apparaît nécessaire d'examiner plus attentivement les formes que prend la qualification péjorative au cœur du discours électoral. Est-ce que les attaques envers l'adversaire se caractérisent par des attaques directes, explicites, telle l'insulte, ou plutôt par des attaques plus subtiles, implicites, que l'on devine par le biais d'implications et de présupposés? L'analyse que nous proposons permettra de répondre aux deux questions de recherches suivantes : quelles sont les formes de qualification péjorative qui ont été utilisées tout au long de cette campagne et dans quelle mesure leur utilisation nous permet de juger la nature du discours politique au Québec?

Cette étude nous semble nécessaire puisque, si certaines analyses lexicographiques ont été menées pour déterminer la fréquence de bon nombre de mots émis par les politiciens canadiens dans des contextes divers, il nous apparaît qu'aucune étude ayant pour objectif une analyse pragmatique du discours dépréciatif en campagne électorale n'a été menée, pour le Québec tout au moins. C'est avec l'intention de remédier à ce manque que nous entreprenons notre étude, puisqu'il nous apparaît important de creuser un peu plus loin dans l'étude du discours politique. Puisque nous ne pouvons l'analyser dans son ensemble, nous avons choisi un épisode circonscrit (les élections provinciales de 2007) duquel nous tenterons d'extraire l'ensemble des formes de qualification péjorative présentes. Les formes dépréciatives recueillies, par leur nature et leur fréquence, nous permettront d'en apprendre davantage sur les stratégies discursives favorisées par les politiciens en campagne.

Il va de soi que cette étude se limitera au discours politique produit lors de la campagne électorale de l'hiver 2007 et qu'il nous est impossible, à partir de ces seules données, de fournir l'éventail complet des formes de qualification péjorative appartenant au discours politique. Néanmoins, nous serons en mesure de déterminer

quelles formes sont favorisées dans une situation politique très spécifique, ce qui ouvre la voie à des analyses subséquentes qui, elles, pourraient porter sur d'autres contextes ou encore sur d'autres époques.

Le chapitre 1 présentera les différentes théories ayant servi de base à notre recherche alors que le chapitre 2 sera consacré à la méthodologie adoptée pour réaliser cette étude. Aussi, pour mener à bien notre analyse du discours électoral, nous nous sommes constitué un corpus à partir d'extraits vidéo diffusés dans les bulletins télévisés tous les soirs de la campagne. De ces extraits, nous comptons faire ressortir l'ensemble des énoncés contenant des formes de qualification péjorative afin de les classer et de constituer quelques catégories distinctes. Afin d'explicitier la nature des actes de langage dépréciatifs recueillis, nous proposerons une analyse détaillée de chaque catégorie, analyse qui sera présentée dans les chapitres 3 à 7. Chaque chapitre traitera de l'une des formes de qualification péjorative relevées dans notre corpus, à savoir plus précisément l'insulte, l'avertissement, la moquerie (de même que l'ironie), le reproche (qui englobe aussi l'accusation) et la critique. Pour chacun de ces actes de langage péjoratifs, nous proposerons une définition que nous illustrerons par la suite grâce à différents extraits choisis dans notre corpus. Finalement, le chapitre 8 proposera une brève analyse des résultats obtenus, en plus de présenter quelques observations faites sur les facteurs ayant pu influencer le choix des actes de discours péjoratifs tout au long de la campagne électorale de 2007.

## CHAPITRE I

### CADRE THÉORIQUE

#### 1.1 Analyse d'un discours politique

Avant même d'amorcer l'étude des discours prononcés lors de la dernière campagne électorale, il faut être en mesure de répondre à la question suivante : qu'entend-on par discours politique? Même si cette question peut paraître triviale, il est important de faire le point sur cette notion qui est plus complexe qu'elle ne laisse entrevoir. Une réponse simple serait de décrire le discours politique comme étant l'ensemble des allocutions produites par les principaux acteurs de cette discipline : les politiciens. Réponse valable, certes, mais aussi incomplète, puisque le discours politique peut être étendu à différents groupes d'individus et à d'autres niveaux de discours. (van Dijk, 1997 : 12) En effet, il ne faut pas négliger les différents acteurs de la vie politique, peu importe s'il agit des élus municipaux, du président d'une république ou des ambassadeurs d'une nation. Lorsqu'il s'agit de politique, il est non seulement question des ministres et des députés, mais aussi de toutes les instances liées de près ou de loin aux activités gouvernementales, tant au niveau provincial que fédéral, voire même international.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, lorsqu'il s'agit de discours, il y a toujours un désir de communication qui est sous-entendu. Cela implique donc que chaque politicien qui émet un message le destine à des groupes sociaux, des

représentants syndicaux ou des citoyens qui devront interpréter ce message. (van Dijk, 1997 : 13) Si l'on souhaite réaliser une analyse juste et exhaustive, il ne faut pas négliger ces récepteurs puisqu'ils influencent grandement la forme que prendront le discours et son contenu. Les destinataires doivent être pris en considération dans les analyses du discours politique. Conséquemment, la définition de discours politique doit être élargie et appliquée à tous les participants impliqués dans le processus politique. (van Dijk, 1997 : 13)

Lorsqu'il est question d'analyser le discours politique, il est nécessaire de considérer le contexte entourant cette allocution. Ainsi, les rencontres citoyennes sont aussi importantes que les entrevues télévisées, les audiences publiques autant que les messages à la nation. (van Dijk, 1997 : 14) La notion de discours politique s'applique tant à une prise de parole dans un contexte formel, voire protocolaire, qu'à une participation à une plénière citoyenne, au cours de laquelle l'orientation du discours est plus aléatoire. À cela vient s'ajouter une multitude de thèmes divers qui, par leur nature sociale, économique ou culturelle, occupent une place importante dans les obligations politiques. (van Dijk, 1997 : 16-19) Ces précisions étant données sur la nature du discours politique, il va de soi qu'un chercheur ne peut en couvrir la totalité. Cela implique un choix conscient des formes qui seront traitées et de celles qui seront mises de côté.

De plus, il va sans dire que le discours politique est une composante d'un ensemble beaucoup plus vaste, à savoir la politique elle-même. Le discours politique entre donc en relation avec d'autres structures ou processus impliqués dans le domaine politique. Même s'il est impossible, dans le cadre de cette analyse, de s'attarder à l'ensemble de ce domaine, il est nécessaire de garder à l'esprit que tout discours politique est tout à la fois lié à des valeurs et des idéologies, des institutions législatives, des actions et des relations politiques, etc. (van Dijk, 1997 : 16-18)

## 1.2 Constitution d'un discours politique

De façon générale, le discours politique concerne majoritairement la politique, puisque les allocutions publiques servent à faire valoir les actions gouvernementales, les réussites politiques, les décisions parlementaires, etc. En campagne électorale pourtant, le discours change : les politiciens parlent d'eux-mêmes, de leurs réalisations et des projets qu'ils espèrent réaliser lors d'un prochain mandat. De même, ils mettent de l'avant les mauvaises décisions politiques de leurs opposants, leurs erreurs passées. Évidemment, ces opposants ne se privent pas pour utiliser les mêmes armes, c'est-à-dire rappeler les choix douteux faits par le gouvernement en place, les fausses promesses... En bref, tout aspirant à un statut au sein du pouvoir politique use de la politique pour construire son argumentation. (van Dijk, 1997 : 25)

Il est typique que des candidats fassent usage de l'emphase afin de faire miroiter tous les aspects positifs de leur parti; l'emphase s'emploie aussi pour attirer l'attention sur les failles du programme adverse, dans le but de discréditer l'autre au profit de l'image de l'énonciateur. (van Dijk, 1997 : 32) De tout cela, gardons à l'esprit que le principal rôle du discours politique consiste à mettre en avant-plan les différents acteurs politiques et leurs actions, qu'elles soient passées, présentes ou futures. (van Dijk, 1997 : 28) Il va de soi qu'en période électorale, ces mêmes actions sont surtout mises de l'avant lorsqu'elles sont décriées par la population et contestées par les adversaires.

## 1.3 Les formes de la qualification péjorative

Dans toutes les situations de communication, il se peut qu'un locuteur émette des propos dépréciatifs à l'égard d'un autre (et parfois de lui-même). Cet usage de termes négatifs peut être considéré comme de la qualification péjorative, cette notion étant ici empruntée à Vincent et Laforest (2004). Tel que proposé par ces auteures, la qualification péjorative se définit comme l'ensemble des formes axiologiquement

négatives utilisées pour qualifier de façon dépréciative un individu, qu'il soit présent ou non (2004 : 63).

Dans le cadre de leur étude portant sur les conversations en contexte familial, Vincent et Laforest (2004 : 64-65) ont pu regrouper sous cinq catégories sémantiques l'ensemble des occurrences répertoriées. Ces cinq catégories visent des manquements moraux ou cognitifs de la part de l'allocutaire. Il peut s'agir de manque de force ou de courage (*pissou*), de manque de maturité (*bébé*), de manque d'intelligence (*twit*), de manque d'égard ou de respect envers autrui (*hypocrite*) ou de manque de respectabilité (*guidoune*). Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive : elle ne correspond qu'au corpus utilisé dans le cadre de cette étude. Elle nous permet quand même de constater que la qualification péjorative mise sur les manquements dont fait preuve l'adversaire. Il va de soi qu'une partie des vocables choisis ne sont pas porteurs d'un sens dépréciatif. Ils ne le prennent que dans des contextes bien précis.

Afin de nuancer le classement de la qualification péjorative et d'en expliciter les variantes, Vincent et Laforest proposent une classification suivant deux axes : le premier offre comme pôles la solidarité et l'antagonisme entre le locuteur/l'allocutaire (*je* versus *tu*); le second oppose une tonalité euphorique, légère, à une tonalité dysphorique. (2004 : 68-78) Dans un même esprit, Vanderveken (1988) utilise une hiérarchisation semblable pour distinguer les différents verbes performatifs du français. Ainsi, le fait de critiquer est apparenté à celui d'accuser, mais ce dernier acte se distingue en ce sens qu'il est d'une intensité plus grande, et, par le fait même, d'une plus grande implication tant pour l'émetteur de l'accusation que pour son destinataire. En nous inspirant de ces deux classifications, nous tenterons de mettre en place une hiérarchisation des énoncés recueillis et des catégories auxquelles ils appartiennent. Ainsi, sur un axe d'intensité, la moquerie se retrouvera en position plus faible que l'accusation ; l'ironie, plus faible que l'insulte...

Évidemment, le traitement de la qualification péjorative nécessite plus qu'un traitement purement linguistique : la considération de facteurs pragmatiques est nécessaire pour sa pleine compréhension. Étant donné que la qualification péjorative fait étalage de formes lexicales porteuses d'un jugement de valeur négatif, elle est assurément un acte social porteur de conséquences. (Vincent & Laforest, 2004 : 59;62)

Suivant ce raisonnement, il est certain que le fait de traiter d'une catégorie générale, soit la qualification péjorative, permet d'englober un plus vaste ensemble plutôt que de traiter chaque forme (insulte, médisance, moquerie...) comme une catégorie indépendante d'actes de langage menaçants. (Vincent & Laforest, 2004 : 62) Dans les faits, les frontières sont floues et la distinction entre une insulte et une moquerie n'est pas toujours claire. Puisqu'il ne s'agit pas de sous-ensembles clairement circonscrits, de nombreux croisements sont possibles. Cela implique qu'un reproche peut aussi être une insulte plus ou moins voilée à l'égard d'un tiers, d'où l'importance d'étendre la catégorisation à un ensemble plus vaste regroupant l'ensemble des énoncés négatifs.

Évidemment, le fait de regrouper l'ensemble des propos péjoratifs sous une même étiquette n'efface pas la distinction formelle entre les sous-ensembles. Semblable en bien des points, chaque sous-ensemble a pourtant une nature propre. Ainsi, l'insulte se distingue du reproche en ce sens qu'il s'agit d'un acte visant à outrager la personne ciblée. Le reproche se définit plutôt comme l'expression d'une insatisfaction ou comme un blâme, plus ou moins explicite, formulé à l'encontre de quelqu'un. Au contraire de l'insulte, le récepteur est considéré comme la source du problème. (Laforest, 2002 : 1596) À cela peut s'ajouter les railleries, la médisance, la diffamation, l'ironie... Toutes ces sous-catégories se recoupent au sein d'un seul ensemble.

Nous devons cependant mentionner que l'analyse de la qualification péjorative passe aussi par le contexte référentiel et, donc, par l'implicite. Certaines invectives, certaines attaques ne pourront être clairement comprises que si l'on prend en compte certains modes d'inférence, telle l'implication ou la présupposition. Sans entrer dans les détails, disons simplement que dans le domaine politique, comme dans tout autre domaine, les assertions faites servent souvent à en inférer d'autres, ce qui fait que le récepteur comprend davantage que ce qui a été énoncé. En fonction de ses connaissances du contexte référentiel, il fera des inférences lui permettant de comprendre l'ensemble du message communiqué. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure les politiciens utilisent l'inférence pour construire leurs énoncés péjoratifs. (Moeschler & Auchlin, 1997 : 165-173)

Évidemment, en politique, le recours à l'implicite peut avoir des enjeux stratégiques, puisque son utilisation a pour principal objectif de dévaloriser la position discursive d'un opposant tout en valorisant sa propre position. Les stratégies discursives mises de l'avant pour atteindre cet objectif doivent être dosées adéquatement afin d'éviter les situations menaçantes pour l'image politique du dit énonciateur (Kerbrat-Orrechioni. 1984, p. 213). Tout comme il est légitime d'affirmer que d'user de l'implicite peut aider un énonciateur à déprécier l'image que les autres se font de l'adversaire, il faut aussi considérer l'usage de sous-entendus comme une stratégie risquée, puisqu'avec les sous-entendus « on peut dire en feignant de ne pas avoir dit, mais on peut à cause d'eux se voir accusé d'avoir dit sans avoir voulu dire » (Kerbrat-Orrechioni. 1984, p. 224). Ainsi, s'il est de bonne guerre d'user de présupposés et de sous-entendus, leur usage peut mener à des mésinterprétations pouvant nuire à l'image publique de l'énonciateur, provoquant ainsi l'effet contraire de l'intention de départ, soit nuire à l'adversaire. (Kerbrat-Orrechioni. 1984, p. 224)

Par ailleurs, puisque cette étude porte sur les actes de langage tenus dans le cadre d'allocutions publiques, nous prendrons en considération la notion de figuration (*facework*) telle qu'élaborée par Erving Goffman (1974). La figuration se définit comme « tout ce qu'entreprend une personne pour que ses actions et ses paroles ne fassent perdre la face à personne, y compris à elle-même » (Goffman, 1974, p.15-16). Aussi, une face correspond à une image de soi ayant une valeur sociale positive. Cette même valeur sociale doit être maintenue en cours d'interaction, ce qui fait qu'une personne agit toujours en suivant deux directions : elle défend sa face tout en protégeant celles des autres. Dans un souci constant de préserver intacte l'image sociale de tous les interactants, un locuteur use de stratégies (évitement ou réparation) pour tenter de conserver son image sociale et, donc, d'éviter de perdre la face. (Goffman. 1974, p. 26)

Au principe de figuration de Goffman, Brown et Levinson (1987) associent la notion de politesse, puisque pour eux, « la politesse permet de concilier le désir mutuel de préservation des faces mis de l'avant par deux ou plusieurs personnes avec le fait que la plupart des actes de langage produits lors d'une interaction sont potentiellement menaçants pour l'une ou l'autre de ces mêmes faces. » (Kerbrat-Orrechioni. 2001, p.73). La politesse peut donc se poser comme un principe général ayant pour objectif de minimiser les risques de confrontations et de blessures mutuelles pouvant découler de toute rencontre sociale. Ainsi conçue, la politesse apparaît comme un moindre mal puisqu'elle sert à limiter les risques de débordements.

Le principe de politesse de Brown et Levinson, tout comme la notion de préservation des faces de Goffman, s'inscrit en contradiction avec les énoncés péjoratifs puisque ceux-ci ont pour principal objectif d'affecter l'image publique et sociale d'un adversaire. Pourtant, comme évoqué précédemment, s'attaquer à l'image d'un adversaire par le biais de la qualification péjorative place l'énonciateur

dans une position délicate puisqu'il s'expose à une possible répartie pouvant aussi le mettre dans l'embarras.

#### 1.4 Les études linguistiques

##### 1.4.1 Analyses descriptives

Le discours politique a mené à de nombreuses études suivant des perspectives théoriques variées qui offrent des résultats quelque peu disparates. Selon Gauthier (1995 : 355-356), il existe cinq principales catégories englobant l'analyse des débats télévisés, mais aussi du discours politique en général : l'analyse des effets, l'analyse normative, l'analyse politique, l'analyse formelle et l'analyse de contenu. C'est sous cette dernière catégorie que l'auteur regroupe les études linguistiques réalisées à ce jour. La majorité des analyses produites en linguistique se concentre sur des données lexicographiques extraites de divers discours politiques.

Ce genre d'études a été utilisé en France afin de décortiquer le discours d'hommes politiques tels Charles de Gaulle, François Mitterrand et Jean-Marie Le Pen. À titre d'exemple, mentionnons l'étude faite par Muriel Collin-Platini, qui a comme objet d'étude les différentes allocutions radiophoniques et télévisées prononcées par le général de Gaulle entre 1962 et 1968. Dans son analyse, l'auteure s'est concentrée sur le rapport implicite existant entre le locuteur et les destinataires du message. Pour ce faire, Collin-Platini s'est intéressée au choix des pronoms personnels utilisés lors des allocutions de Charles de Gaulle. Les résultats de cette analyse lexicologique permettent donc de quantifier l'usage des pronoms mais aussi de décrire les relations qu'ils entretiennent entre eux ou avec les verbes auxquels ils sont annexés. De même, le fait que cette étude ait regroupé des allocutions tenues sur un long laps de temps a permis de réaliser différentes observations quant à la fréquence d'utilisation des pronoms et aux différents événements politiques ayant eu lieu. (Collin-Platini, 1978 : 54)

Ce type d'études a aussi connu une certaine popularité au Québec puisqu'on retrouve des analyses semblables entre autres dans les travaux de Denis Monière (1988, 1991 et 1992). Ces travaux sont axés sur la politique fédérale et, plus particulièrement, sur les débats télévisés ayant eu lieu au cours des années 70 et 80. À partir de ces données, Monière cherche à détailler les discours de chaque parti en faisant une description du vocabulaire utilisé.

#### 1.4.2 Analyse pragmatique

Même si les analyses lexicographiques du discours politique jouissent d'une certaine popularité, elles nous apprennent peu de choses sur son contenu. En effet, certaines analyses linguistiques peuvent être quelque peu élémentaires puisque le discours politique ne se concentre pas uniquement sur les mots utilisés, dépouillés de leur contexte. Ainsi, certaines analyses linguistiques n'offrent qu'une description partielle des thèmes au cœur du discours politique par la seule considération des composantes linguistiques. (Gauthier, 1995 : 358). Même si certains chercheurs essaient de combiner la sémantique à la stricte description lexicale, leurs observations restent tout de même limitées puisqu'elles se bornent souvent à un seul thème (la France, par exemple) pour lequel tous les items lexicaux sémantiquement liés ont été comptabilisés. (Collin-Platini : 1978 : 42-48) Quelques uns se sont intéressés au sens par l'intermédiaire d'études rhétoriques, focusant sur les figures de style permettant d'intensifier ou d'atténuer l'impact politique d'un événement. Ce genre d'étude a permis de dégager certaines stratégies discursives mises au point pour accentuer la valorisation d'un parti au détriment d'un autre. (Gauthier, 1995 : 361-362)

Depuis une vingtaine d'années cependant, certains chercheurs européens (Karol Janicki, 1997, Blommaert & Verschueren, 1992, Hall, S. 1994) et américains (George Lakoff, 1996 & 2002, Robin Tolmach Lakoff, 2000) se sont penchés plus spécifiquement sur les actes de discours et l'analyse pragmatique des discours politiques. Ainsi, George Lakoff s'intéresse aux différences entre les allocutions des

conservateurs (associés à la droite dans la politique américaine) et des libéraux (terme utilisé pour désigner la gauche américaine). Pour lui, la politique contemporaine puise sa source dans les différentes visions du monde. De fait, les conservateurs et les libéraux voient le monde différemment et ces visions divergentes transparaissent dans les formes du discours utilisées par chaque parti. Toujours selon George Lakoff, les mots permettent de comprendre comment on conceptualise le monde. Ces études ont l'avantage d'aborder le discours politique dans une perspective pragmatique, amenant une profondeur par rapport au contenu que les études descriptives n'ont pu développer.

Suivant une approche tout à fait différente, Sarah Dunant (1994), Karol Janicki (1997) et Robin T. Lakoff (2000) se sont intéressés à la rectitude du discours politique, ou ce qu'il faut dire ou éviter de dire lors d'allocutions publiques. Que ce soit par une approche flirtant avec le cognitivisme, tel que le propose Janicki, ou par une approche plus socialiste, comme le suggère Sarah Dunant et ses collaborateurs, la notion de rectitude discursive ouvre la porte sur une nouvelle facette de l'analyse du discours, à savoir une analyse pragmatique.

Ainsi, même si les aspects du discours politique qui sont touchés par les récentes analyses pragmatiques sont variés et sans rapport direct, il n'en demeure pas moins que l'analyse du discours semble avoir voulu développer une toute nouvelle dimension au cours des deux dernières décennies. Cependant, ce nouvel intérêt pour la pragmatique politique ne semble pas encore avoir gagné le Québec puisque, à notre connaissance, il n'existe aucune étude approfondie du contenu du discours politique.

## CHAPITRE II

### MÉTHODOLOGIE

#### 2.1 Constitution du corpus

##### 2.1.1 Choix des extraits

Pour réaliser notre étude du discours politique, nous nous sommes constitué un corpus à partir des bulletins d'informations télévisés. Notre corpus regroupe l'ensemble des bulletins de fin de soirée ayant fait la couverture électorale, c'est-à-dire ceux couvrant la période du 21 février au 26 mars 2007. Le corpus comprend des enregistrements provenant de deux réseaux, soit la Société Radio-Canada (SRC) et TVA. L'enregistrement des bulletins quotidiens s'est fait principalement à la SRC parce que c'est généralement à ce poste que le discours des politiciens était le plus longuement présenté. De plus, nous avons réalisé occasionnellement des enregistrements à TVA, ces bulletins venant s'ajouter aux extraits du téléjournal déjà consignés. Au total, quarante-quatre bulletins de fin de soirée ont permis de constituer notre corpus, soit plus précisément trente-quatre bulletins enregistrés à la SRC et dix enregistrés à TVA. Cependant, trois bulletins de fin de soirée (ceux du 11, 12 et 13 mars) ont été exclus puisqu'ils ne contenaient aucune forme de qualifications péjoratives.

La prise en compte de ces deux réseaux nous permet d'avoir un corpus plus exhaustif, étant donné qu'il existe de légères différences quant au choix des extraits

diffusés. De même, le fait d'avoir des enregistrements qui proviennent de deux compétiteurs nous permettra de jeter un regard sur le traitement de l'information proposé et de vérifier si l'attention portée aux controverses est semblable d'une chaîne à l'autre.

### 2.1.2 Contraintes appliquées au corpus (ou Limites du corpus)

Nous avons choisi d'utiliser le bulletin de 22 heures parce qu'il offre un compte rendu quotidien des activités en plus de présenter les déclarations considérées comme les plus représentatives des événements de la journée. Puisqu'on sait que les élections s'inscrivent dans un contexte concurrentiel, le discours politique se veut fortement polémique, puisque chacun dénonce l'adversaire et affirme ses positions. (Monière, 1988 : 49) C'est donc sans surprise que ces polémiques se retrouvent à l'avant-scène lors de la diffusion du bulletin quotidien. Par ailleurs, le bulletin de 22 heures est sans doute celui qui est le plus accessible, d'abord à cause de son heure tardive et ensuite à cause des rediffusions offertes sur les chaînes d'information continue.

Il faut toutefois noter que, même si les controverses font souvent la manchette, elles ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble des déclarations faites dans la journée. Le discours électoral connu du public se limite à ce que les médias choisissent de nous présenter, ce qui n'implique pas pour autant que les informations choisies soient celles devant occuper le premier plan de la couverture électorale. Sans aller jusqu'à critiquer ce choix journalistique, nous devons quand même prendre en compte que les extraits retenus ne sont pas le reflet réel des discours politiques tenus tout au long de la campagne électorale.

Notons aussi que nous travaillerons uniquement sur des extraits audiovisuels présentant les déclarations des politiciens. Les propos rapportés par les journalistes ne seront pas considérés. Ensuite, l'exclusion de toute déclaration rapportée par les

journaux ou sur le Web avait comme premier objectif de minimiser l'appropriation des propos et la déformation de l'intention qui pourraient survenir lors d'une retranscription pour et par les médias écrits. De plus, les déclarations orales nous permettent de tenir compte de la tonalité utilisée lors de l'énonciation, ce qui pourrait faciliter la reconnaissance de certaines formes de qualification péjorative. Il est à noter que le corpus n'est constitué que des allocutions ou interventions faites en français.

Dans le cadre de cette analyse, le débat télévisé du 13 mars 2007 ne sera pas considéré. Même si ce débat pourrait être un objet d'étude à lui seul, nous avons préféré l'exclure parce qu'il se distingue des autres formes d'allocutions présentées précédemment du fait que, pour une rare occasion, les trois chefs se confrontent directement. Par ailleurs, dans une grande majorité des études, ce sont les débats politiques qui servent de matière première aux analyses du discours. Les analyses linguistiques axées sur les débats télévisés sont favorisées entre autres à cause de leurs structures contrôlées et de leurs caractéristiques particulières, à savoir la dynamique de conversation, les tours de paroles limités et les interventions circonscrites à un aspect particulier. Par ailleurs, le fait que la politique tire son essence de la confrontation des idées fait en sorte que le débat télévisé tient place d'arène privilégiée pour ce genre de luttes idéologiques. (Trognon, Alain et Larrue, Janine. 1994). Mais qu'en est-il des autres jours de campagne? Très peu de chercheurs s'y sont attardés. Les confrontations tant étudiées lors du débat disparaissent-elles en un seul jour? Il est légitime de croire que tout au long de la campagne les confrontations se multiplient et qu'à travers cela, nous serons en mesure d'extraire diverses formes de qualification péjorative. Puisque les débats télévisés sont déjà au cœur de plusieurs études linguistiques, nous avons donc décidé de nous concentrer sur une autre forme d'allocution, pour laquelle le mode d'interaction est complètement différent mais tout aussi intéressant.

Par ailleurs, c'est en grande partie le contexte politique au Québec qui nous fait opter pour des extraits de la campagne électorale provinciale. Le fait que des élections aient été prévues pour l'année 2007 nous a permis de collecter des données récentes et très actuelles. La question linguistique a aussi pesé dans la balance puisqu'au moment du choix du corpus, des élections fédérales étaient anticipées. Aussi, nous avons choisi de travailler sur la campagne provinciale plutôt que sur la campagne fédérale dans le but d'éviter le plus possible les quiproquos et les erreurs d'interprétation pouvant être imputables à une méconnaissance de la langue française chez certains politiciens. Le fait que la campagne électorale fédérale soit bilingue peut causer problème puisque ce ne sont pas tous les candidats qui ont le français comme langue maternelle. Il est tout à fait possible qu'un manque de maîtrise de la langue française entraîne une mauvaise interprétation des propos d'autrui ou encore qu'une déclaration publique soit mal interprétée à cause de mauvais choix lexicaux.

La télévision est sans doute l'outil le plus approprié pour mener une étude du discours politique. La presse, la radio, la télévision et, plus récemment, Internet constituent les *mass*-médias contemporains, la télévision étant toujours au centre de cette configuration médiatique. Cela a pour conséquence que l'image télévisée devient l'un des principaux vecteurs de l'information politique. (Bonnafous, 1999 : 9). En effet, la télévision reste la forme privilégiée par les politiciens pour faire valoir leur programme et pour transmettre leurs messages au peuple. Encore plus en campagne électorale puisqu'une majorité des électeurs puise directement leurs informations des médias. Très peu de gens vont voir les détails du programme des partis ou assistent aux allocutions publiques organisées dans les comtés. La population suit donc le déroulement de la campagne à travers les yeux des journalistes et elle n'en connaît que ce que les médias choisissent de présenter.

Il faut aussi mentionner que le fait d'utiliser les extraits présentés lors des bulletins télévisés ne nous permet pas d'analyser une interaction entre les

intervenants, les différents candidats n'étant jamais confrontés directement. Cela a pour conséquence que nous ne pourrions pas nous intéresser à la réaction de la personne visée par les propos dépréciatifs émis. Puisque le locuteur n'a pas réellement de vis-à-vis et qu'il n'est pas en mesure de recevoir une réponse immédiate, nous ne pouvons considérer l'interprétation du récepteur lors de l'analyse. Notons par ailleurs que, parmi les données recueillies, il n'est jamais arrivé qu'une attaque faite par un chef reçoive une riposte immédiate de la part de l'offensé. Cependant, il est arrivé en quelques rares occasions qu'un candidat reprenne les propos péjoratifs précédemment émis à son intention par l'un de ses adversaires, construisant de ce fait son énoncé péjoratif en s'appuyant sur des propos péjoratifs tenus à son égard.

Mentionnons pour conclure cette section que notre étude sera majoritairement consacrée au discours des chefs. Comme Monière (1988 : 68) l'avait déjà constaté à la fin des années quatre-vingt, « les journalistes entretiennent le culte du chef », laissant dans l'ombre les candidats qui n'ont pas de voix médiatique, du moins, pas dans les médias nationaux. À l'exception de quelques candidats vedettes invités à intervenir sur des points bien précis, les télédiffuseurs font peu de cas des aspirants députés. De toutes les formes de qualifications péjoratives recensées, une seule a été émise par un candidat autre que les trois chefs et cette intervention se veut une réplique à des commentaires émis par un adversaire.

Mentionnons aussi que nous avons choisi d'étudier seulement les propos des chefs et des candidats des trois principaux partis. Puisqu'il n'y a que trois partis pouvant prétendre au pouvoir et que chaque chef livre bataille quasi quotidiennement, les médias n'accordent qu'une faible visibilité aux autres partis en lice, se contentant généralement de faire un rapide compte rendu des activités, sans diffuser les déclarations des porte-parole.

### 2.1.3 Analyse du corpus

Avant d'analyser le corpus, une transcription sélective des données a été faite. Seuls les extraits contenant des propos porteurs de qualification péjorative ont été retenus, afin d'éviter de nous attarder sur des éléments de contenu inutiles. Au total, 153 extraits pertinents ont été tirés des 8 heures d'enregistrement effectuées. Chaque extrait peut contenir plus d'une forme de classification péjorative : ils seront donc analysés en fonction de leur contenu puis classés dans une ou plusieurs des catégories de la qualification péjorative. Nous avons retenu 7 catégories distinctes : l'avertissement, la moquerie, l'ironie, la critique, le reproche, le blâme et l'insulte. Chacune de ces catégories sera définie plus explicitement dans les chapitres subséquents.

Avant de s'aventurer plus profondément dans la constitution et la nature de ces différentes catégories, il serait intéressant de jeter un coup d'œil sur la répartition des données et sur les directions que prennent les formes de qualifications péjoratives produites lors de la campagne provinciale de 2007. Même si les statistiques relatives aux relations entre émetteur et destinataire(s) des énoncés péjoratifs n'ont aucune influence sur la classification, elles pourront nous être utiles lors de l'analyse des résultats.

Dans la figure 2.1, tout comme dans le tableau 2.1, les noms de trois chefs et de leur parti respectif ont été abrégés de la sorte : Mario Dumont (MD) et l'Action démocratique du Québec (ADQ), Jean Charest (JC) et le Parti libéral du Québec (PLQ), André Boisclair et le Parti québécois (PQ). Ces mêmes abréviations se retrouveront dans les extraits de discours politique donnés en exemple dans les chapitres subséquents.

La figure 2.1 nous montre que les trois chefs de parti émettent des énoncés péjoratifs à l'attention de leurs deux adversaires, mais aussi des deux partis qu'ils représentent. Ainsi, chaque chef destine ses énoncés péjoratifs à quatre cibles

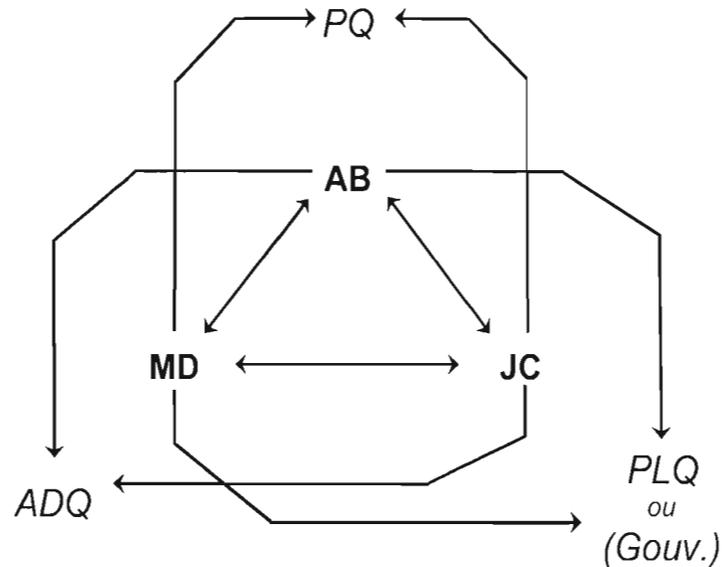


Figure 2.1 : Organigramme des échanges de qualification péjorative

différentes, soit ces deux adversaires et les deux partis opposés au sien. Notons que nous avons considéré que les énoncés péjoratifs s'adressant au gouvernement actuel visaient en fait le parti libéral, qui détenait le pouvoir lors du mandat 2003-2007. Le gouvernement n'a donc pas été considéré comme une cible distincte.

Le tableau 2.1, quant à lui, présente de façon plus précise les relations entre les émetteurs et les destinataires des énoncés péjoratifs. Les énoncés péjoratifs ont été répartis en fonction de leur émetteur mais aussi en fonction du ou des destinataires à qui ils étaient adressés. Il va de soi que ce tableau présente une classification arbitraire et que les relations entre émetteur et destinataire(s) d'un énoncé péjoratif ne sont pas toujours aussi clairement définies. Ainsi, un énoncé peut être adressé à un parti mais viser indirectement son chef et vice versa. Il est fréquent qu'un énoncé péjoratif adressé à un parti politique soit une réponse directe à une déclaration faite par le chef. De fait, l'énoncé s'adresse implicitement au chef puisqu'il se veut le porte-parole de son parti. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'établir une

classification, aussi arbitraire soit-elle, afin d’avoir un aperçu des directions prises par les formes de qualification péjorative.

Une telle répartition des données nous permet de constater que, pour deux émetteurs sur trois, les énoncés péjoratifs sont davantage dirigés vers un individu que vers un groupe. C’est le cas notamment chez André Boisclair qui attaque beaucoup plus fréquemment ses deux adversaires qu’il ne s’en prend à leur parti respectif. Cette focalisation sur un même individu est encore plus présente dans les interventions de Mario Dumont dirigées vers André Boisclair et le Parti québécois puisque, de tous les énoncés retenus, un seul est destiné au parti politique, les autres étant tous adressés directement au chef.

Nous sommes aussi en mesure de constater que les trois chefs ont produit un nombre semblable d’énoncés puisqu’ils en ont produit respectivement 55, 57 et 59. Par contre, les assauts portés contre un ou plusieurs adversaires sont eux inégalement répartis. En effet, cette fois-ci, Jean Charest a été plus fortement critiqué que ses deux autres adversaires, ce qui n’est pas surprenant puisqu’il était à la fois candidat et

Tableau 2.1 : Répartition des énoncés péjoratifs (relation émetteur/destinataire)

Émetteurs des énoncés péjoratifs	Destinataires des énoncés péjoratifs						
	MD	ADQ	JC	PLQ	AB	PQ	Total
Mario Dumont	0	0	27	11	19	2	59
Jean Charest	22	8	0	0	14	11	55
André Boisclair	21	6	25	5	0	0	57
Total	43	14	52	16	33	13	171

Premier Ministre et que, non seulement il devait défendre son programme électoral, mais il devait aussi rendre compte du bilan de son gouvernement. Par ailleurs, il était, en début de campagne, le chef en tête dans les intentions de vote et, donc, l'homme à battre. (Sondage CROP la Presse/Le Soleil; *Le Soleil*, 22 février 2007 et sondage Léger Marketing; *Le Devoir*, 26 février 2007)

Les précisions méthodologiques nécessaires ayant été faites, nous sommes maintenant en mesure de nous attarder plus longuement aux différentes formes de qualification péjorative recueillies. Dans les chapitres qui suivront, nous présenterons les caractéristiques qui distinguent chacune de ces catégories, en plus de faire une présentation sélective des énoncés appartenant à chacune d'entre elles.

## CHAPITRE III

### L'INSULTE

#### 3.1 L'insulte et ses multiples usages

De toutes les formes de qualification péjorative traitées ici, l'insulte est sans doute celle qui est la plus documentée/étudiée. Elle a de nombreuses facettes et elle apparaît dans des contextes radicalement opposés. Elle peut être le fruit d'une impulsion, produite en toute spontanéité, comme c'est le cas dans les recherches de Phil Ernotte et Laurence Rosier (2003). Ils se sont attardés aux insultes lancées par des adolescents à la sortie des cours d'école, insultes souvent scatologiques ou axées sur la sexualité. Il existe aussi certaines recherches qui ont porté davantage sur l'insulte en milieu de travail, sur les propos dépréciatifs adressés à une personne ou ceux lancés en son absence, à l'attention de pairs (complices ou non) (voir entre autres Sotirin, Patty & Gottfried, Heidi. 1999).

Il arrive au contraire que l'insulte soit ritualisée, basée sur des formules déjà éprouvées et étudiées avec attention. C'est ce que William Labov a présenté dans son ouvrage intitulé *Le parler ordinaire* (1978), ouvrage dans lequel il étudie les insultes rituelles échangées par de jeunes noirs américains. Ces échanges, loin d'être improvisés, se construisent sur des modèles répétés et connus de tous, le plus habile étant celui qui maîtrise avec le plus d'adresse les insultes et leurs différentes variations. (Labov, 1978, p. 223-287).

Autant d'utilisations de l'insulte pour lesquelles il existe très peu de similitudes entre les contextes de productions étudiées. Pourtant, la définition d'insulte qui est proposée semble faire consensus puisque, pour tous les auteurs cités, l'insulte se veut un acte de langage qui vise à offenser un adversaire. Ainsi, l'insulte a pour fonction d'outrager, par le choix des mots ou par l'intention sous-entendue. Au contraire d'autres formes de qualification péjorative, l'insulte ne se fonde pas nécessairement sur un manquement de la personne visée ou sur une faute commise par elle. En effet, elle peut s'attaquer à une caractéristique physique, un trait de caractère ou à un défaut, tous trois étant liés directement à la nature individuelle de la personne visée. (Rosier & Ernotte, 2003, p.39)

Sous quelles formes l'insulte se manifeste-t-elle et est-il possible de les répertorier? À la suite d'une tentative de classification lexicologique des insultes, Phil Ernotte et Laurence Rosier (2003) ont proposé qu'il existe trois catégories « types » pour distinguer les appellatifs péjoratifs utilisés pour insulter un individu. Les ethnotypes, qui prennent pour cible les origines ethniques (*Arabe, Black, Nègre, etc.*) et les sociotypes, qui s'attaquent aux caractéristiques sociales (*BS, Bourgeois, etc.*) sont deux catégories depuis longtemps attestées. Pourtant, elles n'englobent qu'une part restreinte des appellatifs souvent entendus. Ainsi, à ces deux formes, Ernotte et Rosier ajoute une troisième catégorie : les ontotypes, qui visent les caractéristiques ontologiques de l'individu (*lâche, paresseux, imbécile, etc.*) (p. 35). Il est à noter que les insultes appartenant à cette troisième catégorie sont plus souvent référentielles, c'est-à-dire déterminées par le contexte. Autrement dit, il est possible de traiter quelqu'un de « paresseux » s'il bâcle ses tâches, mais il est difficile de traiter cette même personne d' « imbécile » dans le même contexte. Les ethnotypes et les sociotypes, quant à eux, peuvent s'utiliser dans un plus grand nombre de contextes puisqu'ils s'attaquent généralement à des classes d'individus beaucoup plus vastes (p. 39).

Dans cette étude, Ernotte et Rosier ont recueilli beaucoup de termes insultants qui sont axiologiquement négatifs. Pourtant, il est important de noter que, pour construire une insulte, il n'est pas nécessaire que les mots utilisés soient axiologiquement négatifs pour être blessants. En effet, plusieurs mots ne prennent leur valeur négative que lorsque le contexte d'apparition le dicte. Comme l'a proposé Paul Pupier (1998), il existe, à l'instar des mots ayant une valeur positive ou négative clairement définie, une grande quantité de mots qui sont neutres et parfois axiologiquement ambivalents (p.52). Ainsi, si un locuteur est en mesure de juger que certains énoncés sont favorables ou défavorables et, par le fait même, d'affirmer que certains mots ont une valeur positive (*brave, joli, idéal, etc.*) et d'autres, une valeur négative (*méchant, sale, menteur, etc.*), il arrive souvent que des mots ne prennent leur valeur que lorsqu'ils sont mis en contexte (*conservateur, libéral, matérialiste, etc.*) (p.53-54).

Ajoutons aussi que l'axiologie se détermine à deux niveaux différents, à savoir au niveau lexicologique et au niveau de la morphologie dérivationnelle. Il est donc possible de nuancer l'axiologie par la combinaison de lexèmes (*incompétente* versus *très incompétente, peu débrouillard* versus *pas débrouillard*). Par ailleurs, la morphologie elle-même peut être porteuse d'une axiologie négative puisque plusieurs suffixes du français sont péjoratifs (*-asse* "connasse, bonnasse", *-âtre* "marâtre, acariâtre", *-ard* "froussard, chauffard", etc.). Plusieurs mots sont donc marqués négativement et le processus de suffixation peut servir à donner une axiologie péjorative à des mots qui sont habituellement neutres (Pupier, 1998, p.55-58)

Prenons pour exemple le terme « vache » qui, dans un dictionnaire, est défini comme étant un mammifère ruminant domestique. Dans cette acception, ce nom reste neutre. Pourtant, lorsqu'il est attribué à une personne (*ce prof est vache, elle est une vraie vache*), ce nom prend clairement une valeur négative. (Vincent, Turbide & Laforest, 2008, p. 150-158). De même, le terme « libéral » peut être à la fois positif,

neutre ou négatif, selon le contexte entourant sa production et la personne qui utilise ce terme (Pupier, 1998, p.54-55). Dans le contexte politique québécois, si un partisan libéral affirme que son chef est « un vrai libéral! » il va de soi que, dans cette affirmation, « libéral » se voit attribuer une connotation positive. À l'inverse, si un adversaire politique dit d'un chef qu'il est « un vrai libéral! », l'axiologie négative liée au terme « libéral » est évidente. De ce fait, il faut toujours chercher l'insulte au-delà de l'axiologie du mot, puisque l'insulte peut aussi bien être sous-entendue, sans que les termes utilisés ne soient nécessairement insultants.

### 3.2 L'insulte dans le discours politique

Les insultes sont généralement étudiées dans un cadre interactionnel particulier, où un locuteur s'adresse à un (ou plusieurs) tiers, ce qui mène à une réplique ou à un geste de la part de la personne visée. Dans le cas des énoncés constituant notre corpus, aucun d'eux n'a été produit dans un contexte semblable. L'insulte est-elle plus utilisée si elle est produite lors d'une allocution ou d'une prise de parole publique au cours de laquelle le tiers visé n'a pas la possibilité de riposter du tac au tac? Même si nous pouvions aisément croire qu'un contexte semblable favoriserait la production d'insultes puisque les risques de riposte et d'embarras subséquent sont inexistant, ce n'est pas ce qui se produit puisque, de toutes les formes de qualification péjorative retenues, une seule appartient à la catégorie de l'insulte.

Dans cet énoncé, Mario Dumont répond aux journalistes en tenant des propos insultants à l'égard d'un candidat libéral. Cette réponse fait suite à différentes interrogations faites par les journalistes, interrogations qui mettaient en doute les compétences de certains candidats adéquistes. Ce questionnement survient quelques jours après le désistement de deux candidats de l'action démocratique, tous deux pointés du doigt pour avoir tenu publiquement des propos inappropriés.

MD : *Vous m'lancez sur le terrain d'la méchanceté. Tsé, le gars qui remplissait les frigidaires pour l'ADQ à la dernière élection, j'me d'mande si i(l) a resté jusqu'à la fin parce qu'i(l) les remplissait pas bien, i(l) est candidat libéral dans Hochelaga-Maisonneuve, tsé.*

<9 mars 2007, SRC>

Si l'on s'en tient strictement aux mots utilisés, il n'y a aucun mot qui soit axiologiquement négatif, donc, fondamentalement insultant. Pourtant, il y a dans cette affirmation une intention manifeste, de la part de Mario Dumont, d'insulter son vis-à-vis libéral. L'insulte se comprend lorsqu'on s'attaque à la dimension perlocutoire (ce que l'on doit induire des propos qui ont été émis) de cette affirmation. Puisqu'aucun terme n'est réellement insultant, il faut orienter la réflexion sur le contenu et ce que l'énoncé sous-entend. Cette réflexion nous permet d'en conclure que Mario Dumont met en doute la compétence des candidats libéraux. Pour ce faire, il témoigne de l'incapacité de l'un d'entre eux à accomplir une tâche élémentaire comme remplir un réfrigérateur. Cette tâche, même si elle n'est pas liée au domaine politique, est une tâche logistique relativement simple, qui demande un minimum d'effort et de concentration pour être accomplie correctement. Comment penser qu'une personne puisse être en mesure de servir un comté si elle est incapable d'accomplir une tâche aussi élémentaire que celle de remplir un réfrigérateur? C'est sans doute ce genre d'interrogation que Mario Dumont cherchait à provoquer. En jugeant de la sorte la compétence (ou le manque de compétence) d'un adversaire politique, Mario Dumont porte atteinte à l'image de cet homme, mettant à mal sa capacité à représenter adéquatement ses électeurs.

La formule utilisée pour introduire cette insulte est aussi très intéressante. Quand Mario Dumont déclare en tout début d'affirmation « vous me lancez sur le terrain d'la méchanceté », il souhaite signifier aux journalistes qu'il leur attribue un degré de responsabilité dans les propos qu'il tient. Par cette déclaration, il veut montrer que les journalistes sont en partie responsables de la réponse qu'il leur

donne, que cette réponse est motivée par ce que les journalistes lui ont dit précédemment (paroles qui, elles, n'ont pas été rapportées au bulletin télévisé). De ce fait, il attribue la faute aux journalistes, se place en position défensive et présente son insulte comme une riposte à une attaque lancée par un autre (à savoir un ou plusieurs journalistes présents lors de la conférence de presse). Mario Dumont tente donc de se déresponsabiliser en lançant la pierre aux journalistes, les accusant de le « lancer sur le chemin de la méchanceté ».

Cependant, il est important d'apporter des nuances à cette classification. S'il est vrai qu'une seule insulte ait été relevée dans notre corpus, il n'en demeure pas moins que certaines autres formes de qualification péjorative sont, par leur contenu, quelque peu insultantes. Le contraire serait surprenant puisque, derrière bons nombres de reproches ou de moqueries, on devine une attaque dirigée contre un individu. Prenons par exemple l'affirmation faite par Mario Dumont à l'attention d'André Boisclair et de son parti :

*MD : André Boisclair est déculotté. La stratégie du Parti québécois, six mois avant les élections, était basée sur deux choses : pas de reconnaissance de la nation, pas de règlement du déséquilibre fiscal... des grosses chicanes, le PQ en galère. Et ce avec quoi André Boisclair se retrouve à la veille des élections, c'est l'contraire.*

<19 mars 2007, TVA>

Même si l'intention première de cet énoncé est d'offrir une critique de la stratégie du Parti québécois, certains éléments de contenu peuvent être offensants pour la personne visée. Premièrement, lorsqu'il affirme que « André Boisclair est déculotté », Mario Dumont sous-entend évidemment une perte de contrôle, un dérapage non-envisagé, sous-entendu qui peut être insultant puisqu'il met en cause la capacité d'André Boisclair de contrôler une situation. Cette insinuation est par ailleurs intensifiée par « des grosses chicanes, le PQ en galère », une façon quelque

peu simpliste de dire qu'il n'y a pas d'entente au sein du parti, que la discorde règne et, par ricochet, qu'André Boisclair n'a pas le contrôle sur son parti.

Ainsi, malgré le fait que cet énoncé soit davantage une critique, il reste que cette affirmation contient certains sous-entendus pouvant être considérés comme insultants. Plusieurs énoncés recueillis contiennent ce genre de sous-entendus et, même si l'intention première est de critiquer, de reprocher ou encore d'avertir, il demeure que les termes utilisés et les sous-entendus dirigés contre un individu (ou un groupe d'individus) sont souvent déplaisants, voire insultants pour la ou les personnes qui sont visées.

De la même façon, il est possible d'affirmer que certaines formes de qualification péjorative sont plus insultantes que d'autres. Afin d'expliquer plus adéquatement ce fait, voyons la critique faite par André Boisclair à l'attention de deux anciens candidats péquistes ayant tous deux quitté le Parti québécois pour rejoindre les rangs du Parti libéral et de l'Action démocratique.

*AB : Je vois qu'i(l) y a des gens qui ont des convictions plus élastiques que d'autres.*

<3:19-3:22>

Bien que cette affirmation ait comme première intention de critiquer la décision de ces deux candidats de changer leur allégeance politique et, par delà cette première critique, de mettre en cause leur réel attachement et la sincérité de leurs convictions, ce genre de propos peut être extrêmement insultant pour les personnes visées, justement parce que ces propos s'attaquent directement à elles. Ils sont la cible d'une critique sévère et cette même critique est aussi une insulte.

Si l'on compare les deux critiques présentées, il est possible d'affirmer que, de ces deux énoncés, il y en a un qui est beaucoup plus insultant que l'autre. Sans entrer dans les détails, spécifions qu'une forme de qualification péjorative donnée (dans ce

cas-ci, la critique) peut contenir une insulte plus ou moins explicite. Quiconque entend ces propos est en mesure de les interpréter et d'y percevoir à la fois une critique et une insulte.

Pour les besoins de cette analyse, nous n'avons gardé parmi les insultes que les énoncés qui ne contenaient aucune autre forme de qualification péjorative. Ainsi, un énoncé contenant une critique de même qu'une insulte sous-entendue sera d'abord considéré comme appartenant à la critique puisque nous postulons que, sauf pour quelques énoncés faisant exception, l'intention qui est la plus accessible est celle que l'énonciateur veut marquer comme principale.

La quasi-absence d'énoncés strictement insultants est extrêmement révélatrice en ce qui a trait au recours à la qualification péjorative dans le discours politique québécois en campagne électorale en ce sens que le recours à l'insulte, et à l'insulte seulement, est assez inusité, ce qui laisse présager que le discours politique est somme toute assez courtois, tout au moins en campagne électorale. Le fait que l'insulte se retrouve combinée à une autre forme de qualification péjorative démontre un désir d'atténuation. Nous nous pencherons davantage sur cet état de fait dans le chapitre 9. Avant cela, nous examinerons les autres formes de qualification péjorative recueillies dans notre corpus afin d'avoir un portrait plus complet des énoncés péjoratifs figurant dans les propos recueillis en campagne électorale.

## CHAPITRE IV

### L'IRONIE ET LA MOQUERIE

Le recours à l'ironie et à la moquerie pourrait être tentant pour les candidats en campagne électorale étant donné que cet acte de langage dépréciatif cherche généralement à faire rire. Pourtant, ces deux formes sont utilisées à l'occasion, lorsque le contexte est propice. Aussi, les quelques moqueries sont produites soit lors d'allocutions devant les partisans, soit en conférence de presse alors que les candidats répondent aux questions des journalistes. Par ailleurs, les différentes moqueries produites sont souvent motivées par des déclarations jugées risibles ou encore par les propos contradictoires d'un candidat ou de plusieurs candidats d'un même parti. Pour ce qui est de l'ironie, elle est rarement utilisée, peut-être parce qu'elle est difficile à interpréter et qu'elle peut facilement être mal comprise. Voyons comment sont définies l'ironie et la moquerie et sous quelles formes elles se manifestent dans notre corpus.

#### 4.1 Pour une définition claire de l'ironie

Étudiée tant en linguistique qu'en philosophie, l'ironie a été observée par des spécialistes de différents domaines, afin d'en préciser la nature et d'en spécifier la fonction. Définie de façon officielle comme étant une « manière de se moquer (de quelqu'un ou quelque chose) en disant le contraire de ce qu'on veut faire entendre »,

l'ironie a été analysée sous un angle strictement linguistique par Kerbrat-Orrecchioni (1978).

Selon ses observations, l'ironie se constitue grâce à un élément de nature illocutoire et un élément proprement linguistique. En ayant recours à l'ironie, un locuteur X cherche à se moquer, à attaquer - voire à agresser - bref, il vise une cible identifiée, avec en tête une intention claire. L'ironie est donc un acte de langage volontaire, motivé par ce que Freud qualifie « d'esprit tendancieux » (p. 11). La réalisation d'un acte de langage ironique passe donc par un procédé linguistique, l'antiphrase, qui constitue une infraction « la loi de sincérité » puisqu'il y a un écart palpable entre ce qu'énonce X et ce qu'il pense réellement (et ce qu'il veut faire comprendre) (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p.11).

Ainsi, puisque l'ironie se veut foncièrement dévalorisante, elle est composée généralement de termes positivement connotés (beau, brillant,...) Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p. 12). Ainsi, lors d'une ondée particulièrement intense, on pourra déclarer ironiquement « Quel beau temps! ». À l'inverse, on ne dira jamais « Quel mauvais temps! » lors d'une belle journée ensoleillée, sauf dans des circonstances très particulières (On pourrait envisager un contexte où une activité extérieure aurait été annulée à cause des prévisions météorologiques annoncées et que, dans les faits, les averses anticipées aient plutôt laissé place au soleil. Un participant déçu pourrait alors lancer « Quel mauvais temps! » afin de manifester son mécontentement.). On peut donc en conclure que l'ironie consiste à décrire en termes valorisants une réalité que l'on cherche à dévaloriser, donc à remplacer un terme marqué négativement sur l'axe axiologique par un antonyme marqué positivement (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p. 12).

De même, Paul Pupier (1998) précise que l'ironie survient au niveau illocutionnaire, ce qui implique que le locuteur simule, formalisant une idée à laquelle il n'adhère pas (Pupier, 1998, p.73). Pour formaliser cette ironie, un locuteur peut

avoir recours à des lexèmes, mais il peut aussi utiliser uniquement un morphème qui sert à marquer l'ironie. Aussi, un locuteur qui s'adresse à quelqu'un et qu'il lui parle de ses « pseudo-héros » fait clairement preuve d'ironie, même si elle se manifeste uniquement à travers un morphème axiologiquement négatif (Pupier, 1998, p. 66; 73). Par ailleurs, lorsqu'un locuteur a recours à des lexèmes, il faut que le terme choisi soit plus valorisé que le terme qui devrait être utilisé dans ces circonstances. Ainsi, quelqu'un qui demande « Quand est-ce qu'il passe ton chef d'œuvre? » plutôt que « Quand est-ce qu'il passe ton film? » utilise le terme « chef-d'œuvre », on y comprend qu'il considère au contraire ce film comme un navet. Évidemment, le contexte facilite la compréhension de l'ironie, certaines affirmations ne pouvant être considérées comme ironiques que lorsque le contexte est clairement défini. Aussi, si un convive lance « Excellente vinaigrette! » à son hôte, cette exclamation n'est ironique que lorsque qu'il n'y a aucune vinaigrette, sinon, il s'agit plutôt d'un compliment (Pupier, 1998, 74). Dans cet exemple particulier, c'est uniquement le contexte qui permet de distinguer le compliment de l'ironie, ce qui démontre à quel point l'ironie peut être difficile à cerner.

En nous basant encore une fois sur l'analyse qu'offre Kerbrat-Orrecchioni (1978, p. 19), l'ironie est formalisée grâce à la règle suivante :

*L, en énonçant A, veut faire entendre non-A*

Autrement dit, un locuteur usant de l'ironie veut toujours laisser entendre le contraire de ce qu'il énonce. À chaque énoncé ironique correspond donc deux sens contradictoires, tous deux devant être reçus et interprétés par le récepteur pour qu'il soit en mesure de comprendre l'ironie. Ces deux sens ont des statuts distincts, ce qui fait en sorte que leur interprétation ne survient pas en même temps. Le sens lexical est le premier décodé puisqu'il implique uniquement les compétences lexicales du récepteur. Le décodage du sens intentionnel (sous-entendu) relève de l'implicite discursif (connaissances du locuteur, sa part dans la conversation et sa capacité à

induire par rapport au discours et au contexte particulier dans lequel il survient). (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p. 20)

Il est intéressant de noter que, pour l'ironie, au contraire des autres formes de qualification péjorative, c'est le sens intentionnel (suggéré) qui compte puisqu'il contient la véritable intention discursive du locuteur. C'est ce sens que le récepteur doit absolument tenter d'atteindre s'il veut être en mesure de saisir les intentions discursives de l'émetteur (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p. 20).

L'interprétation de l'ironie cause toujours problème puisqu'il existe une ambiguïté au sein même de l'acte de langage ironique (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p.15). De toutes les formes de la qualification péjorative, l'ironie est sans doute celle qui comporte le plus grand défi d'interprétation puisqu'elle comporte un double risque : elle se veut une dépréciation adressée à un tiers mais elle place aussi le récepteur (qui peut être le tiers visé ou une tierce personne) dans une position embarrassante puisque, ballotté entre deux interprétations contradictoires, il n'est jamais assuré d'échapper à une mauvaise interprétation (Kerbrat-Orrecchioni, 1978, p.14). Ainsi, si le sens littéral est accessible à tous, le sens intentionnel laisse place à l'interprétation et il est possible que l'interprétation qu'en fera le récepteur ne soit pas conforme à ce que sous-entendait l'émetteur.

#### 4.2 L'ironie dans le discours politique

L'ironie étant une arme efficace mais quelque peu risquée, nous aurions pu nous attendre à ce qu'elle apparaisse occasionnellement dans notre corpus, à plus forte raison qu'il s'agit ici d'extraits de discours politique issus d'allocutions publiques lors desquelles le tiers visé n'est jamais le tiers présent. Les risques de riposte directe sont donc minimisés. Il est vrai cependant que l'ironie mal interprétée par le tiers en présence (à savoir les journalistes et, par leur intermédiaire, le grand

public écoutant le bulletin de nouvelles hebdomadaire) donne lieu à une confusion et à des rectifications pouvant parfois nuire au locuteur au lieu de l'aider.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons relevé dans notre corpus qu'un seul énoncé pouvant être considéré comme ironique. Il s'agit de la déclaration suivante, faite par André Boisclair et ayant pour cible des fédéralistes (ce commentaire a été fait à la veille de la présentation du budget fédéral, budget que Jean Charest - et le parti libéral - espérait positif, comme il l'avait déclaré plus tôt cette journée là.)

*AB : Vous vous souvenez de cette boutade de Parizeau ? « Comptez sur les fédéralistes pour nous décevoir. » C'était...c'était une boutade, ça. (Tonalité importante pour saisir l'ironie)*

<18 mars 2007, SRC>

Ce commentaire, fait avec une tonalité volontairement hésitante, est intéressant et, même si l'ironie n'est peut-être pas facilement perceptible (la notion d'antiphrase peut être remise en question dans ce cas très précis...), il est aisé de conclure qu'André Boisclair, en faisant cette déclaration, n'en pense pas moins le contraire. Voyons plus en détails l'interprétation que l'on peut en faire en gardant à l'esprit ce que devrait être l'ironie.

Notons tout d'abord que cet énoncé se construit sur une citation. En effet, André Boisclair se base sur les déclarations faites par Jacques Parizeau dans un contexte quelque peu obscur puisqu'il n'est pas précisé dans cet énoncé d'André Boisclair. (Précisons ici que Jacques Parizeau a été premier ministre du Québec dans les années 1990, qu'il s'est toujours affirmé en tant que fervent souverainiste et qu'il a publiquement appuyé André Boisclair lors de la campagne électorale de l'hiver 2007).

Le fait qu'André Boisclair emprunte les mots de quelqu'un d'autre pour construire son énoncé est particulièrement intéressant puisque cette affirmation se

bâtit sur un présupposé. En effet, André Boisclair reprend les propos de Jacques Parizeau en assurant qu'il s'agit d'une boutade. Cette affirmation étant prise hors contexte, André Boisclair présuppose qu'il est connu de tous que cette affirmation de Jacques Parizeau était une boutade, donc une plaisanterie d'esprit, sans intention autre que celle de faire rire.

Ce qui fait que cet énoncé s'apparente à une ironie tient de la dernière partie de l'énoncé, soit plus précisément « c'était une boutade, ça ». Par cette déclaration, André Boisclair réaffirme ce qu'il avait déjà présupposé de la part de Jacques Parizeau : c'est une boutade, donc une plaisanterie qu'il faut prendre avec un brin de sel, sans trop de sérieux. Pourtant, le contexte dans lequel survient cette affirmation et de la tonalité volontairement hésitante accompagnant cette déclaration d'André Boisclair peuvent laisser deviner un double discours, constitutif de l'ironie. Un récepteur sera en mesure de conclure que, même s'il affirme qu'il s'agit d'une boutade, il est convaincu de la véracité de cette affirmation, à savoir que les fédéralistes ont déçu ou vont décevoir. Il porte ainsi un jugement sur l'attitude fédérale en général, mais aussi plus précisément au cours de la campagne 2008.

#### 4.3 Distinction entre l'ironie, la raillerie et la moquerie

Toujours selon les analyses proposées par Kerbrat Orrechioni en 1978, la raillerie et la moquerie sont de proches parentes de l'ironie. Il est fréquent que, pour décrire un énoncé, un locuteur (non-initié) confonde l'ironie et la raillerie. Cette dernière se distingue de l'ironie en ce sens qu'elle ne nécessite pas de procédé linguistique spécifique (dans ce cas particulier, l'antiphrase) pour être réalisée et interprétée (Kerbrat-Orrechioni, 1978, p, 13). La raillerie, au même titre que la moquerie d'ailleurs, est plutôt définie comme une action ou une parole visant à tourner au ridicule et à faire de quelqu'un et/ou de quelque chose un objet de plaisanterie. Au contraire de l'ironie, il n'y a aucune ambiguïté entre ce qui est dit et ce qu'on laisse entendre. Le sens littéral n'entre donc pas en opposition avec le sens

sous-entendu, ce qui a pour avantage de simplifier l'interprétation que peut en faire un récepteur et de diminuer les risques de mésinterprétation.

En ce qui concerne notre corpus, nous ne distinguerons pas la raillerie de la moquerie puisque toutes deux sont similaires. Dans les deux cas, l'objectif est de tourner au ridicule un objet ou une personne par le recours à la plaisanterie, à l'absurde. Alors que la moquerie implique que l'on prenne l'affirmation avec légèreté, la raillerie flirte davantage avec le sarcasme et le cynisme. Toutefois, la distinction entre ces deux éléments nous semble particulièrement subjective et ne nous apparaît pas d'une importance capitale étant donné le nombre assez restreint de formes répertoriées.

#### 4.4 La moquerie dans le discours politique

La moquerie peut se manifester sous plusieurs facettes, suivant le patron que choisira le locuteur la produisant. Attardons-nous aux structures de la moquerie se retrouvant dans notre corpus de discours politique. Nous avons relevé 17 énoncés dont l'objectif principal était de tourner en ridicule soit l'adversaire, soit son parti.

Pour y arriver, l'une des stratégies utilisées consiste à reprendre des paroles de l'adversaire et à les invalider en leur donnant un tout autre sens. Dans l'exemple suivant, Jean Charest utilise les mots d'André Boisclair en se les réappropriant :

*JC : Monsieur Boisclair ne parle plus de référendum... et là y parle d'une consultation populaire. Alors ça va être une consultation populaire... Il va peut-être s'promener dans les centres d'achats pis « Voulez-vous vous séparer, vous? Vous séparez-vous? Voulez-vous vous séparer... Ça en fait quatre, ça en fait deux »... Bon.*

<22 février 2007, SRC>

Jean Charest joue ici sur le glissement lexical proposé par le Parti québécois dans son programme électoral de 2007. En effet, dans ce programme, le terme « consultation

populaire » était utilisé dans toutes les sections traitant de souveraineté, alors que le terme « référendum », qui a longtemps été un cheval de bataille du PQ, a été totalement exclu du programme électoral. C'est à ce changement que s'attaque Jean Charest, utilisant de ce fait la moquerie pour rendre caduc ce glissement terminologique.

Pour se moquer de son adversaire politique, il reprend donc la notion de « consultation populaire » mise de l'avant par André Boisclair et il en offre une interprétation toute personnelle. Par l'intermédiaire d'une petite mise en scène, Jean Charest prête des intentions à André Boisclair, extrapolant sur ce que pourrait être une « consultation populaire ». Par la plaisanterie, il essaie de discréditer cette idée de « consultation populaire » en la présentant comme une rapide consultation, basée sur des réponses au hasard, dans un contexte inapproprié. Selon les propos de Jean Charest, le scrutateur (André Boisclair, en l'occurrence) déambulerait dans les centres commerciaux afin d'obtenir l'appui du public sur la question de la souveraineté.

Par cette mise en situation, il met des mots dans la bouche de son adversaire politique, même si ce faisant, il communique au public présent (déclaration faite en conférence de presse) sa propre perception de cette « consultation populaire » nouvellement introduire dans les enjeux électoraux. Par la moquerie, Jean Charest montre que, selon lui, cette idée ne mérite pas d'être traitée avec sérieux, et il tente sans doute de miner le potentiel de cet aspect du programme adverse, puisque ce glissement terminologique devient risible. Y a-t-il, à travers cette moquerie dirigée sur un aspect spécifique du programme, une tentative pour démontrer le manque de sérieux de l'ensemble du programme péquiste? Cette interprétation est tout à fait possible, ce qui nous permet de remarquer que, même si la moquerie est généralement montrée comme une forme bénigne de qualification péjorative, son aspect risible peut affecter le sérieux et la validité d'une proposition, tout au moins dans des énoncés comme celui-ci.

La mise en situation telle que présentée précédemment est l'une des formes que prend la moquerie. Une autre des stratégies utilisées par les trois chefs politiques consiste à jouer avec les mots, en profitant d'un double sens ou en usant de rhétorique et en employant des figures stylistiques. Dans les deux énoncés qui suivront, Mario Dumont joue sur les mots en faisant jouer l'homophonie en sa faveur.

MD : *En voyant les candidats libéraux comme ça, la ligne menton, menton, menton... !*

<25 février 2007, SRC>

Dans ce premier énoncé, Mario Dumont joue sur l'homonymie qui existe entre le nom « menton » et le verbe « mentir » conjugué à la première personne du pluriel. Ici, lorsque Mario Dumont déclare : « En voyant les candidats comme ça », il fait allusion aux affiches promotionnelles du Parti libéral sur lequel figuraient les candidats, bras repliés et point appuyé sous le menton. Le comique de cette affirmation tient au fait que Mario Dumont reprend l'image projetée par les candidats libéraux sur leurs affiches promotionnelles et la met en lien avec un comportement mensonger qu'il leur attribue. Évidemment, il n'a y rien qui prouve que les candidats libéraux soient des menteurs, mais, par cette moquerie, Mario Dumont en profite pour suggérer –sans pour autant avoir l'air d'accuser– la mauvaise foi de ses adversaires libéraux.

MD : *C'est plus charestiste du nom d'un gouvernement qui accroche sa charrette derrière Stephen Harper pour se faire traîner.*

<25 février 2007, SRC>

Dans cette seconde affirmation, Mario Dumont joue sur la similitude entre le nom de famille de Jean Charest et le nom commun « charrette », cette proximité phonétique lui servant à faire une analogie entre une caractéristique de la charrette (voiture à deux roues servant à transporter des fardeaux et se mouvant par traction animale ou humaine) et l'attitude du Premier Ministre québécois à l'égard de son homologue

canadien Stephen Harper. À travers cette moquerie, il existe aussi une critique sous-entendue qui, après analyse de l'analogie faite par Mario Dumont, permet aux différents récepteurs de percevoir une critique des relations Québec/Canada telles qu'établies par Jean Charest et qui, sous l'œil de Mario Dumont, sont jugées inappropriées. Par ailleurs, le recours au néologisme « charestiste » (ou « charrettiste, suivant le nom sur lequel Mario Dumont s'appuie pour construire ce nouvel appellatif) peut aisément nous laisser supposer que cette habitude n'est pas inusitée puisque le chef de l'ADQ se permet de créer un vocable pour la décrire. Mario Dumont choisit donc ici d'user de moquerie plutôt que de critique (ou carrément d'accusation) pour décrire l'attitude de Jean Charest. Le fait que cet énoncé ait été produit en contexte partisan a peut-être favorisé le recours à la plaisanterie, le présent discours visant d'abord à chauffer à bloc les membres du parti assistant à l'allocution.

Il est arrivé à quelques occasions qu'un candidat fasse de l'humour « de circonstance », construisant de ce fait ses moqueries sur le contexte politique des jours précédant l'énonciation. Ainsi, le récepteur ne peut saisir la teneur de ces plaisanteries que s'il est au courant de ce qui se passe au plan politique. L'énoncé suivant, produit par Jean Charest, en est un excellent exemple.

*JC : Chacun a droit à son opinion, han ? Ça a été euh...ça a été mon adversaire dans les débats le plus coriace d'la semaine.*

<15 mars 2007, SRC>

Pour être en mesure de bien interpréter cet énoncé de Jean Charest, il faut d'abord le situer dans son contexte d'énonciation. Cette déclaration a été faite au lendemain du débat des chefs (à la suite duquel Jean Charest a été déclaré meilleur débateur par plusieurs chroniqueurs politiques) alors que Jean Charest visitait une usine de Varennes. Lors de cette visite, un employé de l'usine avait interrogé Jean Charest sur ses objectifs en ce qui a trait au système de santé et sur la validité des promesses électorales faites auparavant, interrogations auxquelles Jean Charest avait tenté de

répondre, sous l'œil attentif des médias. À la suite de cette discussion, les journalistes ont demandé au Premier Ministre Charest ses impressions, ce à quoi il a répondu par la moquerie présentée ci-haut. Il affirme donc que, de tous les adversaires avec qui il a eu à débattre, c'est ce citoyen qui a été le plus coriace. Par cette réponse, Jean Charest nargue ses deux adversaires politiques, réduisant leur capacité d'argumentation en la comparant à celle d'un débateur amateur, non-préparé pour une joute oratoire dans les règles. Il affirme de cette façon qu'il n'a jamais été inquiété par les attaques faites par ces adversaires lors du débat, seul événement politique permettant au trois chefs de parti de s'affronter face à face. Il est aisé d'en conclure que Jean Charest n'a pas l'impression que son programme ou que l'image de son parti ait été menacé par ces deux opposants, ce qu'il affirme avec humour après qu'un citoyen ait aussi cherché à argumenter avec lui.

Il arrive aussi que, pour se moquer d'un adversaire ou de son parti, l'un des candidats utilise la comparaison pour bien illustrer son propos. Généralement, cette comparaison se construit autour d'un référent commun, connu du large public et n'ayant aucun lien direct avec la politique. Dans l'énoncé suivant, Jean Charest taquine l'Action démocratique et prend pour cible leur visibilité en région.

*JC : En trois jours, j'ai vu davantage de panneaux nous mettant en garde contre les orignaux que de pancartes de l'ADQ.*

<5 mars 2007, SRC>

Par cette affirmation, Jean Charest se moque de la présence de ses adversaires adéquistes, comparant les pancartes publicitaires de ces rivaux aux panneaux indicateurs prévenant contre les orignaux. En affirmant qu'il y a « davantage de panneaux mettant en garde contre les orignaux » que de pancartes publicitaires de l'action démocratique, Jean Charest sous-entend que ses adversaires n'ont aucune visibilité en région, critiquant par le biais de la plaisanterie les stratégies politiques (ou tout au moins publicitaires) des candidats de l'ADQ.

De cette moquerie découle plusieurs interprétations possibles : doit-on comprendre que Jean Charest avertit les citoyens que les adéquistes ne pourront être présents chez eux ou doit-on plutôt y comprendre que Jean Charest se sent plus menacé par les orignaux que par les candidats adéquistes...? Cette plaisanterie laisse place à différentes interprétations, qu'un récepteur peut analyser à sa guise, sans avoir de certitude cependant.

Le second exemple est plus difficile à caser puisque, même s'il a un contenu s'apparentant à une plaisanterie, il contient aussi une critique clairement sous-entendue. Se servant toujours d'éléments rattachés à une réalité connue de l'ensemble de la population, l'émetteur de cet énoncé a recours à des comparaisons humoristiques pour critiquer le programme de son adversaire. Si cet exemple se trouve répertorié dans la moquerie plutôt que dans la critique, c'est en partie à cause de la forme que prend cette critique, mais aussi à cause de la réaction du public en présence. En effet, cet énoncé a été produit lors d'une allocution publique, devant des partisans libéraux, et a entraîné l'hilarité générale. Cette réaction de l'auditoire nous permet d'en conclure que c'est d'abord l'aspect risible de cet énoncé qui est compris par les partisans; la critique, elle, n'est interprétée qu'avec un certain recul et une prise en compte du contexte.

*JC : Ça nous explique pourquoi on découvre tant de choses et de trous dans le programme de l'ADQ, parce que si vous achetez un gratteur, c'est écrit : « nul si découvert » !*

<20 mars 2007, SRC>

Ce commentaire de Jean Charest a été émis à la suite de la présentation publique du programme de l'Action démocratique, programme déposé une vingtaine de jours après le début de la campagne. En comparant le programme adéquiste à un billet de loterie, Jean Charest se moque des propositions faites par l'ADQ, soulignant leurs failles en allant jusqu'à établir un lien entre le dévoilement du programme et

l'invalidité d'un « gratteux ». Cet énoncé critique clairement le contenu du programme et, par l'idée de « nul si découvert », Jean Charest exprime une déception, la sienne et celle que devrait (selon son point de vue) ressentir les électeurs québécois après la présentation du programme adéquiste mais surtout des chiffres associés aux promesses électorales déjà faites. Au-delà de cette moquerie, qui a créé l'hilarité de ses partisans, Jean Charest cherchait à critiquer le programme de l'ADQ et à exprimer clairement le fait qu'il ne lui accordait aucune valeur, rejetant son contenu comme on jette un « gratteux » lorsque toutes les cases ont été dévoilées. Dans ce cas particulier, la comparaison a une double fonction, servant à la fois la critique et la moquerie.

Pour construire une moquerie, un candidat peut aussi utiliser des personnages (fictifs ou réels) qui sont connus du public. C'est ce que fait André Boisclair dans la comparaison qui suit. En effet, il compare Mario Dumont et Jean Charest à deux célèbres personnages du cinéma américain. Cette affirmation a été lancée en conférence de presse, alors que le chef péquiste se plaisait à commenter la position fédéraliste que défendaient tant le chef libéral que le chef adéquiste, position à laquelle il ne souscrit pas du tout puisqu'André Boisclair se prononce ouvertement contre le fédéralisme, se faisant plutôt le défenseur de la souveraineté du Québec.

AB : [...] Véritablement, là, on est dans... dans le... en plein dans le film le Laurel et Hardy des fédéralistes.

<4 mars 2007, SRC>

Dans cet énoncé, André Boisclair désigne ses deux homologues en les comparant aux deux comiques Stan Laurel et Oliver Hardy, deux comiques américains de l'Entre-deux guerres qui ont joué dans plusieurs films burlesques. Dans ce duo comique, Hardy, était le chef puisqu'il dirigeait toujours les opérations, et il était l'éternelle victime des maladroites de son coéquipier, Laurel, qui était tout à la fois naïf, curieux et crédule. Ainsi, lorsqu'il compare Mario Dumont et Jean Charest à ces deux

comiques ayant marqué l'enfance de plus d'une génération d'électeurs, André Boisclair cherche à faire rire le public tout en comparant ses rivaux à des personnages burlesques. Cette comparaison a pour objectif de discréditer les deux chefs adverses en affirmant qu'ils agissent comme deux comiques, ce qui implique qu'ils font preuve d'un manque flagrant de sérieux. En ayant recours à la moquerie, il tente de discréditer la position fédéraliste défendue par ses vis-à-vis. De ce parallélisme établi entre les films du duo comique et le duo Charest/Dumont, les électeurs exposés à cette comparaison pourraient aisément en induire qu'André Boisclair ne prend pas au sérieux ses adversaires et qu'il considère que l'un et l'autre cumulent les maladroitures, portant ombrage aux objectifs qu'ils défendent et discréditant ainsi leur position constitutionnelle.

Notons par ailleurs qu'André Boisclair ne précise pas qui occupe la place de Hardy et qui tient lieu de Laurel, laissant aux électeurs le soin de juger par eux-mêmes quels rôles conviennent le mieux aux deux autres chefs. Il faut cependant souligner signaler que les caricatures et les commentaires journalistiques portant sur la corpulence de Jean Charest amènent à privilégier le rapprochement entre lui et Hardy.<sup>2</sup> Aussi, le fait qu'il compare Laurel et Hardy à Mario Dumont et Jean Charest laisse entendre que, pour le chef péquiste, ces deux chefs forment un duo travaillant en complémentarité et défendant les mêmes objectifs. Par cette comparaison, il lie ces adversaires, les présentant comme un duo inséparable accumulant les bêtises et les maladroitures.

La moquerie, même si elle n'est pas très fréquente, peut prendre différentes formes qui ont présentées plus en détails précédemment. L'ironie, quant à elle, semble être une arme assez peu utilisée, sans doute à cause de l'ambiguïté qu'elle entraîne et des risques de mésinterprétation qui pourraient en découler. Puisque ni

---

<sup>2</sup> À titre d'exemple, mentionnons les propos de Pierre Falardeau qui utilise les termes suivants pour désigner Jean Charest : « Quand on voit sa grosse face [...] ». (*Ici*, semaine du 4 au 10 décembre 2008)

l'ironie ni la moquerie ne sont des formes de qualification péjorative fréquemment utilisées, voyons quelles actes de langage péjoratifs ont été favorisés tout au long de la campagne électorale.

## CHAPITRE V

### LA MENACE ET L'AVERTISSEMENT

Nous avons relevé dans notre corpus quelques formes qui se distinguent des autres puisqu'elles correspondent à un patron bien particulier, assez éloigné de ce que l'on considère typiquement comme une forme de qualification péjorative. La menace et l'avertissement sont pourtant une façon de réprouber l'attitude d'un adversaire, une façon sans doute moins conventionnelle en ce sens qu'elle s'appuie sur un état présent pour demander des modifications dans un futur plus ou moins rapproché.

En campagne électorale, il serait tentant d'imaginer que les candidats usent de menaces à l'égard de leurs adversaires, afin de leur imposer une ligne de conduite ou encore de limiter les interventions qui pourraient ternir leur image publique. Cependant, la menace est aussi un danger potentiel pour l'énonciateur puisque, comme l'ont proposé Brown et Levinson (1987) avec l'idée de Face Threatening Act, un acte de langage menaçant risque d'entraîner une riposte de la part de l'adversaire, tout comme elle peut susciter une réaction négative auprès du public, affectant autant (sinon plus...) l'image publique du politicien ayant produit la menace et provoquant l'effet inverse de celui escompté. Dans quelle mesure la menace est-elle utilisée? Lui a-t-on préféré l'avertissement, moins dommageable pour l'image publique de celui ou celle qui le prononce? Avant de nous attarder à la fréquence d'usage de la

menace et de l'avertissement dans notre corpus, il est nécessaire de bien distinguer ces deux actes de langage.

### 5.1 Savoir distinguer la menace de l'avertissement

Dans les conversations quotidiennes, il est fréquent de rapprocher l'avertissement et la menace, de les confondre et de les utiliser pour désigner des interventions semblables. Lorsque nous nous attardons à leur définition respective, nous constatons que ces deux actes langagiers se ressemblent et que leurs fonctions sont assez similaires. L'avertissement est défini comme l'action d'avertir, d'appeler à la vigilance et à la prudence ou d'attirer l'attention sur une obligation. De son côté, la menace est décrite comme une manifestation par laquelle L1 exprime à L2 sa colère ou sa désapprobation et par laquelle L1 exprime son intention de nuire à L2 (généralement en réponse à l'acte ayant provoqué la colère de L1). Vanderveken définit quant à lui l'acte performatif de menace comme un engagement vis-à-vis d'une personne à faire une chose avec l'intention de l'intimider tout en présupposant que la chose en question sera mauvaise pour cette même personne (Vanderveken, 1988, p.176).

Les quelques études sociologiques traitant de la menace la rattachent souvent à la notion de violence verbale, proposant que, par la menace, un agresseur cherche à intimider ou même à contrôler la personne visée par un acte langagier menaçant (voir entre autres Ballé, 1976, p.32-35). Même si cette association entre violence et menace permet d'attribuer un degré d'agressivité plus élevé à la menace qu'à l'avertissement, il demeure difficile de quantifier l'agressivité et d'en faire un facteur pouvant distinguer de façon claire ces deux actes de langage.

À partir de ces différentes définitions, est-il possible de délimiter clairement les actes de langages appartenant à la menace et ceux se rapportant plutôt à l'avertissement? Pour bien distinguer ces deux formes de qualification péjorative, il

faut d'abord voir en quoi elles se rapprochent et ce qui fait qu'elles sont aussi difficiles à définir l'une par rapport à l'autre.

Dans un cas comme dans l'autre, L1 cible une attitude, un acte ou un choix fait par L2 que L1 ne croit pas pertinent et L1 prévient L2 que, sans modification de son comportement (ou de sa décision), il s'en suivra des conséquences ayant un impact négatif sur L2. Ce qui diffère cependant, c'est le pouvoir qu'a L1 sur les conséquences qui découleront si L2 refuse de modifier son comportement. Alors que, pour l'avertissement, L1 prévient L2 des conséquences que risque de provoquer son comportement sans pour autant pouvoir les contrôler, L1, lorsqu'il menace, laisse savoir à L2 que s'il persiste et qu'il refuse de modifier son comportement, L1 prendra une part plus ou moins importante dans la réalisation ou l'application de la conséquence. Afin de clarifier tout cela, examinons quelques exemples extraits du quotidien et illustrant très bien la différence existant entre l'avertissement et la menace.

Si une mère dit à son enfant : « Couvre-toi comme il faut ou tu vas attraper froid! » elle avertit ce dernier que s'il ne choisit pas des vêtements plus chauds, la température fraîche risque de le rendre malade. Il va de soi que, dans cet exemple, la mère de famille n'a aucun contrôle sur la température qu'il fait à l'extérieur et que la fraîcheur extérieure n'est certes pas une punition commandée spécialement pour punir la désobéissance de son enfant. Il est à noter que l'avertissement cherche toujours à prévenir des conséquences négatives. Prenons maintenant l'exemple suivant : « Couvre-toi comme il faut si tu veux profiter pleinement de ta soirée ». Cet exemple ressemble à l'avertissement présenté précédemment, à la différence que, dans ce deuxième énoncé, le changement de comportement demandé par L1 a comme objectif de provoquer une conséquence positive pour L2. Ainsi, lorsque L1, par son intervention, cherche à améliorer la situation de L2 et à en influencer positivement le comportement, il s'agit davantage d'un conseil que d'un avertissement.

Voyons ce qu'il en est avec cet autre énoncé : « Conduis plus lentement ou tu vas te faire arrêter par la police ». Encore une fois, il s'agit d'un avertissement puisque la conséquence annoncée est négative (se faire arrêter n'est jamais une bonne chose...) mais que la personne qui formule cet avertissement ne peut en aucun cas prévoir une intervention policière ou même la provoquer. Par contre, si, au lieu d'évoquer une possible intervention policière, la personne formulant l'énoncé avait dit : « Conduis plus lentement ou tu n'auras plus la permission de prendre mon auto pour sortir », elle ne formulerait plus un avertissement mais bien une menace. En effet, la personne qui exige un ralentissement a elle seule le pouvoir d'appliquer la conséquence puisqu'elle a le contrôle sur l'usage qu'on fait de sa voiture. Ainsi, il s'agit d'une menace puisque la personne (L1) qui demande un changement de comportement de la part de L2 a plein contrôle sur l'application de la conséquence négative pour L2.

Si l'on s'attarde à l'affirmation suivante : « Tu vas changer d'attitude ou tu iras chercher du travail ailleurs! », on devine aisément qu'il s'agit d'une menace, même si la personne qui exige un changement d'attitude de la part d'un tiers ne précise pas quelle sera sa part d'implication dans la réalisation de la conséquence. Un énoncé pareil, entendu dans un contexte professionnel, ne peut être émis que par une personne en position de pouvoir et, si cette personne n'est pas en charge des licenciements, elle a assez d'autorité pour utiliser cet argument comme une menace sérieuse. En effet, un simple employé ne pourrait pas s'adresser à l'un de ses collègues dans ses termes sans craindre d'être rabroué. Ainsi, il est possible qu'une personne ayant un statut d'autorité utilise la menace contre un tiers même si cela n'est pas explicitement manifeste lors de l'énonciation.

## 5.2 La menace et l'avertissement dans notre corpus

Après un examen attentif de notre corpus et des différentes formes de qualification péjorative recueillies, nous n'avons relevé aucun énoncé pouvant

correspondre à une menace. En revanche, nous y retrouvons quelques formes s'apparentant à l'avertissement. C'est le cas notamment de ce premier énoncé :

*JC : Si André Boisclair vous dit j'veux un référendum le plus vite possible puis des référendums jusqu'à temps... que j'ai raison, dès l'vingt-six mars prochain, les Québécois auraient raison de dire non à un référendum pis oui à l'équipe libérale.*

<1 mars 2007, SRC>

Cet avertissement est émis par Jean Charest à l'attention d'André Boisclair qui, en début de campagne, manifestait clairement son intention de remettre la question référendaire en tête des priorités du Parti québécois. C'est à cet intérêt renouvelé pour la souveraineté, manifeste dans les discours du chef péquiste, que s'attarde Jean Charest lorsqu'il lance son avertissement. En effet, il porte un jugement sur la position prise par son adversaire, jugeant évidemment que cette position est inappropriée. Il est à noter toutefois que cet avertissement n'est pas directement adressé à André Boisclair puisqu'il n'y a pas d'interpellation directe (Jean Charest parle de lui en utilisant la troisième personne au lieu de s'adresser à lui à la deuxième personne), même si l'on peut aisément saisir que cet énoncé est formulé à son intention.

Pour bâtir son énoncé, Jean Charest a recours à une stratégie utilisée à quelques reprises lorsqu'il use de qualification péjorative à l'égard de ses adversaires. Il reprend les propos de ses adversaires, se les réapproprie et les interprète à sa façon, partant de ce qui a réellement été émis et projetant sur les intentions sous-entendues par ces mêmes propos. Dans ce cas particulier, il reprend une déclaration faite par André Boisclair, déclaration dans laquelle Boisclair affirmait qu'il souhaitait tenir un référendum sur la question de la souveraineté dès son premier mandat. En reprenant les propos de son adversaire, Jean Charest va au-delà de cette déclaration, suggérant par le fait même que son vis-à-vis péquiste souhaite tenir non pas un référendum, mais bien autant de référendums que nécessaire pour avoir gain de cause. Ainsi, il

extrapole sur les intentions réelles d'André Boisclair en lui prêtant des intentions jamais ouvertement attestées.

Par ailleurs, il avertit bien son opposant que cette prise de position est inappropriée puisqu'il le prévient que ce choix pourrait inciter les électeurs à lui refuser leur confiance. C'est justement grâce à cette partie de l'énoncé que nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'un avertissement plutôt que d'une menace. En spécifiant que les Québécois ont le contrôle sur le résultat électoral, Jean Charest indique clairement que, s'il juge que la prise de position de son adversaire péquiste n'est pas adéquate, ce n'est pas lui qui appliquera la conséquence que ce positionnement inadéquat aura entraînée. Il n'a donc aucun pouvoir sur le choix que feront les Québécois, il se contente de désapprouver la position d'André Boisclair, le prévenant par le fait même que cette position pourrait être nuisible à sa réussite politique et entraîner la réélection du parti libéral, ce qui est évidemment une conséquence négative pour le chef péquiste.

L'avertissement peut parfois se combiner à d'autres formes de qualification péjorative. C'est ce que fait André Boisclair dans cet avertissement ayant pour cible Jean Charest :

*AB : La vérité a ses droits et monsieur Charest ne pourra pas dire n'importe quoi en campagne électorale comme il l'a fait tout récemment sur la question des droits de scolarité.*

<21 février 2007, SRC>

Cet énoncé fait référence à des propos tenus par Jean Charest avant le déclenchement de la campagne électorale de 2007, propos par lesquels il affirmait que son gouvernement allait investir dix fois ce que les étudiants auraient à investir en éducation. Encore une fois, cet avertissement n'est pas adressé directement à Jean Charest (puisque André Boisclair ne parle de Jean Charest qu'en utilisant la troisième

personne), même s'il est évident que ce dernier en est la cible puisque c'est son attitude qui est mise en cause.

Il est intéressant de noter que cet énoncé combine deux formes de qualification péjorative puisque l'avertissement lancé par André Boisclair se construit en partie grâce à un reproche. En effet, lorsqu'André Boisclair ajoute « comme il l'a fait tout récemment sur la question des frais de scolarité », ce dernier reproche à Jean Charest d'avoir fait des déclarations ne représentant pas du tout la réalité. Cette déclaration est donc jugée inappropriée par André Boisclair et elle servira d'argument pour ajouter de la validité à son avertissement. Ainsi, il utilise une situation bien particulière pour illustrer son propos, précisant de ce fait ce qu'il entend par « dire n'importe quoi ». C'est une façon de montrer que son avertissement se base sur des reproches sérieux, que c'est l'attitude même de Jean Charest qui a entraîné cet avertissement.

Par ailleurs, dans ce deuxième énoncé, André Boisclair ne stipule pas la conséquence négative que le fait de « dire n'importe quoi » pourrait entraîner. Cet avertissement ne correspond pas tout à fait au modèle présenté, mais il demeure que cet énoncé a comme première intention d'avertir et, de ce fait, de demander à un adversaire de changer de comportement ou de modifier son attitude. La conséquence n'est pas dite, mais il est facile pour le public qui l'entend, d'extrapoler sur les conséquences que prédirait André Boisclair à Jean Charest (une défaite électorale, une perte d'appui des électeurs...).

Lorsque l'on s'attarde aux différents avertissements recensés dans notre corpus, force est de constater que la plupart d'entre eux ne se construisent pas en suivant le modèle proposé en tout début de chapitre, à savoir en combinant une demande de changement de comportement et une conséquence négative anticipée (et annoncée). Comme c'est le cas dans l'énoncé présenté précédemment, on retrouve uniquement la première partie de l'avertissement, soit la demande de changement de

comportement qui est jugée inadéquate par l'émetteur. En campagne électorale, la conséquence négative anticipée est claire : ne pas être élu. C'est une évidence sur laquelle les énonciateurs n'ont pas à s'étendre.

Dans le prochain énoncé, on constate aisément qu'il n'y a qu'une demande de changement d'attitude ou, tout au moins, de plus grande rigueur. Cette demande émane de Mario Dumont qui prend Jean Charest en défaut, après que celui-ci ait critiqué des prises de position de Mario Dumont ou de son parti en cours de campagne électorale. Une fois encore, il n'y a qu'une partie de l'avertissement qui est explicite, la conséquence annoncée étant passée sous silence.

*JC : Si Jean Charest veut déterrer l' passé, [...] il devrait être sûr que i(l) a pas déjà, lui, dit exactement mot à mot l'contraire, comme c'est le cas avec la Charte des droits des victimes, comme c'est le cas avec le contrôle des armes à feu.*

<6 mars 2007, TVA>

Mario Dumont répond aux critiques du chef libéral par le biais d'une mise en garde. Ce dernier rappelle à son adversaire qu'il a déjà, par le passé, tenu des propos de même nature. Ainsi, lorsqu'il précise que Jean Charest a « dit mot à mot l'contraire », il insiste sur le fait que son vis-à-vis a complètement changé ses positions politiques et, de ce fait, qu'il a déjà appuyé les positions qu'il critique maintenant. Aussi, lorsque Mario Dumont précise que Jean Charest « devrait être sûr que », il l'incite à une plus grande rigueur, à une plus grande retenue quant aux critiques qu'il énonce.

Dans cet exemple-ci par contre, il est plus difficile de deviner la conséquence sous-jacente. En effet, il peut y avoir plusieurs interprétations qui peuvent être faites quant à la conséquence négative que ces prises de positions contradictoires pourraient entraîner (perte de crédibilité, mise en doute des positions adoptées pour la campagne de 2007...), mais on pourrait tout simplement croire qu'il s'agit d'une mise en garde

n'ayant d'autres objectifs que de sommer Jean Charest de prendre un peu plus de recul avant de se prononcer ouvertement contre des positions qu'il a déjà lui-même partagées. Pour certains, un avertissement de la sorte pourrait même être considéré comme une conséquence négative, consécutive aux déclarations de Jean Charest. Le fait que Mario Dumont ait averti publiquement le chef libéral de mieux peser ses mots peut effectivement être perçu comme une conséquence négative pour la campagne de Jean Charest.

Quoi qu'il en soit, bon nombre d'avertissements correspondent davantage à cette structure (dans laquelle la conséquence annoncée n'est pas explicitement évoquée) plutôt qu'à celle que nous avons proposée initialement. Doit-on élargir la définition ? Elle ne l'invalide pas, mais il faut convenir que, même si L1 signale à L2 qu'il juge son comportement inadéquat, le fait qu'aucune conséquence négative ne soit évoquée change l'interprétation que l'on peut faire de l'énoncé. Le fait que cette conséquence soit passée sous silence (ou tout simplement ignorée) fait en sorte que la personne qui émet cet avertissement ne prend aucun engagement, ne se rend pas responsable des conséquences désagréables auxquelles pourraient faire face son vis-à-vis. Cela a pour avantage de nous démontrer clairement que nous sommes en présence d'un avertissement et non pas d'une menace puisque l'émetteur n'est nullement impliqué dans l'application de la conséquence (cette dernière n'existant que par l'implicite et encore...).

Il arrive parfois que certains énoncés soient extrêmement difficiles à départager, ce qui démontre que la frontière séparant la menace et l'avertissement est floue et qu'il est impossible de distinguer l'un et l'autre de façon absolue. Le prochain énoncé en est l'exemple parfait.

JC : *Si André Boisclair choisit d'aller sur les questions d'intégrité, ben y va s'faire répondre.*

<21 février 2007, SRC>

Jean Charest a fait cette déclaration le jour même du déclenchement de l'élection, quelques minutes à peine après la dissolution de l'assemblée (dissolution qui amorce la campagne électorale et qui mène à de nouvelles élections législatives). Il s'agit d'un avertissement lancé à André Boisclair, l'avisant que s'il continue d'attaquer et le Parti libéral et son chef (en l'occurrence Jean Charest) en mettant en doute leur intégrité (ce qu'André Boisclair avait fait peu de temps avant le déclenchement de la campagne électorale en associant Jean Charest au scandale d'Option Canada), il risquait d'entraîner des ripostes et, peut être, de se faire prendre à son propre jeu.

Là où survient l'ambiguïté quant à la nature de cet énoncé, c'est lorsque vient le temps de déterminer si Jean Charest a le contrôle sur cette conséquence annoncée. En affirmant que, conséquemment à ses attaques « sur les questions d'intégrité », André Boisclair « va se faire répondre », Jean Charest affirme que l'intégrité du chef péquiste peut aussi être sujette à cautionnement. Que doit-on y comprendre ? Par cette affirmation, Jean Charest déclare-t-il à son adversaire politique qu'il connaît certains détails pouvant aussi mettre en doute son intégrité et qu'il n'hésitera pas à les révéler publiquement si la campagne électorale s'engage plus avant dans une campagne de salissage ? Au contraire, fait-il simplement lancer un avertissement à son vis-à-vis, le prévenant que s'il continue à s'en prendre à l'intégrité du parti et du chef libéral, il pourrait faire face lui aussi à des attaques semblables de la part d'un candidat, du public, des journalistes et qui d'autres encore ? Dans cet énoncé, Jean Charest n'énonce pas son intention de prendre part à une riposte, même si la place de choix qu'il occupe dans le paysage médiatique lui offre la meilleure tribune pour une attaque contre l'intégrité d'André Boisclair. Devant l'absence de certitudes quand à la réelle implication de Jean Charest dans cette riposte anticipée, nous considérerons qu'il s'agit davantage d'un avertissement, Jean Charest ne s'arrogeant ici aucun pouvoir sur les répliques possibles et sur les attaques pouvant être portées contre André Boisclair.

Il existe cependant quelques formes ne cadrant pas avec ces deux modèles, et ce, pour différentes raisons. Ces formes sont répertoriées ci-dessous et méritent qu'on y porte attention. Le premier énoncé est très particulier dans la mesure où l'avertissement se devine au niveau perlocutoire, c'est-à-dire grâce à ce que le public peut en induire. Par ailleurs, même si Jean Charest est la cible de cet avertissement, c'est à ses partisans qu'André Boisclair s'adresse en premier lieu.

*AB : C'est à not' tour de dire « Dehors ! » à Jean Charest !*

<24 février 2007, SRC>

Au premier abord, nous sommes en présence d'une invitation lancée lors d'une assemblée partisane mais, lorsqu'on s'attarde au sens de cet appel, on peut conclure que, quand il invite ces partisans à « dire 'Dehors !' à Jean Charest », André Boisclair annonce clairement son intention de déloger son adversaire politique de son siège de Premier Ministre. Cet énoncé est extrêmement intéressant puisqu'il nous place dans une situation où le comportement jugé inadéquat n'est pas évoqué (tout au moins dans l'extrait qui a été présenté lors du bulletin télévisé), mais où la conséquence négative est clairement explicitée. De ce fait, André Boisclair incite les électeurs à empêcher la réélection de Jean Charest, faisant appel à la décision de chacun des citoyens, passant sous silence les différents agissements qui auraient motivé l'application d'une telle conséquence. Cet appel aux électeurs est habile puisqu'en utilisant la formule « not'tour », André Boisclair délègue le pouvoir à ses partisans et aux électeurs, ne prenant pas directement part à l'application de la conséquence annoncée (l'élection du Parti québécois au lieu de la réélection du Parti libéral) sinon à titre de simple électeur. Ainsi, il nie son pouvoir sur l'application d'une conséquence négative pour son adversaire, déléguant ce pouvoir à l'ensemble de la population.

Un autre énoncé quelque peu différent de ceux analysés jusqu'à présent est celui que Jean Charest adresse aux journalistes et, indirectement, à la population du Québec.

*JC : Posons-lui la question : « Êtes-vous fédéraliste ? » le mot fédéraliste sortira pas de la bouche en tout cas si ça devait arriver, ça s'rait lourd.*

<3 mars 2007, SRC>

Dans cet énoncé, Jean Charest met en question la position autonomiste adoptée par l'Action démocratique et prévient son adversaire qu'un faux pas terminologique pourrait lui causer bien des ennuis. Cet avertissement se démarque puisqu'il est adressé aux journalistes. D'ailleurs, Jean Charest les interpelle directement en utilisant la première personne du pluriel, liant ainsi journalistes et parti libéral dans un même questionnement. Encore une fois, l'avertissement n'est complètement perceptible que lorsqu'on analyse son contenu et qu'on fait différentes inductions par rapport au contexte politique du moment. Ainsi, si l'on sait que Mario Dumont a affirmé que son parti n'était ni séparatiste, ni fédéraliste, mais plutôt autonomiste (qui se réclame d'une plus grande autonomie auprès du gouvernement fédéral mais qui ne souhaite pas une dissociation complète entre les deux paliers de gouvernement), l'on comprend bien que le fait de se déclarer fédéraliste remettrait en cause le bien fondé de cette position autonomiste. Ce qui rend cet avertissement différent des autres c'est qu'il anticipe un faux pas de l'adversaire. En effet, Jean Charest ne met pas en doute une déclaration faite par son adversaire adéquate, mais il prévient plutôt ce dernier que s'il commettait l'erreur de se déclarer fédéraliste, cela viendrait miner les fondements de sa position autonomiste.

Voici deux énoncés aux structures similaires, ayant toutes deux pour objectif de mettre en garde non pas des adversaires politiques, mais bien les électeurs québécois.

JC : *Les gens qui vont voter pour l'ADQ, ils vont diviser le vote et qu'i(ls) vont euh... en faisant ça, peut-être se retrouver avec André Boisclair.*

<24 mars 2007, SRC>

AB : *Voter pour l'Action démocratique du Québec, c'est courir le risque de rester pris avec Jean Charest comme Premier Ministre d'un gouvernement libéral.*

<25 mars 2007, SRC>

Ces deux énoncés ont été produits à quelques jours à peine de l'élection provinciale, à une journée d'intervalle, et ils se construisent de la même façon. Il s'agit de deux avertissements lancés aux électeurs québécois les prévenant qu'un vote pour l'Action démocratique pourrait diviser le vote. Étrangement, Jean Charest et André Boisclair prennent tous deux pour responsable de la division du vote l'Action démocratique, prenant de ce fait pour acquis que ce parti n'est pas pressenti pour former le gouvernement, le reléguant au rang de tiers parti ou de parti de moindre importance. Par la suite, Jean Charest précise que cette division des votes risque d'entraîner l'élection du parti d'opposition, alors qu'André Boisclair prévient les électeurs que de voter pour l'ADQ risque de mener à la réélection d'un gouvernement libéral. Pour l'un comme pour l'autre, l'élection du parti adversaire est une conséquence négative, tant pour eux que pour les citoyens. Aussi, par la façon dont ils ont formulé leur énoncé, les deux chefs présupposent tous deux que les électeurs verront l'élection d'André Boisclair (pour les électeurs libéraux) ou de Jean Charest (pour les électeurs péquistes) comme une chose négative.

Étrangement, André Boisclair et Jean Charest semblent tous deux persuadés que ce sont leurs partisans qui vont se laisser tenter par les idées adéquistes, supposant que ce nouvel intérêt pour l'ADQ affecterait leurs résultats électoraux à un point tel que cela favoriserait l'élection du parti adverse. En fait, ils demandent tous les deux à leurs électeurs de bien réfléchir aux idées proposées par l'ADQ avant de

lui accorder leur confiance. C'est aussi une façon de dire à Mario Dumont qu'ils ne laisseront pas leurs électeurs être séduits par ses positions, en glissant au passage que ni l'un ni l'autre ne considèrent qu'il puisse être un candidat potentiel pour occuper le siège de Premier Ministre. Conséquemment, tant André Boisclair que Jean Charest lui font savoir qu'il ne sera pas en mesure d'occuper la tête du gouvernement et que la lutte pour le pouvoir se dispute toujours entre deux partis (PQ et PLQ) et deux candidats (André Boisclair et Jean Charest). On peut donc analyser ses deux énoncés comme un double avertissement : l'un qui est adressé explicitement aux électeurs et un autre, implicite, qui s'adresse à Mario Dumont et à l'Action démocratique.

Souvent rapprochés et confondus, l'avertissement et la menace se distinguent surtout par l'implication qu'a un locuteur sur la conséquence qu'il prédit à son interlocuteur. Encore une fois, le fait qu'il n'y ait aucune menace claire dans notre corpus est extrêmement intéressant puisqu'il vient renforcer l'idée que le discours politique en campagne électorale reste courtois et qu'il nous montre que les formes de qualification péjoratives qui servent d'armes lors des nombreuses déclarations médiatisées ne sont pas celles qui mettent le plus en péril l'image et de l'adversaire, et de l'énonciateur.

## CHAPITRE VI

### LE REPROCHE

Au contraire des formes présentées jusqu'à maintenant, le reproche est une forme de qualification péjorative que l'on retrouve régulièrement dans notre corpus, ce qui en fait (avec la critique) l'une des formes les plus utilisées par les politiciens lors de la campagne électorale de 2007. Encore une fois cependant, nous sommes en présence de deux formes apparentées et dont les frontières sont un peu floues. Qu'est-ce qui nous permet de distinguer précisément la critique du reproche? Il existe sans aucun doute des indices pragmatiques nous permettant de distinguer l'une et l'autre de façon plus rigoureuse, mais il semble qu'ils n'aient jamais été clairement définis.

#### 6.1 Bien établir une distinction entre critique et reproche

Il existe quelques articles traitant du reproche mais nous n'avons trouvé que très peu de littérature abordant la critique. Le reproche est défini par les dictionnaires et les ouvrages de références comme étant un blâme formulé à l'encontre de quelqu'un ou encore comme un jugement défavorable porté sur un point ou un aspect particulier dans l'intention d'inspirer le regret de la personne prise en faute. Définition intéressante, certes, mais qui ne nous aide pas à distinguer clairement la critique et le reproche puisque la critique est aussi définie par les ouvrages de références comme un jugement défavorable porté sur quelqu'un ou quelque chose.

Dans un article consacré au reproche, Marty Laforest (2002) définit le reproche comme l'expression d'une insatisfaction qu'un individu A adresse à un individu B afin de faire savoir à B qu'un acte qu'il a commis a rendu A insatisfait. Dans une telle situation, le reproche est adressé à la personne qui est considérée comme la cause du problème, à l'individu considéré responsable de l'acte ou l'état des choses jugé insatisfaisant par la personne formulant le reproche. Toujours selon Laforest, la notion d'échec (dans une perspective où un individu A juge un individu B par rapport à ce qu'il devait ou ce qu'il doit accomplir) est nécessaire pour la formulation d'un reproche. Dans cette perspective, un reproche serait provoqué par un manquement, il serait en quelque sorte une réaction à quelque chose que A juge répréhensible de la part de B (Laforest, 2002, p.1596).

Cette deuxième définition, plus étoffée, a l'avantage de fournir une description plus pointue du contexte de production d'un reproche, mais il demeure que la distinction entre une critique et un reproche reste encore floue. En effet, nous croyons que la critique peut aussi être décrite comme un acte de langage motivé par un manquement ou une attitude jugée répréhensible.

Cette difficulté rattachée à la définition du reproche (et, par extension, aux différents actes de langage potentiellement menaçants tels la critique, la réprimande, le blâme...) vient peut-être du fait qu'il n'existe aucune formule prototypique nous permettant de bien les reconnaître. Alors que pour les actes de langage adoucissants (*Face Flattering Act* selon Brown et Levinson, 1987), il existe des formules introductives (« Je m'excuse... », « Pardonnez-moi... », deux formules introduisant généralement des excuses), il n'y a pas de phrase prototypique contraignant le reproche à un certain standard, ce qui peut expliquer en partie la difficulté qu'ont les théoriciens à bien distinguer les actes de langage péjoratifs ou menaçants (Laforest, 2002, p. 1596-1597).

Nous avons été tenté de baser la distinction entre ces deux formes sur le fait que le reproche s'attaque davantage à des faits, à des gestes concrets, alors que la critique serait plutôt axée sur des attitudes, des caractéristiques individuelles et des positions idéologiques. Même si cette hypothèse s'est vue confirmée dans la majorité des énoncés extraits de notre corpus, il s'avère que quelques exceptions surviennent, nous convainquant par le fait même qu'il existe sûrement un critère nous permettant de distinguer plus efficacement la critique et le reproche.

Nous en sommes finalement venu à la conclusion que ce critère distinctif était le degré de responsabilité que l'on attribuait à la personne visée par le reproche (ou la critique). Ainsi, lorsqu'on se retrouve en présence d'un énoncé contenant un jugement défavorable à l'égard d'un tiers ou d'un acte perpétré par ce tiers, nous considérerons qu'il s'agit d'un reproche lorsque la personne visée sera clairement identifiée comme étant la source de cette situation jugée inappropriée. Par exemple, si une jeune femme lance à sa collègue « Tu as fais ça tout de travers! », il est tout à fait évident que la jeune femme considère sa collègue comme l'unique responsable du travail fait « tout de travers ». De même, si un homme dit à sa femme « Qu'est-ce que t'as à me regarder, tu me stresses! » (Lafort, 2002, p. 1602), on devine facilement que le mari considère que c'est sa femme qui est directement responsable de son état de stress et il lui reproche sa façon de le regarder, cause présumée de son stress. Mentionnons cependant que certains reproches indirects collent un peu moins bien à cette définition dans la mesure où la personne tenue pour responsable est absente ou carrément non-identifiée lors de la formulation du reproche. Aussi, dans l'énoncé « Pourquoi André a-t-il jeté mes dessins? » il est clair que le fait de jeter les dessins est considéré comme répréhensible et André est perçu comme fautif, même s'il n'est pas interpellé directement. Par ailleurs, si la question avait plutôt été : « Qui a jeté mes dessins? » elle n'aurait pu être considérée comme un reproche puisque l'identité du responsable est inconnue.

Ces deux exemples nous démontrent qu'il existe différentes façons de formuler un reproche, que ce soit en énonçant clairement le motif du mécontentement ou en usant d'un peu plus de sous-entendus, laissant à la personne visée la tâche d'interpréter adéquatement le reproche qui lui est destiné. Toujours dans son article de 2002, Laforest a exploré les différents types de reproches se retrouvant dans son corpus, appuyant de ce fait l'idée que le reproche varie tant en subtilité qu'en agressivité. Passant d'une simple allusion à l'acte offensant et allant jusqu'à une sanction négative de l'interlocuteur (insinuation plus ou moins insultante qui peut permettre à l'interlocuteur de déduire ce qu'on lui reproche), Laforest dégage six types de reproches de nature et de fréquence assez variées (Laforest, 2002, p.1601-1604). Nous ne nous appuyons pas sur ces catégories pour analyser les différentes données de notre corpus puisque les données proviennent de contextes très différents (les données de Laforest provenant d'un corpus de conversation familiale impliquant de réelles interactions), mais nous garderons à l'esprit que le reproche peut se manifester sous différentes formes et nous tenterons de vérifier si c'est le cas dans notre corpus ou si, au contraire, les reproches présents dans le discours politique sont construits suivant un même patron.

Rajoutons aussi qu'il est possible qu'un reproche contienne une demande de modification de comportement (Laforest, 2002, p. 1602). Même si cette demande de modification n'apparaît pas systématiquement, on peut quand même considérer qu'il s'agit d'une caractéristique du reproche puisqu'elle n'apparaît pratiquement jamais à l'intérieur d'une critique (sinon dans des contextes très spécifiques). Ainsi, en présence du reproche suivant : « Tu vas arrêter de laisser traîner tes vêtements partout, j'en ai assez de les ramasser! », l'individu émettant le reproche demande clairement à la personne visée de changer son comportement et, donc, de ramasser ses vêtements. Dans cette phrase, il y a une combinaison entre reproche et demande de modification de comportement. Dans la phrase suivante : « Tu as encore laissé traîner tes vêtements! », il n'y a pas de demande de changement de comportement, ce

qui ne change rien au fait que nous soyons en présence d'un reproche, puisqu'il est clair que l'individu émettant le reproche considère qu'il est inapproprié que le tiers visé laisse traîner ses vêtements et qu'il le tient pour seul responsable de ce désordre.

## 6.2 Le reproche comme acte de langage politique

Sans doute parce qu'il permet de porter des jugements sur son adversaire, le reproche est utilisé régulièrement dans le discours politique, tout au moins en campagne électorale. Il se présente sous différentes formes, jouant sur les sous-entendus ou ciblant sans ambiguïté l'acte jugé inapproprié, s'attardant tant aux actes passés qu'aux actes présents et ciblant une personne, un groupe ou l'un et l'autre. Nous tenterons de présenter l'ensemble de ces formes, afin de broser un portrait détaillé du reproche et de l'usage que l'on en a fait lors de la campagne électorale de 2007.

Le reproche se présente parfois sous forme de simple constat par lequel un individu présente publiquement ce qu'il considère fautif. Dans l'exemple qui suit, Mario Dumont adresse un reproche à André Boisclair, se permettant par le fait même d'en induire certains détails, d'en tirer une conclusion que son adversaire politique n'a jamais formulée.

*MD : Aujourd'hui on se rend compte qu'André Boisclair a pas fait ses devoirs, i(l) a rien livré de c'qu'i(l) devait livrer. Alors c'est un...là-dessus, c'est un aveu d'échec, i(l) dit aux Québécois qu'i(l) est pas prêt à, de toute façon, à faire un référendum.*

<24 février 2007, SRC>

Cette déclaration a été faite à la suite de la sortie du programme péquiste, programme qui, selon toute vraisemblance, ne satisfait pas le chef adéquiste. C'est en réponse au lancement du programme adverse que Mario Dumont adresse son reproche à André Boisclair et, lorsqu'il signifie à ce dernier qu'il « a pas fait ses devoirs », il manifeste clairement son insatisfaction par rapport aux propositions élaborées dans le

programme électoral présenté par le Parti québécois. Il reproche aussi à son adversaire de ne pas avoir répondu aux attentes (les siennes bien sûr, même s'il présume sans aucun doute que la population québécoise – ou une partie de la population – partage sa position) et il le lui indique clairement en affirmant qu'il « a rien livré de c'qu'i(l) devait livrer ». Devant ce programme électoral insatisfaisant, Mario Dumont semble considérer qu'André Boisclair est le grand responsable des manquements et des devoirs inaccomplis, choisissant de ce fait de cibler directement son vis-à-vis politique plutôt que l'ensemble du parti endossant ce programme. La responsabilité est donc attribuée au chef péquiste et, par extension, à son parti, faisant de cette déclaration un reproche, suivant la définition que nous avons élaborée précédemment.

Il faut aussi noter qu'après avoir émis son reproche, Mario Dumont se permet d'aller un peu plus loin puisqu'il porte un jugement défavorable en disant que ce désappointement déjà manifesté à l'égard d'André Boisclair démontre que, selon lui, ce dernier « *n'est pas prêt à, de toute façon, à faire un référendum* ». En plus de reprocher à son adversaire péquiste d'avoir manqué à son devoir, Mario Dumont se permet d'interpréter les fautes décriées, y voyant « *un aveu d'échec* », une incapacité à accomplir les promesses faites dans le passé (il fait ici allusion aux déclarations d'André Boisclair qui, au début de la campagne, souhaitait réactualiser la question de la souveraineté du Québec). Du point de vue adéquiste, les propositions faites dans le programme péquiste ne permettraient pas à André Boisclair de tenir parole sur la question référendaire. C'est tout au moins ce que les propos de Mario Dumont laissent entendre. Cela peut-il être perçu comme un reproche sous-entendu ? Est-ce une façon de laisser entendre que les promesses faites par le Parti québécois ne pourront être tenues ? En contexte électoral, une telle induction n'est pas à négliger...

En politique, il arrive parfois qu'un candidat adresse un reproche à un adversaire en ayant recours à la comparaison. Celui-ci peut utiliser les réalisations d'un autre pour faire la démonstration que son opposant politique n'a pas agi de façon appropriée, démontant par le biais de la comparaison ce que l'on attendait de l'adversaire politique visé et ce qu'il a fait (ou ce qu'il n'a pas fait) concrètement. Afin d'illustrer plus spécifiquement ce propos, attardons-nous à ce reproche que Mario Dumont destine à Jean Charest :

*MD : ... et c'est pas parce que Stephen Harper a tenu parole en matière de règlement du déséquilibre fiscal que les gens vont... pardonner à Jean Charest qu'il n'a pas tenu parole en matière de baisse d'impôts, qu'il n'a pas tenu parole en matière de santé, qu'il n'a pas tenu parole en matière de réingénierie et sur tellement d'autres sujets.*

<19 mars 2007, TVA>

Ce reproche a été émis après la présentation du budget fédéral, budget dans lequel le gouvernement fédéral acceptait de redistribuer certaines sommes d'argent aux provinces canadiennes à la suite des négociations entreprises entre les premiers ministres provinciaux (dont Jean Charest) et le gouvernement de Stephen Harper. Après l'annonce de cet investissement, le Premier ministre Charest s'était montré satisfait du résultat de ces négociations, attribuant à son gouvernement une part du mérite. C'est à ces événements que Mario Dumont fait référence dans son reproche. Il utilise le fait que Stephen Harper ait accepté de régler la question du déséquilibre fiscal (question qui figurait parmi ses promesses électorales) pour placer Jean Charest face à son propre bilan. Le chef adéquiste tient donc à rappeler à son vis-à-vis libéral que, selon lui, plusieurs promesses électorales faites en 2003 (lors de l'élection du parti libéral à la tête du gouvernement provincial) n'ont pas été respectées, reprochant ainsi à Jean Charest de ne pas avoir « tenu parole » en plusieurs matières qu'il se fait un devoir d'explicitier.

Ce reproche se veut aussi un rappel à l'ordre puisqu'en affirmant que la parole tenue par le premier ministre canadien n'allait pas pardonner toutes les promesses non tenues par son homologue québécois, Mario Dumont laisse savoir au chef libéral que cette seule réussite ne pourrait pas faire oublier les différents engagements qu'il n'a pas tenus (toujours dans une perspective adéquate, même s'il présuppose que « les gens » partagent cet avis puisqu'il prévoit que la sanction viendra d'eux...). Il affirme ainsi que les faits reprochés ne seront pas oubliés grâce à une réussite, jumelant le reproche et l'avertissement au sein d'un même énoncé.

Dans un autre énoncé extrait de notre corpus, Mario Dumont utilise une stratégie semblable pour comparer ses méthodes, ses prises de position dans une situation bien particulière, en opposition à celles de ses deux adversaires politiques. Cette déclaration a été faite après que deux candidats adéquistes aient été contraints de démissionner puisqu'ils avaient tenu des propos jugés inappropriés et publiquement critiqués.

*MD : Dans des épisodes comme ça, ils savent ce que j'accepte, ce que j'accepte pas. En même temps les gens savent ce que d'autres chefs ont accepté. Des candidats qui sont dans des situations comme ça, i(ls) les gardent pis i(ls) les cachent.*

<10 mars 2007, SRC>

Par cette déclaration, Mario Dumont pointe du doigt ses adversaires politiques, les accusant de cacher les candidats gênants plutôt que de les laisser s'expliquer publiquement et de prendre les sanctions qui s'imposent. Par cette déclaration, il répond à de nombreuses critiques faites à l'encontre des candidats et de l'équipe adéquate en reprochant à son tour à ses adversaires d'opter plutôt pour une tactique sournoise en éloignant volontairement les candidats embarrassants des feux de la rampe. Encore une fois, Mario Dumont a recours à la comparaison pour mettre en perspective deux attitudes opposées, afin de mieux reprocher à l'adversaire la tactique qu'il a favorisée et pour mieux démontrer que son attitude était la meilleure à adopter.

Aussi, le reproche a comme double fonction de réprouber les tactiques des adversaires tout en revalorisant l'attitude adoptée par celui qui formule ce reproche.

Dans un tout autre contexte, Mario Dumont a formulé un reproche semblable, à la différence que pour celui-ci, il se dégage des blâmes dirigés contre lui, les redirigeant vers Jean Charest. Pour bien comprendre ce reproche, il faut savoir que Mario Dumont a été interrogé par les journalistes à propos d'une de ces candidates qui aurait choisi de prendre des vacances en plein milieu de la campagne électorale.

*MD : J'me souviens d'un ministre de la sécurité publique pendant le mandat de Jean Charest qui est parti en Floride en pleine crise autochtone. À l'heure actuelle, vous avez une mère de famille qui avait promis à ses enfants une vacance pour la semaine de relâche. C'est Jean Charest qui a choisi la date des élections.*

<6 mars 2007, TVA>

Pour répondre à ces nombreuses interrogations faites par les journalistes, Mario Dumont utilise encore une fois la stratégie de la comparaison pour tourner la situation à son avantage. En effet, pour défendre sa candidate, il présente le cas d'un ministre libéral ayant pris des vacances malgré une situation politique tendue, ce cas étant évidemment considéré par Mario Dumont comme beaucoup plus grave, surtout qu'il prend la peine de spécifier que l'absence de sa candidate est due à une promesse faite depuis longtemps. De tout cela découle le reproche que le chef adéquiste adresse à son homologue libéral, lui rappelant qu'il a choisi de tenir les élections sur une période englobant la relâche scolaire. C'est une façon détournée de dire que si cette situation déplaît à Jean Charest, il en est le seul responsable. Ce reproche pourrait aussi être perçu comme une façon de dire : « Je m'en lave les mains, cette décision n'est pas mienne et jamais je ne critiquerais une mère tenant ses promesses ». Le reproche peut donc se construire par l'intermédiaire de la comparaison, et ce, de façon à lancer le blâme à quelqu'un d'autre, par ricochet.

Il arrive aussi qu'un candidat construise son reproche en s'appuyant sur une concession. Il dira par exemple : « c'est vrai que notre programme présente telle faille mais... » et il enchaînera en présentant une faille qu'il considère beaucoup plus importante dans le programme proposé par l'un ou l'autre de ses adversaires. Prenons comme exemple concret un reproche que Mario Dumont adresse à Jean Charest :

MD : *[On va] s'occuper de discipliner nos candidats, mais Jean Charest doit aussi s'occuper de répondre de quatre années d'un gouvernement qui a pas livré la marchandise aux Québécois.*

<5 mars 2007, SRC>

Encore une fois, cet énoncé fait référence aux différents commentaires formulés par Jean Charest à l'égard des candidats adéquistes et de l'apparente incapacité de Mario Dumont à les discipliner. Ces déclarations surviennent à la suite des dérapages de deux candidats adéquistes, tous deux remerciés après qu'ils aient tenus des propos racistes et misogynes lors d'émissions d'affaires publiques. Pour construire son reproche, Mario Dumont commence par reconnaître qu'il sera nécessaire de mieux encadrer ses candidats afin d'éviter des faux pas embarrassants. À la suite de cette concession, il s'empresse d'exiger de la part de Jean Charest qu'il aille s'expliquer auprès des Québécois. Il reproche au chef libéral de ne pas avoir livré aux Québécois ce qu'il leur avait promis quatre ans auparavant. Mario Dumont demande ainsi au premier ministre de rendre des comptes, le rendant en partie responsable de l'échec du gouvernement.

Puisque le reproche a comme principale attribution de réprover une situation ou un fait jugé inadéquat et que cette réprobation attribue entièrement ou en partie la responsabilité de cette situation à la personne visée par le reproche, il n'est pas surprenant que, dans certains énoncés, les verbes choisis pour constituer les reproches

viennent expliciter le degré de responsabilité de l'individu visé. C'est le cas notamment dans les deux prochains énoncés.

*MD : ... son vrai rêve est toujours demeuré d'être Premier Ministre du Canada. Pis que même après quatre ans comme Premier Ministre du Québec, i(l) commet encore ce genre de... d'écart de positionnement.*

<7 mars 2007, SRC>

*MD : Comme gardien du territoire national québécois, Jean Charest est allé jouer hier dans une zone où un Premier Ministre du Québec ne peut pas aller.*

<7 mars 2007, TVA>

Ces deux reproches ont été formulés par Mario Dumont à l'attention de Jean Charest, après que celui-ci ait déclaré publiquement que le territoire québécois pourrait être redivisé s'il advenait que le Québec devienne souverain. Dans les deux cas, Dumont reproche au premier ministre d'avoir pris une mauvaise décision. Dans le premier énoncé, Mario Dumont reproche au chef libéral de commettre des écarts de positionnement, prétendant du même coup qu'il confond ses devoirs en tant que Premier Ministre du Québec et ses ambitions personnelles qui seraient autres que ses fonctions au sein du gouvernement, selon Mario Dumont, du moins. En ayant recours au verbe commettre, le chef adéquiste insiste sur la responsabilité de Jean Charest, insinuant de ce fait que c'est consciemment qu'il a fait ces déclarations, que c'est en toute connaissance de cause qu'il a pris cette position, même si elle va à l'encontre de ce qu'on attendrait du Premier Ministre québécois. Il réitère cela dans le deuxième énoncé, utilisant encore une fois un verbe qui indique clairement qu'il considère que Jean Charest a choisi consciemment de s'aventurer sur un sentier dangereux en parlant de l'intégralité du territoire national québécois. En affirmant que le chef libéral « est allé jouer dans une zone où un Premier Ministre du Québec ne peut pas aller », Mario Dumont suppose que c'est un choix volontaire, que c'est en étant au fait de la question territoriale que Jean Charest a tenu ces propos. Le chef

adéquiste le considère donc pleinement responsable et il lui reproche des propos jugés inappropriés. Ainsi, nous pouvons affirmer que l'utilisation de certains verbes rend explicite le reproche puisque ces verbes signifient clairement que l'émetteur de reproche tient pour responsable l'individu qu'il vise.

Les prochains exemples nous montrent que les politiciens font parfois preuve d'un peu plus de subtilité dans la formulation de leurs reproches, laissant aux personnes qui les entendent le soin de les interpréter et d'en induire le sens. Il arrive donc que les sous-entendus servent de base à un reproche ou encore qu'un reproche en cache un autre. Voyons ce qui en est plus en détails. Dans ce premier énoncé émis par Jean Charest à l'attention du Parti québécois, il est reproché au parti de l'opposition officielle (lors du déclenchement de l'élection) de n'avoir aucun programme électoral à présenter à la population.

*JC : Chers amis, on est au jour deux de cette campagne électorale. Au Parti québécois y a toujours pas de programme.*

<22 février 2007, SRC>

Reprocher à ses adversaires de n'avoir aucun programme pour amorcer la campagne électorale implique beaucoup d'éléments qui ne sont pas mentionnés et que l'on peut facilement induire. Ainsi, lorsque Jean Charest blâme le Parti québécois pour son absence de programme, il aurait tout aussi bien pu lui reprocher son manque de préparation ou dire que les candidats péquistes se présentaient devant les électeurs sans idées précises, sans plan d'action. Dans le processus électoral, le programme de chacun des partis présente les orientations politiques et les réalisations qu'ils comptent mettre de l'avant au cours d'un éventuel mandat. Reprocher à un parti de ne pas avoir de programme peut facilement être interprété comme un doute raisonnable formulé par Jean Charest quant à sa capacité à gouverner ou, à plus court terme, sur sa capacité à tenir des discussions politiques et idéologiques au cours de la campagne électorale. De même, ce reproche sous-entend aussi un manque de

clairvoyance et de prévoyance puisque l'absence de programme peut signifier que le Parti québécois a été pris de court et qu'il n'avait pas anticipé cet événement politique qu'est le déclenchement d'une campagne électorale. Ainsi, en reprochant l'absence d'un programme électoral, Jean Charest soulève un manque, mais il ouvre la voie pour en induire d'autres, tous liés de près ou de loin à ce fameux programme et à ce que son absence peut représenter pour ceux et celles qui entendent ce reproche. Le nombre d'inductions possibles varie selon l'interprétation que chacun fait des présupposés liés à la présentation d'un programme électoral.

Dans le prochain exemple, Mario Dumont use de sous-entendus pour diriger son reproche au Parti libéral. Même s'il n'exprime pas directement ce qu'il considère être un acte répréhensible, il est aisé d'interpréter le reproche sous-entendu dans cet énoncé.

*MD : 15 seulement, c'est le chiffre qui est la somme des communiqués dans lesquels ils parlent de leur programme ou de leur bilan et 27 ce sont les communiqués qui visent à lancer de la boue aux adversaires.*

<6 mars 2007, SRC>

En présentant ainsi la somme des communiqués de presse parlant du programme libéral et en la comparant au nombre de communiqués destinés à « lancer de la boue aux adversaires », on peut constater que les communiqués s'attaquant aux adversaires sont près de deux fois plus nombreux que les communiqués présentant des aspects du programme libéral. De ce fait, un reproche peut facilement être induit : Mario Dumont (et l'équipe adéquiste sans doute) considère que l'équipe libérale consacre beaucoup trop de temps à une campagne de salissage et pas assez à la promotion de leurs idées. Il va de soi que ce comportement est jugé inapproprié, tout comme la présentation des communiqués de presse officiels rejette directement la responsabilité sur Jean Charest et son équipe, seuls responsables de la publication de ces communiqués. Ainsi, il est possible de reprocher des faits ou des agissements

sans en expliciter la nature, ce qui montre que, parfois, les indices fournis sont parfois suffisants pour faire les inductions nécessaires.

Nous avons mentionné précédemment que le reproche pouvait être accompagné d'une demande de modification du comportement répréhensible, mais il peut arriver que le reproche soit cette demande de changement. C'est le cas dans un énoncé que Jean Charest destine à André Boisclair et qui se présente comme suit :

*JC : Les choses continuent comme la veille le lendemain de l'élection et c'que le gouvernement fédéral aura mis dans son budget quoi que soit de l'entente de péréquation, n'existeront plus, ne seront plus là le jour où le Parti québécois fait un référendum et cherche à créer l'indépendance. Faut être clair là-d'ssus, faut l'dire.*

<26 février 2007, SRC>

Cette déclaration de Jean Charest fait suite à une déclaration d'André Boisclair concernant les transferts de fonds promis par le gouvernement fédéral. La première partie n'est pas un reproche, ce serait plutôt les projections faites par Jean Charest sur les conséquences qu'entraînerait l'indépendance du Québec. Bien qu'il n'y ait jamais eu de confirmation que ce genre de chose se produirait réellement, Jean Charest somme son homologue péquiste de lever le voile sur cette question, il lui demande de faire preuve de clarté et de transparence et de ne cacher aucun détail. Ainsi, le fait que Jean Charest ait besoin d'inviter le chef péquiste à donner des explications et des éclaircissements sur les conséquences d'un référendum gagnant implique nécessairement que cela n'a pas été fait et, donc, qu'André Boisclair n'a pas tenté d'éclaircir la situation ou de diminuer le vague entourant ces projections. Ainsi, la formulation de la demande de changement du comportement répréhensible (ici, Jean Charest invite André Boisclair à être clair et à dire les choses comme elles sont) révèle du même coup la nature de ce comportement répréhensible (à savoir l'absence de réponse claire dans le dossier des transferts fédéraux). Même si la demande de modification du comportement jugé inapproprié n'est pas nécessaire (et assez

rarement explicite) pour la majorité des reproches recueillis dans notre corpus, il se peut qu'elle soit essentielle pour la réalisation de certains reproches, comme l'illustre très bien l'énoncé précédemment analysé.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans les chapitres précédents, l'appropriation des paroles des autres candidats est une des stratégies prisées dans le cadre de la campagne électorale et le reproche n'y échappe pas. Il existe différentes formes d'appropriation : un candidat peut reprendre des idées présentées par un adversaire ou encore en reprendre les paroles exactes ; il peut aussi mettre des mots dans la bouche de son adversaire, en imaginant les discours qu'il pourrait tenir ou en reformulant de façon approximative des déclarations faites par le passé. Voici quelques énoncés extraits de notre corpus qui nous permettront de mieux saisir l'application de cette stratégie dans le cas du reproche.

Dans ce premier énoncé, Jean Charest reproche à Mario Dumont de ne pas avoir présenté de programme électorale alors que la campagne s'engage dans sa quatrième semaine. Pour ce faire, il met des mots sur l'attitude du chef adéquiste, lui faisant dire des choses que ce dernier n'a jamais dites. Cependant, Jean Charest doit considérer que les gestes parlent d'eux-mêmes puisqu'il se permet d'utiliser le fait que Mario Dumont courtise les électeurs sans leur avoir présenté de programme pour construire son reproche. Il attribue les mots suivants à son adversaire :

*JC : C'est du jamais vu dans l'histoire du Québec un chef de parti qui vous demande, à vous : « faites-moi confiance, donnez-moi votre vote, mais j'vous dirai pas ce que j'vais faire en retour ». Ça tient pas la route. Demander un chèque en blanc, c'est pas un programme électorale.*

<17 mars 2007, SRC>

Présument des intentions du chef adéquiste, Jean Charest reprend la situation du parti adverse (tel que lui la voit et l'interprète) et il met dans la bouche de son adversaire des propos qu'il n'a jamais tenus. Ainsi, faire dire à son adversaire :

« faites-moi confiance, donnez-moi votre vote, mais j’vous dirai pas ce que j’vais faire en retour » est une façon bien claire de reprocher à Mario Dumont et à son équipe la stratégie électorale qu’il a adoptée. Ce reproche est d’ailleurs réitéré en toute fin d’énoncé, lorsqu’il affirme clairement que son adversaire n’est pas en mesure d’offrir de programme électoral valable, comparant les propositions adéquistes comme quelque chose d’incertain, voire même de risqué, tel un chèque en blanc. Par ailleurs, Mario Dumont est clairement désigné comme responsable de cette situation répréhensible, puisque Jean Charest utilise la formule « un chef de parti qui vous demande... » ce qui implique que le chef adéquiste est parfaitement conscient de ce qu’il demande et qu’il le fait en connaissance de cause.

Dans un énoncé semblable, André Boisclair reformule à sa manière une affirmation faite par un candidat libéral lors d’une de ces visites électorales en centre hospitalier. Nous ne savons pas quels étaient les propos exacts de ce candidat, mais nous supposons qu’il n’a pas dit mot pour mot les propos que le chef péquiste lui attribue, ce dernier ayant tout à son avantage de les réinterpréter en fonction de ce que lui en a compris.

*AB : [qui dit] « votez pour moi c’est... parce que sinon vous n’aurez pas les services », qui fait une condition de l’établissement du centre d’hémodialyse l’élection du Parti libéral. Y a quand même ben une limite. Ça s’appelle du chantage, de la vieille politique, on s’tient loin de ça !*

<27 février 2007, TVA>

Ici encore, on reprend des propos (ou l’interprétation que l’on a faite de ces propos) pour faire ressortir le caractère inapproprié des propositions du candidat libéral. On parle aussi de chantage, à savoir d’un marchandage malhonnête visant à attirer la sympathie des électeurs en faisant de la qualité des soins de santé et du matériel médical disponible en région un argument électoral. Ce marchandage est évidemment un acte volontaire, conscient, ce qui implique que le candidat est

considéré comme l'unique responsable de cette déclaration et de la situation inappropriée qu'elle a entraînée.

À la suite de la présentation du programme électoral du Parti québécois, Jean Charest s'est empressé de critiquer la répartition des ressources budgétaires proposée par les péquistes. Pour cela, il utilise une petite mise en scène pour faire dire à André Boisclair ce qu'il aimerait bien l'entendre dire.

*JC : I(l) oublie 30 millions de dollars pour l'indexation des prestations d'aide sociale. Ah! On a oublié 700 millions de dollars pour les médecins ! Ah ! la taxe sur le capital c'est pas 400 millions, c'est 1,5 milliard de dollars.*

<25 février 2007, SRC>

Il est intéressant de noter qu'en tout début d'énoncé, Jean Charest utilise le pronom IL pour ensuite opter pour le ON, passant de ce fait d'une simple énumération à une mise en scène par laquelle il reproche à André Boisclair son manque de rigueur lors du calcul des dépenses budgétaires associées à son programme électoral. Ce manque de rigueur peut aussi mener à un second reproche, à savoir qu'avec ces nouvelles dépenses, l'équilibre budgétaire ne tiendrait pas, rendant de ce fait le programme péquiste caduc puisqu'irréalisable. C'est tout au moins ce que l'attribution de ces propos fictifs semble suggérer.

Le choix du verbe OUBLIER est intéressant puisqu'il allège le reproche, évitant de ce fait de lui donner l'allure d'une accusation. Le choix d'un verbe comme CACHER pourrait laisser croire que Jean Charest prête des intentions frauduleuses au chef du Parti québécois, mais le recours au verbe OUBLIER témoigne plus de l'étourderie du chef péquiste que d'un désir de tromperie. Par cette petite mise en scène par laquelle Jean Charest prête ses mots à André Boisclair, il formule un reproche qui sous-entend à la fois l'irréalisme du programme électoral, le manque de rigueur de l'équipe péquiste et l'étourderie d'André Boisclair (après tout, Jean

Charest commence son énoncé en utilisant la troisième personne du singulier, ce qui laisse croire que le chef péquiste est la cible principale de ce reproche).

Avant de conclure ce tour d'horizon, ajoutons qu'il arrive que le reproche permette le recours au cynisme et/ou au sarcasme. Ainsi, le reproche reste une occasion de lancer quelques pointes aux adversaires, leur ressortant des propos tenus ou des événements passés entrant en contradiction avec la situation décriée, situation directement causée par la personne ciblée, ce qui justifie le recours à ces quelques pointes sarcastiques. Dans l'énoncé qui suit, Jean Charest lance justement une pointe à Mario Dumont, auquel il reproche de ne pas avoir présenté de programme et de ne pas avoir chiffré ses promesses électorales.

*JC : [...] Alors on a beau avoir un budget fédéral pour... Si celui qui se présente comme étant l'autonomiste attend après le fédéral, pour avoir ses chiffres, moi j pense qui fait pas sa job.*

<20 mars 2007, SRC>

Il faut savoir que Mario Dumont a déclaré qu'il attendrait le budget fédéral avant de présenter les détails financiers de son programme, afin de savoir exactement quel montant serait versé par le gouvernement fédéral pour régler la question du déséquilibre fiscal. Dans cet énoncé, Jean Charest se permet un peu de sarcasme à l'égard de son adversaire, faisant de ce fait ressortir la contradiction existant entre le parti-pris autonomiste revendiqué par l'Action démocratique (position autonomiste qui, rappelons-le, implique une plus grande autonomie auprès du gouvernement fédéral) et le fait que ce même parti attende le budget fédéral pour finaliser son programme. Il reproche à Mario Dumont de ne pas faire sa job, considérant comme inapproprié le fait que l'ADQ n'ait chiffré aucune de ses promesses électorales. Il est évident que le chef de l'Action démocratique est perçu comme étant responsable de cette situation répréhensible puisqu'on la lui reproche directement, prétendant qu'il n'a pas fait ce qu'il aurait dû faire.

Mario Dumont se permet aussi quelques pointes sarcastiques, principalement dirigées contre Jean Charest. L'énoncé suivant s'inscrit en réaction à des déclarations publiques du chef libéral dans lesquelles il précisait que les priorités de son parti demeuraient la santé et l'éducation.

*MD : C'est intéressant qui parle des infirmières aujourd'hui, c'est intéressant qui parle des écoles aujourd'hui, parce que ça fait quatre ans qui s'en occupe pas !*

<21 mars 2007, SRC>

Le fait que Mario Dumont insiste sur « aujourd'hui » laisse supposer que c'est le contexte électoral qui remet au premier plan les dossiers de la santé et de l'éducation, dossiers que Mario Dumont accuse justement Jean Charest d'avoir laissé tomber quatre ans auparavant, soit tout de suite après les dernières élections. Par cette remarque sarcastique, le chef adéquiste souhaite possiblement mettre l'accent sur la mauvaise foi du Premier Ministre, jugeant qu'il ne s'est pas occupé des deux dossiers qu'il présente maintenant en tête des priorités libérales. Au-delà de ce sarcasme, le chef adéquiste reproche au Premier Ministre de ne pas s'être occupé des dossiers qu'il jugeait (et qu'il juge encore) prioritaires, manifestant par le fait même une certaine réserve quant à la valeur des engagements libéraux.

Comme nous avons tenté de le démontrer, le reproche s'utilise de diverses façons. Il peut s'adresser à une personne ou à un groupe, il s'applique tant à des actes passés qu'à des situations présentes et il se constitue de différentes façons. Pourtant, un problème demeure. Nous avons isolé quelques énoncés, hésitant à les classer parmi les reproches même s'ils correspondaient parfaitement à la définition que nous en avons donnée. En effet, nous considérons que ces quelques cas se rapprochent davantage d'une accusation que d'un reproche. Il nous faut à présent tenter de définir cette nouvelle forme de qualification péjorative.

#### 4.3 Distinguer le reproche de l'accusation

Si nous avons réussi à distinguer efficacement le reproche de la critique en prenant en compte le degré de responsabilité attribuée à la personne visée par le reproche, il reste une forme de qualification péjorative très proche du reproche pour laquelle nous n'avons pas encore établi de définition. Une telle définition nous permettrait de délimiter une frontière claire entre le reproche et l'accusation, deux formes que l'on retrouve dans le discours politique et qui, pour l'instant, reposent sur un flou terminologique. Les ouvrages de référence présentent l'accusation comme l'action de signaler la culpabilité d'une personne ou de souligner le caractère répréhensible d'une chose. Vanderveken (1988) rapproche quant à lui la définition du verbe performatif ACCUSER de celle qu'il donne au verbe BLÂMER, leur principale différence étant que l'accusation se doit d'être publique, alors que le blâme peut rester privé, voir silencieux (ce qui revient à dire que l'on peut blâmer quelqu'un en son for intérieur mais on peut difficilement l'accuser sans le lui faire savoir...). Ainsi, il définit le fait d'ACCUSER quelqu'un (parce qu'au contraire de la critique, on ne peut s'attaquer à une chose ou à une situation lorsqu'on accuse) comme étant l'émission d'une critique affirmant que ce dernier est responsable ou coupable de quelque chose (Vanderveken, 1988, p.173). Plus précisément encore, Vanderveken stipule qu'une accusation consiste à critiquer une personne en affirmant qu'elle est responsable d'un certain état des choses, avec la condition que cet état est mauvais ou répréhensible du point de vue de la personne lançant l'accusation (Vanderveken, 1988, p.173).

Ces deux définitions sont toutes deux problématiques puisqu'elles se conforment à celle que nous avons élaborée pour le reproche. En effet, le reproche comme l'accusation servent à pointer une personne ayant agi de façon inappropriée ou répréhensible, attribuant par le fait même à cette personne une partie ou la totalité de la responsabilité pour la situation dans laquelle ils se retrouvent. Existe-il un critère nous permettant de les distinguer ? Nous n'en avons pas trouvé, excepté le

degré de gravité attribué à chacun des verbes. Intuitivement, un locuteur tend à considérer un reproche comme quelque chose de moins grave qu'une accusation. Peut-on baser notre distinction uniquement sur un facteur d'intensité ? Vanderveken, dans une tentative de gradation des actes performatifs assertifs (catégorie dans laquelle nous retrouvons les verbes BLÂMER, ACCUSER et RÉPRIMANDER, entre autres), propose justement un tableau sémantique reliant les verbes de même nature, les classifiant par strates, classant ainsi les verbes suivant la force illocutoire qui leur est attribuée, illustrant de ce fait les rapports de force entre les verbes d'un même type. Dans cette représentation, CRITIQUER est considéré comme un verbe performatif de force illocutoire moindre que BLÂMER, lui-même considéré comme plus faible que le verbe performatif ACCUSER (Vanderveken, 1988, p. 175). Il est donc possible que la seule distinction pouvant être faite entre le reproche et l'accusation vienne de la force illocutoire qu'on lui attribue, du degré de gravité qui est associé à l'un et à l'autre. Ce critère demeurant quelque peu suggestif, il est hasardeux d'établir une frontière définitive entre reproche et accusation. Selon les inductions qui peuvent être faites à partir d'un même énoncé, il n'est pas impossible que deux locuteurs les interprètent différemment.

#### 4.4 L'accusation chez les politiciens faisant campagne

Qu'en est-il dans le discours politique ? L'accusation est-elle une arme fréquente ? Selon toute vraisemblance, elle est utilisée beaucoup moins régulièrement que le reproche, ce qui n'est pas une grande surprise si l'on considère le peu d'énoncés de grande force illocutoire répertoriés jusqu'à présent.

Il existe quelques cas qui peuvent être associés à l'accusation sans que cette association ne soit remise en question. C'est le cas notamment de cette déclaration faite par Mario Dumont, où il juge très sévèrement le choix qu'a fait Jean Charest d'utiliser les transferts fédéraux pour offrir des baisses d'impôts à la population

québécoise. Ce jugement se ressent par le choix des verbes décrivant les agissements de Jean Charest que Mario Dumont juge répréhensibles.

*MD : Il a trahi le sérieux d'années de démarches des Québécois et il démolit le rapport de force du Québec pour l'avenir. Il doit être sanctionné pour ce geste opportuniste et raté.*

<22 mars 2007, SRC>

En ayant recours aux verbes TRAHIR et DÉMOLIR pour qualifier les conséquences négatives causées par les gestes politiques posés, le chef adéquiste porte un jugement beaucoup plus sévère que lorsqu'il affirme que Jean Charest « commet des écarts de positionnement » ou « qu'il n'a pas tenu parole ». Alors que ces deux reproches sont interprétés comme des erreurs de jugement ou comme un manquement vis-à-vis de ses engagements, une accusation de trahison implique une intention sournoise, malveillante, nuisible et tout à fait volontaire. Une telle interprétation nous laisse croire que nous sommes en présence d'une accusation et non pas d'un reproche.

Dans les deux prochains exemples, se sont aussi les verbes employés qui nous permettent de conclure qu'il s'agit davantage d'accusations que de reproches. Ces deux accusations sont formulées par André Boisclair et prennent pour cible Jean Charest.

*AB : Jean Charest a trompé les Québécois, en 2003, en faisant des promesses irréalistes, qu'il savait qu'il ne pourrait réaliser, et maintenant, il insulte leur intelligence en criant mission accomplie.*

<2 mars 2007, SRC>

*AB : Jean Charest ment à la population quand il dit que pour chaque dollar qu'il va aller chercher dans la poche des étudiants, il va aller en injecter dix d'argent neuf. C'est de la fausse représentation.*

<25 février 2007, SRC>

Dans un cas comme dans l'autre, les verbes choisis prêtent à Jean Charest des intentions malhonnêtes, ce qui nous incite à penser qu'il s'agit davantage d'accusations que de reproches. Par l'utilisation du verbe TROMPER, le chef péquiste accuse son vis-à-vis libéral d'avoir volontairement menti à la population en lui racontant des sornettes, en lui faisant des propositions insensées. André Boisclair l'accuse de ce fait de tromperie, de malhonnêteté et de manipulation, méfaits assez graves pour que cet énoncé soit qualifié d'accusation. Dans le deuxième énoncé, André Boisclair a aussi choisi un verbe porteur d'une grande force illocutoire puisqu'il affirme que Jean Charest ment à ses électeurs. Ainsi, le chef péquiste accuse son adversaire libéral de déformer délibérément la réalité ou carrément de la manipuler pour la tourner à son avantage.

Alors que pour ces premiers exemples, il est possible de parler d'accusation sans qu'il y ait matière à débat, il existe des énoncés un peu plus complexes et dont la catégorisation dépend de l'analyse qu'on en fait. Dans l'énoncé qui suit, Mario Dumont accuse Pierre Marc Johnson, le président de la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde, d'avoir agi de façon partielle pour « sauver le gouvernement ».

*MD : Quand tu rentres au bureau à minuit l soir, visiblement dans un geste qui aide ou qui sauve le gouvernement, le Parti libéral, le Premier Ministre, ça regarde mal.*

<14 mars 2007, TVA>

Ce qui est problématique avec cet énoncé, c'est qu'il ne contient aucun verbe présentant clairement l'accusation. En aucun cas, le choix lexicologique ne peut nous aider puisque c'est par le recours aux sous-entendus que Mario Dumont souhaite faire passer son message, laissant le soin au public d'en saisir le sens. Sachant cela, doit-on y voir une accusation ou tout simplement considérer cet énoncé comme une insinuation, déclaration suggestive invitant la population à juger d'un autre œil le

rapport présumé impartial entre le Premier Ministre Charest et le président de la Commission d'enquête, Pierre-Marc Johnson ? Cette question reste ouverte puisque, si nous considérons que cette déclaration peut être traitée comme une accusation, certains pourront affirmer que le fait qu'il soit sous-entendu relègue cet énoncé au rang d'insinuation, ces deux interprétations étant toutes deux légitimes.

La question reste aussi ouverte pour ce second énoncé. Dans celui-ci, André Boisclair accuse le gouvernement libéral d'avoir fait preuve de négligence dans le dossier de la bactérie C-difficile.

*AB : Je maintiens que le gouvernement a été négligeant.*

<22 février 2007, SRC>

Pour cet énoncé, nous croyons qu'il est plus juste de parler d'accusation à cause du verbe MAINTENIR, ce qui implique qu'en accusant le gouvernement de négligence, André Boisclair ne fait que réitérer une affirmation faite dans le passé. Il réaffirme sa position, soit parce que la réponse que lui a fournie le gouvernement ne lui convenait pas, soit parce qu'on ne l'avait pas pris au sérieux... Plusieurs raisons peuvent motiver cette réaffirmation de la négligence du gouvernement libéral, ce qui fait que ce qui aurait pu être une critique prend un plus grand degré de gravité du fait que cette affirmation est réitérée. Est-ce que ce seul recours au verbe MAINTENIR suffit à faire de cet énoncé une accusation plutôt qu'un reproche ? Encore une fois, la question demeure. Chaque personne qui entend cet énoncé peut en tirer sa propre interprétation et il est bien difficile de trancher entre critique et accusation, ce choix étant tout à fait subjectif.

Le reproche se présente sous différentes formes que nous avons tenté d'explorer en détails. Voyons maintenant si la critique, assez proche du reproche tant par sa fréquence que par ses contextes d'utilisation, se retrouve dans des contextes aussi diversifiés.

## CHAPITRE VII

### LA CRITIQUE

La critique semble être une forme de qualification péjorative très prisée, tant dans le discours politique que dans la vie de tous les jours. Cette fréquence mène à une multiplication des usages et à une diversification des définitions qui lui sont associées. Cet usage diversifié de la critique aurait pu nous aider à la définir en tant que qualification péjorative, mais il n'en est rien puisqu'au contraire, les nombreuses définitions données font ressortir deux facettes contradictoires de la critique, nous obligeant à construire une définition propre à notre domaine d'étude et en accord avec notre corpus de discours politique.

#### 7.1 La critique : définitions multiples

En premier lieu, il faut préciser que la critique en tant qu'acte de langage ne semble pas avoir été très souvent traitée puisque peu de recherches s'y sont attardées. Alors qu'il existe, pour le reproche, quelques études qui ont tenté de le cerner et le définir, très peu d'articles traitent de la critique et, lorsque c'est le cas, ces articles ne perçoivent pas la critique comme un acte de discours de nature offensante (voir entre autres Kiely (2004), Larroux (2008) et Weisinger (2000)). Les domaines d'études ayant traité de la critique sont assez épars (psychologie, sociologie, littérature, pédagogie, etc.), mais il nous apparaît qu'aucune étude strictement pragmatique n'a été menée sur les critiques adressées à un tiers dans l'intention de le juger

négativement. Il est à noter que cette définition de la critique ne s'applique qu'à un usage bien particulier, celui qui nous intéresse puisqu'il vise à dévaloriser et à discréditer l'adversaire, au même titre que les différentes formes de qualification péjorative présentées jusqu'à maintenant.

Il va de soi que les différents articles répertoriés ne nous seront pas très utiles dans le cadre de notre recherche puisqu'ils n'abordent pas la critique comme étant un acte de langage offensant mais bien comme une intervention visant à provoquer l'amélioration d'une œuvre, d'une attitude, d'une réalisation. Ainsi, en pédagogie, bon nombre de chercheurs considéreront comme une critique tout commentaire plus ou moins positif émis par un professeur à l'attention de son étudiant, ce commentaire ayant souvent pour motivation de faire réfléchir l'étudiant et l'amener à développer davantage certains aspects négligés dans son travail. Par ailleurs, l'interprétation qui est faite de ce genre de critique mène rarement à une riposte agressive. Si un enseignant fait savoir à son élève que son travail manque d'objectivité, ce dernier tentera de remédier à cela, si c'est possible, ou il tentera d'argumenter en sa faveur, mais il est peu probable qu'il réponde à son enseignant par une insulte ou un reproche. Il est évident que dans une approche semblable, la critique est perçue davantage comme une suggestion, un conseil, que comme une désapprobation sévère. De ce fait, même si certaines études ont été faites sur la notion de critique, ces dernières ne pourront nous aider à définir la critique en tant qu'acte de langage offensant. Cela nous aide cependant à prendre conscience qu'à la notion de critique peut correspondre plus d'une interprétation et qu'une argumentation bien appuyée nous permettra d'illustrer clairement ce que nous entendons par critique dans le cadre de notre analyse.

Utilisée sous de multiples facettes et dans nombre de domaines d'étude, la critique a autant de définitions particulières que de chercheurs qui l'emploient pour qualifier leurs travaux. Ainsi, s'il existe beaucoup de *Critique du politique* et de

*Critique de la politique capitaliste*, il nous apparaît qu'aucune étude ne se soit attardée à la critique comme argument politique. De ce fait, nous tenterons d'élaborer notre propre définition de la critique, telle qu'observée à travers les énoncés constituant notre corpus.

Dans une approche très générale, la critique est considérée comme un jugement intellectuel ou un jugement esthétique, sujet à débat et à discussion. De façon plus spécifique, la critique est présentée comme une tendance à émettre un jugement défavorable à l'intention d'un tiers. Ainsi, le fait de critiquer s'approche à la fois de l'action d'observer, de discuter, de juger ou d'examiner, mais il est tout aussi approprié de le rapprocher de l'action de contredire, de désapprouver, de contester ou même de censurer. Multiples interprétations, toutes valables suivant la nature que l'on prête à la critique, ce qui fait de ce mot un lexème lourd de sens et à la définition fort complexe.

Afin de définir la critique telle qu'elle est utilisée dans le discours politique, nous nous sommes attardée à la définition que Daniel Vanderveken a proposée pour le verbe performatif CRITIQUER (Vanderveken, 1988, p. 172). Suivant cette définition, l'acte performatif de critiquer est présenté comme le fait d'affirmer quelque chose en faisant ressortir les défauts de quelqu'un ou quelque chose. Plus spécifiquement encore, critiquer quelqu'un revient à « affirmer qu'un certain état des choses le concernant est mauvais tout en exprimant de la désapprobation » à l'égard de cette même personne (Vanderveken, 1988, p. 172).

Suivant cette définition, il est possible d'affirmer que, dans les contextes qui nous intéressent, la critique a pour principale fonction de porter un jugement défavorable sur une personne et de considérer ses gestes ou ses actes comme inappropriés. Comme nous l'avons mentionné lorsque nous avons proposé notre définition du reproche, il existe une parenté certaine entre le reproche et la critique puisque l'un comme l'autre se construisent sur un jugement défavorable porté à

l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. Cependant, au contraire du reproche qui est axé essentiellement sur le degré de responsabilité attribué à la personne qui en est la cible, la critique se contente de porter un jugement. Elle s'attarde donc à relever ce qui est inadéquat ou inapproprié dans les gestes, les propos ou les actes d'une personne, en soulignant simplement que ces agissements n'ont pas lieu d'être. Par ailleurs, la critique peut être adressée à la personne elle-même. Elle peut cibler tant ses convictions personnelles que sa façon de s'exprimer ou son choix vestimentaire. Ainsi, on considérera comme critique toute observation négative adressée à un tiers ou à un groupe. Si l'on se réfère à la vie de tous les jours, la critique prend toutes les formes. Des déclarations comme « Tu n'as aucun respect des convenances », « Elle manque de jugement pour occuper ce poste » et « On dirait qu'elle a ressorti ses vêtements des malles de sa grand-mère » sont toutes considérées comme des critiques, chacune d'elles ciblant un aspect bien précis. À partir de ces trois exemples, nous pouvons en conclure que la critique ne fait que porter un jugement, en se contentant de déclarer publiquement ce qui déplaît, ce qui est inapproprié, sans pousser plus loin.

## 7.2 Le reproche et la critique : deux formes apparentées?

Le reproche peut-il être considéré comme une sous-catégorie de la critique? De fait, est-il juste de prétendre que le reproche est nécessairement une critique, alors que le contraire ne peut être envisagé? Il est vrai qu'une critique peut prendre la forme d'un reproche dès l'instant où l'on explicite la responsabilité imputable à la personne visée par la critique. Ainsi, si l'on prend la critique suivante : « Elle n'a pas les compétences nécessaires » et qu'on y ajoute « parce qu'elle ne s'est jamais donné la peine d'apprendre », on dépasse la simple critique puisque l'on ajoute à l'énoncé de départ une subordonnée explicitant clairement le fait qu'on juge que la personne X visée par la critique est directement responsable de cet état de faits jugé répréhensible. Cette démonstration élémentaire illustre bien la relation existant entre

la critique et le reproche. Peut-on en conclure qu'il existe une hiérarchie à la tête de laquelle se retrouve la critique et qui regroupe en un même niveau et le reproche, et l'accusation? Doit-on plutôt considérer que nous sommes en présence d'un continuum, où la critique est l'extrémité la plus générique et où l'accusation est l'autre extrême, à savoir le plus spécifique? La question reste ouverte. Sur ce point, nous nous permettrons simplement d'affirmer que ces trois formes de qualification péjorative sont apparentées, liées l'une à l'autre par des caractéristiques et des usages semblables.

### 7.3 La critique dans le discours politique

Lors de la campagne électorale provinciale de l'hiver 2007, la critique a sans doute été l'acte de langage dépréciatif le plus utilisé. Ce n'est guère surprenant si l'on considère que c'est la façon la plus simple de porter un jugement défavorable à l'égard d'autrui et sûrement la moins engageante puisqu'elle se contente de pointer du doigt un comportement ou une façon d'être. C'est aussi un excellent moyen de discréditer l'adversaire pour mieux se faire valoir. Dans notre corpus, la critique se décline sous plusieurs formes, s'adressant à un individu, à un parti ou encore à l'ensemble des adversaires politiques. De même, la critique attaque tant l'attitude jugée répréhensible d'un individu que sa personnalité ou son paraître. Les analyses qui suivent montreront sous quelles formes se retrouve la critique dans le discours politique constituant notre corpus.

Il est assez fréquent que la critique prenne pour cible un groupe de personnes et, dans ce corpus tout particulièrement, un parti adverse. Les quatre prochaines affirmations présentent autant de différentes façons de juger un parti d'opposition. Le premier énoncé propose une critique construite sur une énumération. Il s'agit d'une critique adressée à l'Action démocratique du Québec et lancée par André Boisclair lors d'une allocution publique.

*AB : À l'Action démocratique du Québec, y a pas d'équipe, y a pas de cadre financier, y a pas d'expérience.*

<27 février 2007, TVA>

Dans cette critique, André Boisclair souligne l'ensemble des manquements qu'il constate au sein de l'ADQ, d'abord en critiquant l'équipe adéquistes, ensuite en s'en prenant aux failles du cadre financier et, finalement, en insistant sur le manque d'expérience des différents candidats adéquistes. Il fait ici une énumération de ce qu'il considère sans doute comme des manquements dignes de mention, critiquant sans distinction programme et candidats, puisqu'il passe allègrement de l'un à l'autre. Il va de soi que ce commentaire d'André Boisclair est une critique (et non pas un reproche) puisqu'il se contente de faire un constat, présentant au public ce qu'il considère comme une situation inadéquate, sans pour autant identifier un coupable. Puisque aucun degré de responsabilité n'est ouvertement attribué, cet énoncé est considéré comme une simple critique, dont l'objectif principal est de mettre l'emphase sur plusieurs éléments contestables, tout au moins de la part du chef d'un parti adverse.

Les critiques adressées à un parti politique peuvent aussi être teintées de cynisme, ajoutant de ce fait une touche d'ironie à la simple critique. La remarque faite par Jean Charest à l'intention de l'Action démocratique du Québec illustre bien ce fait.

*JC : On propose un changement de structure mais i(l) a rien de réfléchi là-d'dans, y a rien d' pensé. On semble pas avoir mesuré les conséquences. Moi j'trouve que ça ressemble beaucoup à ce que l'ADQ fait tous les jours.*

<27 février 2007, TVA>

Cette critique fait suite à la déclaration de Mario Dumont qui annonçait l'intention de son parti de restructurer le système d'éducation au Québec, entre autres en préconisant l'abolition des commissions scolaires. Cette remarque entraîne une

critique de la part du chef libéral, qui se fait un devoir de critiquer à la fois la proposition de Mario Dumont et l'ensemble des actions posées quotidiennement par l'ADQ. De fait, en réponse au changement de structure proposé par le parti adverse, Jean Charest pose un jugement clairement désapprobateur en déclarant que, selon lui, ce changement de structure n'est ni réfléchi, ni pensé. Même si ce jugement est clairement défavorable, Jean Charest ne fait que constater ce manque de réflexion, sans que personne ne soit pointé du doigt. Il est aussi intéressant de noter que le chef libéral en profite pour faire un rapprochement entre la proposition adéquate qu'il juge irréflectie et l'ensemble des actions et des propositions faites par l'Action démocratique. Ainsi, sa critique qui, en début d'énoncé, ciblait un événement bien précis, est maintenant élargie et s'applique à bon nombre d'événements. Lorsqu'il affirme que « ça [la proposition de restructuration jugée irréflectie] ressemble beaucoup à ce que l'ADQ fait tous les jours », Jean Charest étend sa critique et déclare qu'à ses yeux, les candidats de l'ADQ prennent rarement la mesure des propositions qu'ils amènent. Dans cet énoncé, le chef libéral critique un aspect particulier du programme adéquate et, par la suite, il applique ce jugement défavorable à l'ensemble des propositions du parti adverse, se permettant par la même occasion une pointe de cynisme à l'égard de l'adversaire.

Même s'il est fréquent qu'un candidat critique un parti adverse sur plus d'un point, il arrive aussi que les critiques s'adressent à un aspect bien particulier. Dans la critique qui suit, Jean Charest s'adresse encore une fois à l'Action démocratique du Québec, mais cette fois son jugement ne porte que sur un point bien précis, à savoir les projets de l'ADQ concernant le système de santé et à son désir de favoriser un partenariat entre le réseau public et le réseau privé.

*JC : J'ai l'ADQ qui, lui, a de toute évidence une vision assez limitée, pour pas dire assez inquiétante, de l'avenir des soins de santé.*

<28 février 2007, SRC>

Dans cet énoncé, le Premier Ministre Charest critique la vision que propose l'Action démocratique quant à l'avenir des soins de santé. Même si dans cet énoncé, la critique est plus circonscrite, il n'en demeure pas moins que le chef libéral désapprouve la position du parti adverse, jugeant de ce fait que la vision adéquate n'est pas appropriée. Il la considère plutôt comme une position contraignante et même inquiétante. Un autre fait intéressant à noter en ce qui concerne cet énoncé est l'ambiguïté qu'il entretient en ce qui a trait à la véritable cible de cette critique. En effet, même si en tout début d'énoncé Jean Charest s'en prend à l'Action démocratique, il cultive l'ambiguïté immédiatement après puisqu'il utilise le pronom personnel LUI là où l'on attendrait plutôt le pronom ELLE. S'agit-il simplement d'une erreur d'inattention, survenue en début d'allocution ? C'est possible. Qu'il s'agisse d'une erreur ou d'une ambiguïté volontairement provoquée, cette alternance entre l'ADQ et le pronom LUI (possiblement utilisé pour désigner Mario Dumont) est très intéressante puisqu'elle vient renforcer l'une des critiques les plus fréquemment émises à l'égard de Mario Dumont, à savoir que son parti est le parti d'un seul homme. De fait, cette alternance (volontaire ou accidentelle) appuie l'idée que l'homme et le parti ne font qu'un.

Comme quatrième exemple de critique dirigée contre un groupe ou un parti bien spécifique, attardons-nous à cet énoncé qu'André Boisclair adresse à l'Action démocratique.

*AB : Plus les Québécois découvrent l'ADQ, plus ils se rendent compte qu'il y a pas d'avenir là. D'abord il n'y a pas d'équipe autour de monsieur Dumont, c'est le parti d'un seul homme.*

<3 mars 2007, TVA>

Cette critique est intéressante dans la mesure où André Boisclair se fait le porte-parole des gens et non pas de ses propres observations, tout au moins en ce qui a trait à la première partie de sa critique. En déclarant que plus ils découvrent ce que

propose l'ADQ, plus les Québécois prennent conscience du peu d'avenir du parti, André Boisclair prend pour acquis que cette position est partagée par l'ensemble de la population, présupposant de ce fait que la découverte des propositions adéquistes entraîne un intérêt décroissant auprès de la population québécoise. Cette affirmation se construit donc sur ce qu'André Boisclair croit connaître de l'électorat québécois et non sur ce que lui ressent vis-à-vis des propositions de ces adversaires. C'est seulement à la suite de cette constatation qu'André Boisclair y va de sa critique, réitérant encore une fois que Mario Dumont n'a pu se constituer une équipe, situation que désapprouve évidemment le chef péquiste. Ce dernier va jusqu'à reprocher à Mario Dumont l'absence d'une équipe adéquiste solide, soulignant qu'il « n'y a pas d'équipe autour de monsieur Dumont ». Il ne tient pas son adversaire responsable (ce qu'il aurait pu faire en affirmant « Monsieur Dumont n'a pas su s'entourer d'une équipe... »), se limitant à réprouber la situation telle qu'elle est.

Présentée jusqu'à maintenant comme un acte de discours adressé à un seul parti politique, la critique peut aussi être utilisée pour juger négativement les actes ou les propositions de deux cibles distinctes. Dans la déclaration qui suit, André Boisclair répond aux journalistes qui l'interrogent sur ses projets référendaires.

*AB : Est-que nous sommes... est-que nous sommes en campagne référendaire ? Ben moi j'ai plutôt l'impression qu'on est en campagne électorale pis j'ai devant moi des gens qui, sur la scène constitutionnelle n'ont rien à dire. L'un qui vend des illusions, l'autre qui est complètement résigné.*

<6 mars 2007, TVA>

Par sa réponse, André Boisclair tente de réorienter le débat sur la campagne électorale en cours et, pour ce faire, il critique les positions constitutionnelles prises par ses deux adversaires. Il adresse d'abord une critique à ses deux vis-à-vis politiques puisqu'il fait le constat que ses deux adversaires n'ont rien à dire sur la scène constitutionnelle, situation qu'il trouve répréhensible et qu'il s'empresse de souligner en ayant recours à la critique. Il va un peu plus loin en se permettant de développer

son argument, précisant pour quelle raison le chef adéquiste et le chef libéral sont sujets à critique. En effet, il poursuit en adressant des critiques individuelles à ses deux adversaires, ciblant l'un et l'autre sans prendre la peine de préciser lequel « vend des illusions » et lequel « est complètement résigné », laissant au public la charge de les départager. Dans un cas comme dans l'autre, la critique vise l'attitude des chefs qu'André Boisclair juge inadéquate.

André Boisclair n'est pas le seul chef à s'en prendre simultanément aux deux partis adverses. Jean Charest et Mario Dumont utilisent aussi la critique pour marquer leur désapprobation à l'égard de leurs adversaires respectifs. Dans le cas de Mario Dumont, la critique est utilisée pour rapprocher le Parti libéral et le Parti québécois, insinuant par le fait même que les partis ne proposent pas de réels changements aux Québécois.

*MD : Les Québécois, c'est pas juste un changement de couleur qu'i(ls) veulent au gouvernement, c'est un changement pour le vrai, c'est des modifications qui vont vraiment changer la vie des Québécois.*

<15 mars 2007, SRC>

Dans sa critique, Mario Dumont affirme, de façon détournée, que voter pour le PQ ou le PLQ, c'est du pareil au même, la seule différence notable entre ces deux partis étant la couleur derrière laquelle ils s'abritent. Suivant cette logique, il critique le fait qu'aucun de ces adversaires n'est en mesure de déroger des positions historiquement établies par leur parti, qu'aucun d'eux n'est en mesure de proposer des changements significatifs pour la population. Il va de soi que cette critique a pour principal objectif de réprouber cette similitude entre les programmes politiques des partis adverses (dans l'optique de Mario Dumont). Notons par ailleurs que Mario Dumont présuppose que les Québécois (ou une majorité d'entre eux) ont besoin d'« un changement pour le vrai » et qu'ils souhaitent réellement « des modifications qui vont vraiment changer » leur vie. Il fait de ce présupposé l'argument principal de sa

critique, construisant son jugement défavorable sur ce qu'il suppose être le désir de la population québécoise.

Jean Charest utilise aussi la critique pour souligner l'alliance qui existerait entre l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois. Cette affirmation a été produite après qu'André Boisclair ait invité Mario Dumont à réfléchir à l'option souverainiste, option que le chef péquiste considère comme le choix logique en remplacement de l'option autonomiste préconisée par l'ADQ.

*JC : Les Québécois pourront tenir compte de ce... cette invitation au moment où ils iront voter demain. Ce sera l'occasion de se rappeler qu'au Parti québécois et à l'ADQ, ils ont l'habitude de travailler ensemble.*

<25 mars 2007, SRC>

Dans ce cas-ci, la critique n'est peut-être pas aussi évidente que dans les deux énoncés analysés précédemment. Pourtant, il est aisé de comprendre qu'en affirmant que les deux partis adverses « ont l'habitude de travailler ensemble », Jean Charest manifeste clairement sa désapprobation, jugeant que cette collaboration est inappropriée. Il présuppose aussi que ce genre d'invitation à partager des idéaux communs n'est pas exceptionnel, supposant de ce fait que les deux partis travaillent ensemble. Cette critique vise à la fois l'invitation lancée par André Boisclair et la possible collaboration existant entre ces deux partis. C'est par ailleurs une façon détournée d'affirmer que les deux partis adverses feront peut-être front commun et qu'ils ne sont pas si différents l'un de l'autre.

Comme nous l'avons évoqué au début de cette section, la critique est très populaire dans le discours politique au Québec et elle se manifeste sous différentes facettes. Jusqu'à présent, nous nous sommes attardée aux critiques s'adressant à un ou plusieurs partis, mais il existe aussi plusieurs formes de critiques adressées à une seule personne qui méritent d'être analysées.

Alors que certaines critiques visent la façon d'être d'un candidat ou sa façon d'agir, d'autres s'attaquent plutôt à des propos tenus par un candidat et qui sont jugés inappropriés par un adversaire. C'est le cas dans le prochain énoncé puisque Jean Charest reprend les propos d'un candidat péquiste pour construire le reproche qu'il adresse à André Boisclair. Pour bien comprendre cette critique, il faut savoir que Jean Charest, dans cet énoncé, fait référence aux propos tenus par Marc Laviolette, candidat péquiste dans la circonscription Soulanges, après la présentation du programme péquiste. En réaction aux nombreux commentaires sur le remplacement du mot RÉFÉRENDUM par le mot CONSULTATION POPULAIRE, Marc Laviolette avait déclaré « *chat blanc, chat noir, l'important c'est qu'il attrape la souris* », figure de style quelque peu maladroite que le chef libéral s'est empressé de récupérer et de critiquer.

*JC : Ben voilà ce qu'André Boisclair pense de vous, les citoyens du Québec, de chacun chacune d'entre nous, comme si nous étions, nous, une souris qu'on doit attraper.*

<24 février 2007, SRC>

Reprenant les propos de Marc Laviolette, Jean Charest critique l'attitude d'André Boisclair, affirmant que ce dernier considère les citoyens du Québec comme des souris qu'il se plaît à attraper. Des propos tenus par le candidat de Soulanges, le chef libéral infère que la réelle intention de son vis-à-vis péquiste est d'appâter les électeurs en jouant sur les mots. Évidemment, il juge que ce comportement est inapproprié et il le critique ouvertement, prêtant au chef péquiste des intentions qu'il n'a jamais ouvertement exprimées. Il est aussi intéressant de noter que dans cet énoncé, Jean Charest passe subtilement du pronom personnel VOUS au pronom NOUS. Alors qu'il débute son énoncé en utilisant le VOUS, s'excluant de ce fait des « citoyens du Québec », il opte ensuite pour le NOUS inclusif, préférant se considérer lui aussi comme « une souris », au même titre que tous les électeurs québécois. Quoiqu'il en soit, cet énoncé a ceci de particulier qu'il se construit grâce à des propos

tenus par un adversaire, mais ce ne sont pas contre ce même adversaire que les propos sont réutilisés. En effet, si les propos récupérés par Jean Charest viennent du camp péquiste, ce ne sont pas ceux d'André Boisclair. Cela n'empêchera pas le chef libéral d'en induire que son adversaire péquiste cherche à attraper les électeurs et de critiquer ouvertement cet état de faits (faits présumés par Jean Charest, mais jamais publiquement confirmés par André Boisclair).

Dans l'énoncé qui suit, André Boisclair critique les déclarations lancées par Jean Charest concernant les réalisations libérales dans le domaine de la santé.

*AB : Nous avons tous été consternés d'entendre le premier ministre dire qu'il avait respecté ses promesses en matière de santé.*

< 2 mars 2007, SRC >

Ici, la critique a été provoquée par une situation bien précise, soit plus précisément par une déclaration faite par le Premier Ministre Charest et dans laquelle il déclarait « *qu'il avait respecté ses promesses en matière de santé* ». En manifestant sa consternation, André Boisclair signifie clairement qu'il désapprouve les affirmations du chef libéral, mettant ainsi en doute la légitimité de ses propos. Il est aussi à noter que, dans cette affirmation, il considère qu'il n'est pas le seul à être consterné. Effectivement, par l'utilisation du pronom personnel NOUS en tout début d'énoncé, il présuppose que cette consternation est partagée, mais il ne précise pas qui est inclus dans ce NOUS. Il se fait donc le porte-parole d'un groupe, laissant toutefois au public le choix d'induire de quel NOUS il se fait le représentant : de ses candidats, des partisans péquistes ou encore de l'ensemble de l'électorat québécois.

En campagne électorale, il se peut qu'un candidat se réapproprie les propos de l'un de ses adversaires pour construire sa critique. Cette stratégie est utilisée par Mario Dumont qui adresse sa critique à Jean Charest à la suite d'une déclaration de ce dernier. Lors d'une allocution publique, le chef libéral se faisait optimiste quant au

règlement du déséquilibre fiscal, arguant que les transferts accordés par Ottawa seraient la démonstration des réalisations de son gouvernement.

*MD : C'est faible pour un Premier Ministre du Québec, le genre d'appel à l'aide à Ottawa, quasiment à g'noux d'avant Ottawa pour qu'on l'aide parce que là lui, lui dans sa campagne électorale au Québec, ça va pas comme il voulait.*

<3 mars 2007, SRC>

Par trois fois, Mario Dumont juge que la réaction du Premier Ministre est inappropriée, présentant cette dernière comme la démonstration d'une faiblesse de la part de son adversaire et non pas comme l'attitude qui serait souhaitée chez un Premier Ministre. Ne mâchant pas ses mots, Mario Dumont qualifie les déclarations de Jean Charest de « faibles », jugeant qu'il lance un appel à l'aide à son vis-à-vis fédéral. Il insinue par ailleurs que le Premier Ministre québécois en est rendu à se jeter à genoux devant le gouvernement canadien pour que ce dernier offre au Parti libéral du Québec le petit plus qui relancerait la campagne libérale. Par ces nombreuses insinuations, Mario Dumont porte une sévère critique sur le comportement de Jean Charest, considérant comme inappropriée l'attitude de son adversaire et désapprouvant de ce fait ses déclarations publiques, déclarations que le chef adéquiste présente plutôt comme des appels à l'aide. On peut aussi constater que dans cet énoncé, Mario Dumont use d'une réinterprétation toute personnelle des propos tenus par le Premier Ministre. Ce que Mario Dumont qualifie d'appel à l'aide, Jean Charest le considère sans doute tout autrement. Il est évident que le chef libéral se défendra d'avoir demandé une bouée de sauvetage à Stephen Harper puisqu'à ses yeux, le règlement du déséquilibre fiscal est l'une des fiertés de son parti et une réalisation digne de mention. Ainsi, ce qui, pour Jean Charest, était présenté comme le résultat satisfaisant des démarches entreprises par son gouvernement, est décrit comme une tentative de valorisation désespérée par Mario Dumont. Ce dernier en

profite d'ailleurs pour construire une critique ferme, s'en prenant trois fois plutôt qu'une à cette attitude qu'il juge répréhensible.

Mentionnons aussi qu'il est possible qu'une critique qui est initialement destinée à un parti politique puisse être transposée sur le chef de ce même parti. C'est le cas dans l'énoncé que Mario Dumont adresse à André Boisclair. Cette déclaration a été faite après une controverse soulevée par un animateur de radio de la région du Saguenay. Ce dernier avait insinué que les travailleurs de sa région ne seraient pas prêts à confier leur vote à un candidat et à un chef homosexuels (désignant ici le chef péquiste André Boisclair et le candidat péquiste de Saguenay, Sylvain Gaudreault).

*MD : Je ne partage pas ces propos. C'est pas moi non plus le genre de Québec dans lequel j'veux vivre mais j'ose espérer que c'est pas... j'pense que les problèmes d'monsieur Boisclair dans cette campagne-ci sont beaucoup plus profonds. Vous avez vu la ratée de la sortie de son programme.*

<2 mars 2007, SRC>

Le fait que cette remarque ait été produite en premier lieu pour prendre position par rapport à cette affirmation controversée explique sans doute le fait qu'elle commence par une concession. Ainsi, quand Mario Dumont affirme qu'il ne « partage pas ces propos », il fait référence aux déclarations faites par l'animateur Louis Champagne, les jugeant inappropriées et contraires à ses aspirations, se plaçant ainsi du même côté qu'André Boisclair, qui déplore lui aussi que ce genre de déclarations soient faites à son égard. Après avoir critiqué les propos controversés s'attaquant à l'orientation sexuelle du chef péquiste et d'un de ses candidats, Mario Dumont se permet de critiquer son adversaire sur une toute autre base. En effet, il affirme que si le chef péquiste éprouve des problèmes en campagne électorale, ce n'est pas dû à l'homophobie des électeurs mais bien à cause des problèmes liés à son parti. Il en profite par ailleurs pour critiquer la présentation du programme péquiste, présentation qu'il considère inadéquate puisqu'il la qualifie de « ratée ». Ainsi, pour critiquer

André Boisclair, il s'appuie sur les problèmes attribuables au Parti québécois, transposant de ce fait les problèmes et les failles du parti sur le chef péquiste.

Il est aussi fréquent que les critiques soient formulées pour dénoncer une attitude jugée répréhensible. Dans notre corpus, les exemples en sont nombreux. Un candidat peut s'en prendre à l'immobilisme d'un adversaire alors qu'un autre peut s'en prendre aux capacités et aux qualifications (ou plus généralement à l'absence de qualifications) de l'un de ces rivaux politiques. Les prochains extraits présentent un large éventail des critiques ayant pour objectif de discréditer l'attitude d'un adversaire.

Dans cette première déclaration, Mario Dumont critique la façon dont son adversaire libéral se comporte en début de campagne électorale.

*MD : C'est odieux de le [JC] voir jouer au gros big shot, au-d'ssus d'ses affaires, qui parade en début de campagne comme si tout était beau.*

<22 février 2007, SRC>

Cette critique est sans doute motivée par l'insouciance affichée par Jean Charest, insouciance que le chef adéquiste juge inappropriée, voire inconvenante, puisque le recours au terme « odieux » pour qualifier l'attitude du chef libéral intensifie la critique. Par cette remarque, Mario Dumont veut mettre l'accent sur le comportement insouciant de son adversaire et, pour ce faire, il affirme que celui-ci se pense « au d'ssus d'ses affaires » et qu'il mène sa campagne « comme si tout était beau », deux formules qui laissent très peu d'ambiguïté sur les sentiments qu'inspire l'attitude libérale au chef adéquiste. Par ailleurs, en affirmant que Jean Charest joue le jeu du « big shot » prétendant que tout va pour le mieux, Mario Dumont sous-entend de ce fait que son adversaire libéral ne voit pas ou qu'il refuse de voir ce qui reste encore à accomplir ou ce qu'il a échoué au cours de son premier mandat. Ainsi, nous pouvons voir à travers cette critique soit un jugement défavorable déplorant l'insouciance

ouvertement affichée par le chef libéral, soit l'affirmation de sa mauvaise foi et de son obstination à passer sous silence les failles que les libéraux n'ont pas su combler.

Les deux prochains exemples sont intéressants pour deux raisons : ils sont construits suivant un schéma très semblable et ils prennent deux cibles distinctes, l'une très évidente et l'autre sous-entendue.

*MD : On comprend qu'i(l) veut dire qu'André Boisclair a pas tellement d'utilité dans un contexte de fédéralisme d'ouverture, j'ai dit toute la s'maine.*

<22 mars 2007, SRC>

*MD : On voit mal qu'est-ce qu'André Boisclair irait faire d'utile quand, à Ottawa y a une volonté de collaboration.*

<22 mars 2007, SRC>

Ces deux critiques viennent toutes deux de Mario Dumont et elles ont été produites au cours de la même journée, mais lors de deux déclarations publiques distinctes. Elles ont été produites après que le Premier Ministre fédéral ait déclaré en chambre des communes que pour que des négociations solides aient lieu entre le gouvernement fédéral et le Québec, il fallait que les élections provinciales se soldent par la victoire d'un parti fédéraliste. Cette déclaration exclut d'office le Parti québécois qui avait clairement manifesté son désir de remettre de l'avant la question souverainiste. Dans ses deux critiques, Mario Dumont reprend les affirmations de Stephen Harper et il les réinterprète à sa façon, s'en prenant à l'utilité du chef péquiste et au peu de pertinence qu'ont, selon lui, les propositions électorales - et, à plus long terme, référendaires - du PQ, puisque le gouvernement fédéral se montre ouvert aux négociations avec la province de Québec. Le chef adéquiste critique donc André Boisclair et les positions qu'il défend, jugeant que dans le contexte politique du moment, elles étaient inadéquates. Par ailleurs, même si au premier abord, c'est André Boisclair qui est

ciblé par cette critique, elle touche aussi une cible beaucoup plus importante, quoique sous-entendue. En effet, lorsque le chef adéquiste remet en cause la pertinence d'André Boisclair dans un contexte de bonne entente entre le provincial et le fédéral, c'est aussi toute la pertinence du Parti québécois qu'il remet en cause. Évidemment, André Boisclair est le chef du parti, mais il en est aussi le représentant, le porte-parole, et nier l'utilité du chef revient à mettre en doute la nécessité du parti. Ainsi, en critiquant le rôle que se propose de jouer André Boisclair à la tête du gouvernement québécois, Mario Dumont soulève aussi la question de la légitimité du PQ.

Les deux prochains énoncés ont été produits par Mario Dumont et ils étaient tous deux adressés à André Boisclair. Quoiqu'ils soient assez différents au niveau du contenu et des stratégies utilisées pour construire la critique, ils s'en prennent à la même cible, à savoir la faiblesse que Mario Dumont constate chez André Boisclair, tant dans ses capacités individuelles que dans ses prises de positions politiques.

*MD : Cet homme là n'est pas dans la lignée du grand démocrate qu'était René Lévesque. André Boisclair n'est pas un démocrate. André Boisclair est trop faible pour diriger le Québec.*

<22 mars 2007, SRC>

*MD : I(l) a été nul dans le dossier des accommodements raisonnables, faible comme un tapis de porte pis là i(l) pense qu'il va se reprendre en voulant jouer le rôle de l'arbitre et en voulant jouer le rôle du directeur général des élections.*

<23 mars 2007, SRC >

Dans le premier extrait, Mario Dumont s'en prend à André Boisclair en déclarant qu'il n'a pas la force nécessaire pour diriger le Québec. Pour illustrer sa critique, il a recours à la comparaison, comparant l'actuel chef péquiste à René Lévesque, premier chef péquiste élu à la tête du gouvernement québécois (pour deux mandats

consécutifs, soit de 1976 à 1980 et 1981 à 1985) et sans doute l'un des premiers ministres les plus appréciés par la population du Québec (C'est tout au moins ce qu'un sondage Léger Marketing réalisé en 2006 laisse entendre). Prenant donc René Lévesque comme modèle de comparaison, Mario Dumont critique la personnalité d'André Boisclair, affirmant qu'il « n'est pas de la lignée » de son prédécesseur, qu'il n'a pas les qualités d'un démocrate et qu'il n'a pas la force qu'il faut pour diriger la province à la hauteur de ses ambitions. Cette première critique est dirigée contre la personnalité d'André Boisclair, contre ses défauts et ses faiblesses. Mettant en doute tant sa force que son esprit démocratique, la critique faite par Mario Dumont laisse clairement entendre que selon l'optique adéquiste, le chef péquiste n'a pas la personnalité d'un futur Premier Ministre. Ainsi, par la comparaison avec une personnalité adulée de la population, Mario Dumont essaie de montrer qu'André Boisclair n'a pas la personnalité qu'il faut pour occuper le poste de Premier Ministre, la critique servant ici à placer la faiblesse de la personnalité d'André Boisclair bien en deçà de la figure charismatique qu'était René Lévesque. Par cette comparaison, il cherche à miner l'image publique de son vis-à-vis politique en s'attaquant à son charisme et à ses caractéristiques personnelles, portant un jugement défavorable sur la façon d'être de son adversaire.

Dans le deuxième extrait, Mario Dumont s'en prend toujours à la faiblesse d'André Boisclair, mais cette fois-ci, il fait référence à deux événements bien particuliers. En effet, cet énoncé a été produit à la suite des prises de position d'André Boisclair dans deux dossiers controversés, tous deux liés au dossier du multiculturalisme et des accommodements raisonnables. Dans un premier cas, André Boisclair avait appuyé la décision d'un arbitre ayant exigé qu'une jeune musulmane retire son hijab lors d'un tournoi de soccer. Ensuite, André Boisclair s'est déclaré en désaccord avec la décision du directeur général des élections d'autoriser les femmes musulmanes portant le niqab à voter à visage couvert, une décision qui a entraîné beaucoup de contestations au sein de la population. C'est à ces deux événements que

Mario Dumont fait référence lorsqu'il mentionne « le rôle de l'arbitre » et « le rôle du directeur des élections ». Ces précisions étant faites, voyons sur quelles bases est construite cette critique. Mario Dumont critique l'attitude d'André Boisclair en deux points : il considère d'abord qu'il a fait preuve de faiblesse dans le dossier des accommodements raisonnables, faiblesse qu'il juge inappropriée dans le cas d'un dossier d'une telle ampleur médiatique, et il le réproouve aussi pour prises de positions qu'il semble considérer comme des tentatives de rattrapage, elles aussi jugées répréhensibles dans le contexte politique (et, qui plus est, en fin de campagne électorale). Mentionnons aussi que cette deuxième critique frise l'insulte puisqu'en déclarant qu'André Boisclair a été aussi « faible qu'un tapis de porte » dans le dossier des accommodements raisonnables, il use d'une comparaison peu flatteuse, blessante pour l'image publique du leader péquiste. De cette attaque, un locuteur peut aisément conclure que le chef adéquiste insinue que son adversaire s'est couché plutôt que de prendre position dans le débat et, poussant l'interprétation un peu plus loin, qu'il s'est laissé piétiner sans mot dire, y comprenant de ce fait qu'André Boisclair n'a jamais su se tenir debout devant ses adversaires, ni même devant ses partisans.

La faiblesse des autres candidats semble être l'un des arguments préférés de Mario Dumont lorsque vient le temps de construire ses critiques. Comme dernier exemple des formes que peut prendre la critique, nous nous attarderons à une critique adressée à Jean Charest après que ce dernier ait annoncé que son gouvernement allait convertir en baisse d'impôts les 750 millions de dollars reçus du gouvernement fédéral pour le règlement du déséquilibre fiscal.

*MD : Personne pourrait être plus faible que Jean Charest avec la gaffe de cette semaine. Impossible. Ecoutez : i(l) a obtenu d'argent pis i(l) a dit au fédéral : Hé, savez-vous quoi, moi, finalement, j'en ai pus besoin.*

<24 mars 2007, SRC>

Mario Dumont considère répréhensible cette décision de transformer en baisse d'impôts l'argent réclamé au gouvernement fédéral. Cette réprobation se devine facilement puisqu'il affirme que « personne [ne] pourrait être plus faible que Jean Charest », indiquant de ce fait qu'il est en désaccord avec la décision qui a été prise par le parti adverse. Ce désaccord se manifeste aussi dans le fait que Mario Dumont choisit de qualifier la décision du parti libéral de « gaffe ». Par ailleurs, pour illustrer son propos et justifier cette critique, le chef adéquiste a recours à la combinaison de deux stratégies : il critique d'abord une décision prise par le PLQ et il reprend et se réapproprie les propos de Jean Charest pour lui faire dire ce qu'il aimerait bien l'entendre dire.... Ainsi, quand Mario Dumont fait dire au chef libéral que, finalement, son parti n'a plus besoin de l'argent qu'il a tant réclamé, il propose sa propre version des faits, ces propos n'ayant jamais été prononcés par le Premier Ministre Charest. Par cette petite mise en scène, il affirme que cette décision était inadéquate et qu'elle démontre bien la faiblesse dont a fait preuve son adversaire, deux aspects qui, selon lui, méritent d'être publiquement critiqués.

#### 7.4 Construire sa critique sur un reproche et vice versa

Nous avons eu l'occasion de constater, en analysant les diverses formes de qualification péjorative, que plusieurs d'entre elles pouvaient se combiner afin d'intensifier ou de complexifier la teneur de l'acte de langage péjoratif produit. Considérant la proximité qui existe entre la critique et le reproche, il nous apparaît évident que ces deux formes de qualification péjorative peuvent se combiner au sein d'un même énoncé, de sorte qu'elles se construisent l'une l'autre, se complétant et ne prenant leur réel potentiel péjoratif que lorsqu'elles sont combinées.

Voici quelques extraits, issus de notre corpus de discours politique, où critique et reproche se combinent et se complètent. Ces deux formes de qualification péjorative ayant déjà été analysées précédemment, nous nous limiterons à quelques exemples.

Le premier énoncé a été produit par André Boisclair et il s'adressait au chef de l'Action démocratique du Québec.

*AB : i(l) a réuni alentour de lui une équipe qui sont essentiellement des novices, pas d'expérience gouvernementale, pas d'expérience de la chose publique, ça donne les résultats qu'on voit là. Il s'agit pas une journée sans qu'i(l) soit obligé de défendre ses... ses candidats. Monsieur Dumont, c'est gonflé à l'hélium.*

<6 mars 2007, TVA>

Dans cette déclaration, André Boisclair a recours tant au reproche qu'à la critique. Il utilise d'abord le reproche pour indiquer qu'il considère son adversaire politique comme le grand responsable du fait que ce dernier ait à défendre ses candidats. Aussi, il reproche à Mario Dumont d'avoir réuni au sein de l'équipe adéquate des candidats sans expérience, ni avec les affaires de l'État, ni avec les apparitions publiques, ce qu'il considère comme l'une des causes des déboires de son adversaire adéquate. Ainsi, André Boisclair tient le chef de l'ADQ pour responsable des déboires de son parti, lui reprochant d'avoir choisi volontairement des candidats inexpérimentés, lui attribuant le tort dans cette décision risquée. De plus, il ponctue son énoncé en glissant une critique s'attaquant explicitement à Mario Dumont, mais qui sous-entend aussi une critique adressée à son parti. En déclarant que « Mario Dumont, c'est gonflé à l'hélium », il critique tant le personnage politique que le parti qu'il représente, comparant sa popularité à un ballon qui monte, porté par l'invisible, et qui, inévitablement, finit par se dégonfler. Cette comparaison laisse donc libre champ au locuteur qui, devant la multitude d'inférences qu'il peut en faire, peut conclure qu'André Boisclair perçoit l'Action démocratique comme un projet qui se maintient mais qui ne repose sur rien, sans ancrage ni support, et quoi d'autre encore. Dans cet énoncé particulier, la critique offre un renforcement final au reproche, laissant entendre que cette critique est la constatation des erreurs et des manquements commis par Mario Dumont et pour lesquels André Boisclair le considère responsable.

Il peut aussi arriver que la critique serve à préciser, à expliciter ce qui a conduit à une action jugée répréhensible. La critique, visant un état de fait tout aussi répréhensible, servirait à préciser le reproche et peut-être aussi à préciser pourquoi l'acte pris en défaut est inapproprié. Dans une déclaration ayant pour cible Jean Charest, Mario Dumont critique le bilan libéral et reproche à Jean Charest d'avoir voulu faire de la récupération politique en s'appropriant les réussites d'un autre. Cette affirmation survient peu de temps après que le gouvernement conservateur ait présenté son budget pour l'année financière à venir, révélant du même coup le montant qui serait débloqué pour le règlement du déséquilibre fiscal. Cette annonce était attendue par le parti libéral et Jean Charest s'est plu à attribuer une part du crédit à son parti pour le règlement du déséquilibre fiscal.

*MD : On se doutait que Jean Charest, dont le bilan est faible, dont le bilan est mauvais, on se doutait bien que Jean Charest voudrait faire de la récupération politique avec le bilan d'un autre. Il(l) a essayé de prendre le bilan de Stephen Harper pour s'habiller d'dans.*

<19 mars 2007, TVA>

Dans cet énoncé, Mario Dumont reproche à son adversaire libéral de faire de la récupération en reprenant les mérites qui devraient être ceux de Stephen Harper et seulement les siens (selon l'optique de l'ADQ, tout au moins). En utilisant le verbe ESSAYER pour décrire l'acte réfléchi et volontaire de Jean Charest, le chef adéquiste indique clairement qu'il tient ce dernier pour responsable de cette tentative de récupération, lui reprochant de ce fait d'avoir essayé de « s'habiller d'dans » le bilan fédéral. Par contre, avant de lancer son reproche, Mario Dumont a aussi eu recours à la critique puisqu'il se permet de porter un jugement défavorable sur le bilan du gouvernement Charest. De fait, il présente ce bilan comme étant « faible » et « mauvais », portant un jugement désapprouvateur sur les accomplissements du Parti libéral au cours de son mandat ou, minimalement, au cours de la dernière année. Le recours à la critique en tout début d'énoncé sert de justification, mettant un peu de

lumière sur les raisons qui motivent cette tentative de récupération politique. Mario Dumont utilise la critique afin de démontrer la valeur de son reproche, commençant d'abord par expliquer que le jugement défavorable posé sur un acte commis par Jean Charest est directement motivé par un autre état de fait inadéquat, cet état de faits ayant même un lien important avec la réalisation de l'acte jugé répréhensible. En effet, si le bilan du parti libéral avait été différent (ici, il faut comprendre plus positif, toujours dans l'optique des adéquistes), peut-être que cette tentative de récupération politique n'aurait pas eu lieu, ou se serait produite autrement. De cette combinaison entre reproche et critique, un locuteur peut donc comprendre que la critique du bilan libéral était nécessaire pour que le reproche prenne tout son sens, puisque Mario Dumont, par ce stratagème, montre la tentative de récupération comme un geste nécessaire pour racheter un bilan qu'il ne considère pas à la hauteur des attentes de la population.

Le dernier énoncé présenté propose une alternance entre la critique et le reproche, où l'un et l'autre s'alimentent, sans doute dans l'intention de construire un acte de discours péjoratif d'une plus grande intensité. Cet énoncé est produit par Jean Charest et il est adressé à Mario Dumont au lendemain du débat des chefs. Lors de ce débat, Mario Dumont a surpris tout le monde en déclarant, preuve à l'appui, que le gouvernement libéral avait été avisé du mauvais état du viaduc de la Concorde et que le Ministère des Transports avait une part de responsabilité dans la tragédie qui en avait découlé. (Le Viaduc de la Concorde s'est effondré le 30 septembre 2006, provoquant la mort de 5 personnes et faisant plusieurs blessés)

*JC : C'est un événement qui va s'inscrire dans l'histoire politique du Québec. Celui d'un chef politique qui a choisi, malhonnêtement, dans le cadre d'un débat, de dire aux Québécois une chose qui était fausse, malhonnête... qui a choisi d'exploiter politiquement une terrible tragédie que nous avons vécue au Québec. Non seulement avons-nous jusqu'à hier un homme seul, maintenant nous avons un démagogue seul, qui a pas d'équipe, qui a pas de plan et qui ...*

<14 mars 2007, TVA>

Ces déclarations faites par Mario Dumont ont entraîné une riposte de la part de Jean Charest, qui juge évidemment que l'acte posé par le chef adéquiste était inapproprié, voire déplacé. Pour construire sa riposte, le chef libéral utilise à la fois le reproche et la critique. Il a recours aux formes « qui a choisi, malhonnêtement » et « qui a choisi d'exploiter » afin d'indiquer clairement que, selon lui, Mario Dumont était conscient du geste qu'il posait, qu'il le posait en toute connaissance de cause, et qu'il devait s'en voir attribuer l'entière responsabilité. À cela, Jean Charest ajoute un jugement défavorable qu'il porte sur l'homme politique. Déclarant d'abord que son adversaire a toujours été un homme seul, il affirme que le geste qu'il a posé lors du débat (et qui est sujet à reproche) a permis de découvrir un démagogue, critiquant de ce fait un aspect de la personnalité de Mario Dumont auquel il n'avait jamais été confronté. Il combine par la suite la critique du personnage politique à celle de son parti, soulignant l'absence d'une équipe solide et d'un plan concret pour le Québec. Dans ce dernier énoncé, la critique et le reproche se complètent, les faits reprochés aidant à construire la critique et vice versa.

Utilisée fréquemment et avec régularité, la critique est l'une des formes de qualification péjorative les plus prisées par les politiciens québécois. Après un examen approfondi de chacune des formes de qualification péjorative et un rapide panorama de leurs contextes d'apparition et d'utilisation, quelles grandes observations pouvons-nous faire quant à la nature des actes de langage péjoratifs dans le discours politique ? C'est à ces différentes conclusions que sera consacré le prochain chapitre.

## CHAPITRE XIII

### DISCUSSION

Maintenant que nous avons fait une analyse complète des différentes formes d'actes de langage dépréciatifs apparaissant dans les discours politiques en campagne électorale, voyons quelles conclusions nous sommes en mesure de tirer. S'il est intéressant de nous attarder aux formes les plus fréquemment utilisées, il est tout aussi important de s'interroger sur les formes que l'on retrouve peu (ou pas du tout) dans notre corpus. En effet, ce qui ne se retrouve pas dans nos données est tout aussi significatif que ce qui s'y retrouve en quantité.

#### 8.1 Analyse des données recueillies

Voyons d'abord comment sont répartis les 158 énoncés dépréciatifs recueillis dans notre corpus. Dans le Tableau 8.1, nous avons divisé chacun de ces énoncés en fonction des cinq catégories auxquelles ils peuvent être associés, à savoir l'insulte, l'ironie et/ou la moquerie, l'avertissement, le reproche et/ou l'accusation et la critique. Par ailleurs, nous avons choisi de répartir, à titre purement indicatif, le nombre d'occurrences émises par chacun des trois chefs (excluant de ce classement le ministre Couillard de qui nous n'avons retenu qu'une seule critique au cours de la campagne électorale). Cependant, les chiffres présentés ne peuvent pas être utilisés à de fins statistiques puisqu'il est clair que ces formes de qualification péjorative ne sont pas mutuellement exclusives et que ce classement peut être réinterprété. Il ne

s'agit pas d'un classement définitif, il nous permet seulement de constater plus exactement les écarts existant entre la fréquence d'utilisation des différentes formes de qualification péjorative recueillies. Un lecteur avisé qui souhaiterait revoir cette classification pourrait le faire en consultant l'Annexe 1 à la fin du présent mémoire, annexe dans laquelle l'ensemble des données recueillies est présenté, ces dernières étant toutes classées sous l'une des catégories énumérées ci-haut.

Une analyse même sommaire de ces données nous permet de constater que le reproche et la critique sont les formes les plus populaires. De même, nous pouvons souligner que la moquerie et l'avertissement apparaissent occasionnellement, tandis que l'insulte qui y est presque absente. Que doit-on en conclure?

Tableau 8.1 : Répartition des occurrences pour l'ensemble des énoncés péjoratifs recueillis dans notre corpus

	Mario Dumont (ou ADQ)	André Boisclair (ou PQ)	Jean Charest (ou PLQ)	TOTAL
Insulte	1	0	0	1
Ironie et moquerie	8	3	7	18
Menace et avertissement	2	10	8	20
Critique	18	23	17	58
Reproche et accusation	26	17	18	61
TOTAL	55	53	50	158

Il nous apparaît que les politiciens préfèrent avoir recours à des actes de langage qui permettent de porter un jugement défavorable à l'égard d'une personne, des gestes qu'elle pose ou des projets qu'elle met de l'avant. On peut aisément en conclure que, pour dévaloriser ou discréditer leurs adversaires, les chefs optent pour des stratégies leur permettant de juger négativement tant leurs vis-à-vis politiques que les projets qu'ils défendent, et ce, sans pour autant s'exposer et mettre en péril leur image publique. Le reproche et la critique, au contraire de l'insulte, s'appuient sur des observations faites par rapport à des faits, à un état des choses ou à une situation discutable. De façon générale, les trois candidats basent leur jugement sur une réalité connue de tous, ce qui implique que le public est à même de juger si la critique ou le reproche émis sont justifiés. Plus précisément, si un candidat critique les propos tenus par l'un de ses adversaires, il se rapporte à des déclarations publiques qui sont connues des électeurs, ce qui fait en sorte que le public est apte à interpréter cette critique et il peut aussi déterminer s'il la considère justifiée ou non. Il en va de même pour le reproche, à la différence que le candidat pousse son jugement un peu plus loin puisqu'il se permet d'attribuer un degré de responsabilité à la personne (ou au groupe de personnes) visée par le reproche. Encore une fois, le reproche se base sur des informations connues des électeurs, les laissant déterminer s'ils sont en accord ou en désaccord avec le reproche formulé. En quoi ces deux formes de qualification péjorative sont-elles moins risquées pour les candidats qui y ont recours? Peut-être justement parce qu'en produisant des critiques et des reproches, les trois chefs s'appuient sur des réalités connues, impliquant donc les électeurs et les obligeant à se positionner par rapport aux affirmations qu'ils ont faites, leur demandant de ce fait de poser un jugement sur la validité de l'acte de langage émis.

Qu'en est-il de l'utilisation de l'avertissement en campagne électorale? Qu'est-ce qui justifie son usage occasionnel? Peut-être que sa structure particulière cause trop d'ambiguïté et que les candidats hésitent à l'utiliser trop régulièrement parce qu'ils craignent qu'un usage fréquent entraîne une multiplication des

interprétations, ce qui nuit à la compréhension du message au lieu de l'aider. L'avertissement est plus complexe puisqu'il implique une double induction de la part de l'électorat dans la mesure où l'électeur doit d'abord déduire quel comportement est sujet à caution. Ensuite, il doit induire, à partir des propos tenus par le candidat auteur de l'avertissement, quelle(s) conséquence(s) négative(s) il anticipe. De ces deux inductions peuvent donc découler différentes interprétations, ces dernières n'étant peut-être pas toujours conformes à ce que le chef voulait dire (ou laissait entendre) en lançant son avertissement. Si un candidat lance à l'attention de son adversaire l'avertissement suivant : « S'il continue à s'entêter comme ça, il risque d'en prendre plein la gueule. », il doit s'assurer que les aspects par rapport auxquels s'entête son vis-à-vis sont connus de tous et qu'il est clair que cet entêtement risque de soulever nombre de contestations puisque, si ce n'est pas le cas, un avertissement comme celui-ci pourrait bien être perçu comme un appel à la violence physique, appel qui va bien au-delà de l'avertissement lancé et qui pourrait être très dommageable pour la face positive de l'énonciateur. Peut-on en conclure que les trois candidats choisissent d'avoir recours à l'avertissement dans des contextes bien précis, où les ambiguïtés sont minimales, ou encore dans des contextes où il est avantageux de jouer sur ces ambiguïtés afin de multiplier les inductions possibles? On pourrait croire qu'à défaut de donner clairement leurs intentions, les énonciateurs usant d'avertissements présument que la connaissance du contexte d'énonciation et des circonstances entourant cet énoncé est suffisante pour guider le public et éviter les mésinterprétations.

Par ailleurs, si l'on garde à l'esprit que les candidats des différents partis optent pour des stratégies discursives ne mettant pas en danger leur propre face, comment expliquer que la moquerie ne soit pas plus souvent utilisée? Même si elle a comme principale fonction de discréditer un adversaire (ou l'un de ces projets) en le tournant en ridicule, la moquerie cherche aussi à faire rire, ce qui a pour fonction d'atténuer la portée de l'attaque. Nous aurions pu supposer que les candidats y

auraient eu recours plus fréquemment, mais ce n'est pas le cas. En effet, la moquerie est généralement utilisée lors d'allocutions publiques faites devant des partisans, mais on n'y a presque jamais recours lors des points de presse ou lors d'allocutions officielles devant des foules d'allégeance politique multiple. La moquerie apparaît donc généralement dans un contexte où le public présent est déjà conquis et dans des situations plus informelles, ce qui incite sans doute les candidats à se moquer ouvertement de leurs adversaires. Nous pousserons notre réflexion un peu plus loin en affirmant que la nature même de la moquerie fait en sorte que les chefs choisissent de l'utiliser dans des contextes très spécifiques. Aussi, pour que l'électorat le prenne au sérieux, un chef limitera son utilisation de la moquerie, afin d'éviter de donner l'impression que tout est prétexte à dérision. Créer cette impression sur le public risque de compliquer la tâche des chefs de parti qui tentent tous de convaincre l'électorat de leur capacité de leader et de leurs qualifications pour diriger la province. La moquerie doit donc être utilisée avec modération puisque faire preuve d'un bon sens de l'humour ne signifie pas pour autant s'afficher comme un amuseur de foule.

Mentionnons aussi que dans notre corpus, nous ne retrouvons qu'une seule insulte, ce qui est extrêmement révélateur. L'insulte est donc presque complètement exclue en campagne électorale, au profit de formes de qualification péjorative moins engageante. Le recours quasi-systématique au reproche, à la critique et, dans une moindre mesure, à la moquerie témoigne d'une volonté d'amoinrir l'impact des actes de langage péjoratifs et ainsi d'éviter d'attaquer trop agressivement la face de l'adversaire. Si l'on reprend le concept de figuration proposé par Goffman (1974), nous pouvons conclure que chacun des candidats opte pour la sécurité, en évitant les actes de langage qui pourraient leur nuire au lieu de les favoriser, selon le jugement que portera l'électorat. Aussi, l'impact négatif possible d'une insulte mal placée ou non-justifiée explique sans doute qu'une seule insulte ait été produite au cours des trente-trois jours de campagne électorale.

## 8.2 Quelques formes mises de côté

En campagne électorale, nous n'avons pas été surpris d'entendre de nombreux reproches et bon nombre de critiques, mais il y a certaines formes de qualification péjorative qui sont très peu ressorties et d'autres qui ont été complètement écartées. De fait, il est intéressant de préciser que nous n'avons relevé aucune forme de commérage ni de calomnie. Désigné par Mailleux et Rosier (2005) comme une forme usuelle de dénomination péjorative (au même titre que le ragot et le potin d'ailleurs), le commérage se définit comme le véhicule d'une information non certifiée ou encore d'une information émanant de la vie privée d'un individu, information pour laquelle la source énonciative est difficilement identifiable, et qui a comme principal motif de nuire à autrui (Mailleux & Rosier, 2005 : p.248). Ces deux auteurs définissent aussi le commérage comme étant la production de bavardages futiles et malveillants, de paroles qui mettent à mal ou malmènent quelqu'un (Mailleux & Rosier, 2005 : p.248). La calomnie va un peu plus loin puisqu'elle implique qu'une personne fait des affirmations mensongères ou qu'elle tient des propos imputant à tort une faute à un individu, attaquant de ce fait sa réputation et sa crédibilité. Ces deux formes de qualification péjorative ont été complètement exclues du discours politique de la campagne électorale de 2007. Cette exclusion est très intéressante puisque, au même titre que l'exclusion presque complète de l'insulte, elle nous en apprend beaucoup sur les formes de qualification politique qui sont utilisées par les politiciens et acceptées par l'électorat. Encore une fois, l'absence de calomnie démontre que le discours politique demeure courtois et qu'il se construit surtout sur des formes de qualification péjorative pouvant s'appuyer sur des éléments de contextes concrets, connus du public.

Dans cette campagne, il n'est jamais arrivé (c'est tout au moins ce que notre corpus nous permet d'en conclure) que les candidats prenant publiquement parole aient recours aux commérages pour ternir l'image de leurs vis-à-vis politiques. La vie personnelle des trois chefs n'a jamais servi de prétexte à dénigrement, même s'il

aurait pu être tentant de réutiliser la consommation de drogue d'André Boisclair ou les anciennes allégeances fédérales de Jean Charest comme argument politique pour miner leur image publique. Les énoncés dépréciatifs qui ont été produits s'appuyaient généralement sur des propos tenus lors de la campagne ou sur des événements ayant eu lieu pendant cette période (ou y étant directement reliés). Le recours à la qualification péjorative s'est donc fait avec un souci de véracité puisque les différents énoncés produits étaient construits suivant la réalité électorale, réalité pouvant être interprétée différemment par chacun des partis, mais qui reste tout de même connue du public. De plus, aucun candidat n'a eu recours à des propos calomnieux. Tout énoncé péjoratif était appuyé par des faits, tout jugement reposait sur des facteurs observables (et potentiellement critiquables). Même les quelques accusations lancées à un adversaire politique reposaient sur des actes concrets, jugés répréhensibles et considérés comme malveillants par l'accusateur.

### 8.3 L'impact des électeurs sur le choix des formes de qualification péjorative

Dans cette analyse des résultats obtenus, il y a un élément important qu'il ne faut pas négliger : la présence de l'électorat. Le fait que toutes les interventions retenues pour constituer notre corpus aient été extraites des bulletins d'informations télévisés a sans doute une influence sur l'ensemble des énoncés dépréciatifs recueillis. Dans le cadre de notre mémoire de maîtrise, nous avons choisi de n'utiliser que des énoncés tirés d'émissions télédiffusées, laissant de côté la dimension interactive qui se retrouve dans les débats. En effet, tout au long de la campagne électorale, les chefs ne se parlent pas directement (exception faite du débat des chefs); ils le font par média interposé puisque c'est par le biais des journalistes et de l'information continue que chaque équipe électorale est informée des propos tenus par les adversaires. Ce type de procédé brise la dynamique interactionnelle puisque les ripostes sont différées et qu'elles passent nécessairement par une tierce partie, c'est-à-dire les médias, mais aussi le public puisqu'il a accès à cette information.

Dans quelle mesure cette communication tripartite influence-t-elle la nature des attaques adressées à l'adversaire? Le souci du bien paraître vient-il atténuer l'ardeur des invectives? Même s'il est difficile d'obtenir des réponses à ces questions, il faut garder en tête que le discours politique est produit dans un contexte communicationnel qui lui est propre et que les interactants se retrouvent dans une position inhabituelle en ce sens que la confrontation n'est jamais directe, elle passe toujours par un intermédiaire médiatique.

En gardant ce dernier point à l'esprit, nous pouvons en venir à la conclusion que dans ce schéma de la communication quelque peu trafiqué, le réel destinataire est d'abord et avant tout le public et il est impensable que cet état de fait n'ait pas une influence sur la nature des actes de langages péjoratifs produits par chacun des candidats. Même si les adversaires politiques sont indirectement interpellés lorsqu'un candidat fait une déclaration devant les caméras, il utilise cette tribune pour invalider les propos du camp adverse auprès de l'électorat qui, par l'intermédiaire des médias, suit ce ping-pong électoral. Un fait est indiscutable : lorsqu'un politicien prend la parole devant les médias, il est conscient qu'une partie de ses propos sera diffusée pour un tiers absent, indéfini, mais qui reste toujours présent à l'esprit des participants. De fait, l'opinion publique a un pouvoir de sanction puisque le choix final revient aux électeurs, ce qui laisse supposer que, pour toute assertion prononcée publiquement, un candidat a l'électorat en tête. (Bonnafous, S. 1999 : 136)

Tout cela peut avoir une grande influence sur les stratégies discursives utilisées puisque les candidats gardent toujours en tête qu'ils doivent réussir à discréditer leurs adversaires sans toutefois s'attirer mauvaise presse en choquant l'opinion publique, ce qui provoquerait nécessairement le contraire de l'effet désiré, à savoir réussir à se faire valoir par rapport aux candidats adverses. Même s'il nous est impossible de démontrer que l'exposition médiatique constante, sujette au jugement de l'électorat, a eu une influence sur le choix des formes de qualification péjorative

utilisées, nous pouvons postuler que le discours électoral a été adouci afin d'éviter les controverses inutiles et généralement nuisibles pour l'image publique du chef responsable de la polémique.

Il va de soi que la tolérance de l'électorat par rapport à la qualification péjorative influence le choix des actes de langage dépréciatifs qui seront utilisés. Aussi, le fait que les électeurs soient tolérants aurait sûrement favorisé un recours plus fréquent à l'insulte, or l'électorat ne semble pas accepter facilement qu'on use de l'insulte (ni la calomnie, d'ailleurs) comme arme électorale. Si l'on considère les nombreuses protestations causées par les propos de Louis Champagne<sup>3</sup>, propos condamnés par l'opinion publique et critiqués ouvertement sur toutes les tribunes, ou encore si l'on se remémore le mécontentement et la contestation provoqués par les propos du candidat adéquiste Jean-François Plante (qui avait tenu, en deux occasions distinctes, des propos offensants à l'égard des femmes et des homosexuels), l'on constate aisément que l'électorat sanctionne sévèrement les attaques ne se basant sur aucune erreur concrète, sur aucun faux pas ou aucune bévue reliés à la fonction publique.

Mentionnons aussi que le public n'est pas encore prêt à accepter la publicité négative dans laquelle on a recours à la vulgarité pour dévaloriser l'adversaire. C'est ce que nous avons pu constater tout récemment lors de la campagne électorale fédérale de 2008 lorsque les Conservateurs ont dû retirer une de leurs publicités, contestée tant par les électeurs que par les autres candidats. Cette publicité montrait Stéphane Dion, le chef du Parti libéral du Canada, qui perdait son sang froid après qu'un oiseau ait, par trois fois, laissé une fiente sur son épaule. Cet exemple en est un

---

<sup>3</sup> Lors d'une entrevue avec Sylvain Gaudreault, candidat du PQ dans la circonscription de Jonquière. Louis Champagne, animateur radio à CKRS, avait insinué que les employés d'usines pourraient hésiter à voter pour lui parce qu'il est homosexuel, tout comme son chef, André Boisclair. Il avait ajouté: «*À Jonquière, pensez-vous que quand vous arrivez avec un autre homosexuel, vous n'allez pas vous faire poser vraiment la question: "Coudouc", le Parti québécois, c'est-tu un club de tapettes?*» («*L'animateur Louis Champagne réclame le droit de penser autrement que «des artistes du Plateau».* Le Devoir, Cahier l'Actualité, mardi 13 mars 2007, p.A3)

parmi tant d'autres et il appuie le fait que la publicité négative se retrouve de plus en plus souvent dans le processus électoral, sans pour autant être acceptée de l'ensemble de l'électorat. Même si la publicité négative tend à s'implanter dans le processus électoral canadien et québécois (dans une moindre mesure), elle n'est pas aussi fréquente qu'aux États-Unis, où le salissage de l'adversaire semble maintenant faire partie des mœurs électorales. Selon Denis Monière (cité par Baril, 2008), le fait que l'électorat canadien (et québécois) refuse ce genre de publicité peut s'expliquer en partie à cause du système parlementaire : alors que les Américains votent pour un candidat, nous votons davantage pour un parti, préférant de fait entendre parler des programmes électoraux (Baril, 2008, p.5). Il va de soi que cette réticence manifeste du public à l'égard des propos péjoratifs incite les candidats à la prudence. Aussi, ils choisissent de mettre de côté les commérages, les calomnies et les insultes, au profit de formes de qualification péjorative impliquant un jugement basé sur des faits, des gestes ou des attitudes observables.

#### 8.4 À chaque contexte ses formes de qualification péjorative

Il est extrêmement difficile, d'un point de vue théorique, de comparer la nature du discours politique au Québec au discours politique d'autres pays. Rares sont les études ayant traité de la qualification péjorative dans son ensemble, ce qui rend la comparaison beaucoup plus subjective puisqu'un article traitant de l'insulte dans le discours électoral américain ne ferait que nous apprendre qu'il y a production d'insultes, mais cela ne nous en apprendrait peu sur sa fréquence d'apparition et surtout sur sa fréquence d'apparition par rapport à d'autres formes de qualification péjorative. Nous sommes cependant en mesure de constater que le discours des politiciens québécois reste très courtois, les excès de langage n'étant pas fréquents.

Par ailleurs, on peut supposer que le contexte sociohistorique a une influence sur la nature du discours politique. Il est tout à fait possible qu'un contexte politique tendu ou une situation politique précaire ait un impact sur les formes de qualification

péjorative qui seront utilisées par les politiciens invités à intervenir dans ces différents contextes. Les articles regroupés dans l'ouvrage de Thomas Bouchet (2005) en sont un bon exemple. Les textes de Declan McCavana (2005) et de Richard Hocquellet (2005) analysent tous deux des insultes produites dans une situation politique particulière, le premier s'intéressant aux insultes échangées entre deux partis irlandais au cœur d'un conflit religieux ayant de sévères répercussions sur la situation politique et sur la nature du discours péjoratif qui y est rattaché, alors que le second auteur a consacré son étude aux insultes échangées (et consignées dans les archives) dans le cadre de conflits politiques survenus en Espagne au 19<sup>e</sup> siècle, conflits qui ont mené à l'association de certains appellatifs dépréciatifs aux différents groupes sociaux impliqués. Par ailleurs, il est possible que des actes de langage péjoratifs se construisent autour d'une idéologie spécifique, toute idéologie contraire devenant potentiellement la source de nouveaux appellatifs péjoratifs. Les travaux de Christian Beuvain (2005) en sont un bon exemple puisqu'il s'est intéressé aux insultes dirigées contre les Américains par la presse communiste française des années cinquante. Ces insultes, qui prenaient tout leur sens il y a cinquante ans, ont perdu en popularité et sont aujourd'hui tombées en désuétude.

Ainsi, les idéaux politiques défendus et la situation sociohistorique peuvent avoir une influence sur la composition des actes de langage dépréciatifs de même que sur les formes de qualification péjorative qui seront favorisées. Si l'on se concentre sur la situation politique du Québec, il n'est pas impossible qu'au cours des années soixante et soixante-dix, le discours politique ait été construit avec des énoncés péjoratifs d'une toute autre nature. Fort d'un militantisme teinté de féminisme et de nationalisme, le discours de ces deux décennies marquées par de forts mouvements sociaux (montée du féminisme, démocratisation, étatisation, etc.) et politique (naissance de mouvements nationalistes tels le RIN, le FLQ, le PQ) avait peut-être une couleur différente de celles du discours des années 2000. Une étude des documents d'archives datant de cette époque nous permettrait sûrement de constater

que le discours politique, à l'image de son contexte sociohistorique, était beaucoup plus tendu, ce qui a dû encourager la production d'insultes et de calomnies.

Les formes de qualification péjorative varient donc selon le contexte de production et suivant ce que les électeurs sont prêts à entendre et, surtout, à accepter. Cette constatation générale nous permet d'expliquer les résultats obtenus lors de l'analyse de notre corpus. Le recours fréquent à la critique et au reproche témoigne d'un effort pour déprécier l'autre par des jugements légitimes, motivés par des actes ou des déclarations connues de tous. De ce fait, les candidats s'attaquent à l'image publique de leurs adversaires tout en restant courtois et en agissant de sorte que leur propre image publique ne soit pas menacée.

## CONCLUSION

Dans notre mémoire, nous souhaitons analyser les propos tenus par les candidats en lice lors des élections provinciales de l'hiver 2007. Tout au long de la campagne, les candidats ont cherché à discréditer leurs adversaires et, pour ce faire, ils ont eu recours à diverses formes de qualification péjorative. Par le biais d'actes de langage dépréciatifs, ils ont tenté de dévaloriser leurs opposants en mettant l'accent sur ce qu'ils considéraient comme des failles ou des défauts dignes de mention. Lorsque nous avons entrepris cette étude du discours politique, nous avons en tête deux questions de recherche bien précises auxquelles nous voulions répondre. Tout d'abord, nous voulions savoir si le discours politique produit en campagne électorale contenait des actes de langage dépréciatifs et, le cas échéant, sous quelles formes se manifestaient ces différentes formes de qualification péjorative. Nous espérions aussi que la nature de ces actes de langage dépréciatifs nous permettrait de bien cerner le discours utilisé en politique québécoise et de déterminer s'il reste courtois ou s'il se veut plutôt agressif.

Afin de mener à bien cette étude, nous avons choisi d'analyser le discours politique produit au cours de la campagne électorale provinciale de l'hiver 2007. Pour ce faire nous avons analysé les différents extraits présentés lors des bulletins d'informations télévisés de fin de soirée, en prenant soin d'en faire ressortir tous les énoncés porteurs d'actes de langage péjoratifs. Cet exercice nous a permis de déterminer que dans ce contexte bien précis, les candidats impliqués dans le processus électoral avaient eu recours à sept formes distinctes, soit l'insulte, l'avertissement, la moquerie, l'ironie, la critique, le reproche et l'accusation.

Cette catégorisation, basée sur des définitions que nous avons élaborées grâce à une analyse des données recueillies, nous a permis de montrer qu'il existait un écart significatif entre les différentes formes répertoriées. Ainsi, les critiques et les reproches (incluant l'accusation) représentent la grande majorité des énoncés constituant notre corpus, alors que la moquerie et l'avertissement n'apparaissent qu'occasionnellement et que l'ironie et l'insulte en sont presque totalement exclues. Ces résultats peuvent être motivés par la nature même de chacune des formes de qualification péjorative. La critique et le reproche permettent toutes deux de porter un jugement défavorable à l'égard d'un adversaire ou à l'égard des gestes qu'il pose et des paroles qui sont siennes. Le reproche, au contraire de la critique, attribue une part de responsabilité à la personne sur qui porte le jugement pour l'état des choses jugé inapproprié. L'accusation fait de même, mais avec des propos beaucoup plus dénonciateurs, ce qui a pour conséquence de porter un jugement beaucoup plus grave, plus sévère. Ce degré de gravité plus élevé est sans doute responsable de la faible émission d'accusations en campagne électorale. En ce qui concerne l'avertissement, il est possible que son aspect préventif ait une influence sur sa fréquence d'utilisation. En effet, au contraire des autres formes de qualification péjorative, l'avertissement a comme principale fonction de solliciter le changement d'un comportement jugé inapproprié de la part d'un adversaire, le prévenant que sans ce changement, il subira des conséquences négatives. Plus ambigu que les autres actes de langage péjoratifs, il est utilisé avec parcimonie, n'apparaissant que dans des contextes particuliers. Il en est de même pour la moquerie, qui consiste à faire de quelqu'un ou de quelque chose un objet de plaisanterie. Puisqu'elle a pour fonction de discréditer l'adversaire avec humour, la moquerie n'est pas très fréquemment utilisée, les candidats choisissant d'y avoir recours dans des contextes qu'ils jugent appropriés. L'insulte quant à elle est presque complètement exclue. Définie comme un acte de langage offensant visant à outrager, à offenser un individu, l'insulte est une arme à double tranchant puisqu'il est fréquent que le recours à l'insulte entraîne une riposte de l'adversaire, riposte qui peut parfois être plus offensante pour l'instigateur de l'insulte. De plus, le recours à

l'insulte peut être mal perçue par l'électorat, directement impliqué dans le discours électoral puisqu'il est directement exposé aux échanges tenus entre les candidats.

Nous attribuons d'ailleurs aux électeurs une part de responsabilité dans le fait qu'il y ait une différence si importante entre le recours fréquent aux reproches et aux critiques par rapport à l'utilisation des insultes. Les différentes controverses survenues lors des élections provinciales de 2007 et fédérales de 2008 nous montrent que l'électorat réagit négativement aux publicités négatives et aux attaques s'en prenant à la vie privée des personnes ciblées. De fait, les candidats optent pour une stratégie qui limite les risques de ternir leur image publique en usant d'actes de langage péjoratifs se construisant sur des faits connus de tous, ouvertement présentés et potentiellement critiquables. Le désir de préserver leur image publique intacte incite certainement les politiciens québécois à utiliser des actes de langage dépréciatifs leur permettant de porter un jugement appuyé sur des faits connus du public, ce qui a nous permis de constater que le discours politique en campagne électorale reste somme toute assez courtois.

Évidemment, cette étude n'a pas la prétention de dresser un portrait exhaustif des formes de qualification péjorative dans le discours politique. Elle nous permet simplement d'en avoir un aperçu, en proposant un examen approfondi d'un contexte bien précis, à une époque spécifique. Une étude plus vaste mériterait d'être entreprise puisque la présente étude est particulièrement restrictive dans la mesure où elle ne s'attarde qu'à la campagne électorale de 2007. Comme nous l'avons précédemment souligné, le discours électoral est assez courtois puisque l'électorat en est témoin et que c'est en partie sur l'impression que font les candidats que les électeurs basent leur choix. Ainsi, ce qui est dit sur eux compte beaucoup, mais ce qui est dit par eux compte tout autant, la façon dont ils discréditent leurs adversaires influence aussi l'image qu'ils projettent auprès de l'électorat. Il y a fort à parier que dans un autre contexte, le discours politique n'est pas construit de la même façon.

Aussi, lorsque les candidats commentent les actes ou les paroles de leurs adversaires au cours d'un mandat, ils optent peut-être pour des actes de langage dépréciatifs différents. De même, les propos tenus lors des séances parlementaires en Chambre des Communes sont certainement beaucoup moins courtois que ceux entendus lors de la campagne électorale, entre autres parce que les députés élus se font face et qu'ils adressent leurs attaques directement à leurs opposants, sans avoir à se préoccuper de la réaction de l'électorat. Il serait donc intéressant d'élargir la portée de notre étude et de voir sous quelles formes se présente la qualification péjorative dans un ensemble de contextes. Une plus vaste étude nous permettrait d'avoir une vision d'ensemble des actes de langage péjoratifs utilisés dans le discours politique au Québec.

De même, une étude diachronique pourrait aussi être envisagée afin de vérifier si le discours électoral au Québec et les formes de qualification péjorative qui y sont rattachées ont toujours été utilisées dans les mêmes proportions. À partir des documents d'archives existants, il serait intéressant de vérifier si le discours politique présenté dans les bulletins d'informations a toujours été aussi courtois ou si, à une époque où le contexte politique était plus tendu, les propos étaient aussi plus hargneux et si l'insulte était plus fréquente. Il est possible d'envisager qu'au cours des années, le discours politique s'est transformé et que les actes de langage dépréciatifs n'étaient pas utilisés dans la même mesure.

Finalement, une étude comparative pourrait être envisagée, de façon à comparer les discours politiques tenus au Québec avec les discours politiques de d'autres pays, entre autres avec le discours politique tenu lors des présidentielles françaises ou encore lors des présidentielles américaines. Une telle comparaison nous permettrait de vérifier où se situent les propos des politiciens québécois par rapport à ceux des politiciens d'autres pays. Nous pourrions ainsi comparer efficacement la nature du discours politique au Québec et déterminer si oui ou non il est plus courtois que dans d'autres pays.

Il va sans dire que ce travail, même s'il s'applique à un corpus très restreint, nous permet d'en apprendre beaucoup sur le discours politique tenu en campagne électorale. Nos recherches ouvrent aussi la voie à des recherches plus vastes, qui nous permettront d'élargir la portée de l'analyse commencée ici, en multipliant les données comparatives et en diversifiant les perspectives.

## ANNEXE I

### Catégorisation des formes de la qualification péjorative

---

#### *Avertissement/Menace*

---

AB : La vérité a ses droits et monsieur Charest ne pourra pas dire n'importe quoi en campagne électorale [...] <SRC\_21 février 2007>

AB : C'est à not' tour de dire « Dehors ! » à Jean Charest ! <SRC\_24 février 2007>

JC : Si Monsieur Boisclair se prête à ce jeu de confusion comme il l'a affirmé dans son programme et pas juste là-d'ssus, *c'est pas comme si c'était uniquement réservé à ça, même sur la question du référendum, Monsieur Boisclair fait une feinte pis tente de cacher aux Québécois c'qu'i(l) propose réellement en refusant d'employer le mot référendum.* [...] < SRC\_26 février 2007>

JC : Les choses continuent comme la veille le lendemain de l'élection, et c'que le gouvernement fédéral aura mis dans son budget, que ce soit dans un terme de péréquation, n'existeront plus, ne seront plus là le jour où le Parti québécois fait un référendum et cherche à créer l'indépendance. Faut être clair là-d'ssus, faut l'dire. < SRC\_26 février 2007>

AB : La réponse aux demandes de Mario Dumont, elle est déjà venue du gouvernement de monsieur Harper. La réponse à la réouverture du dossier constitutionnel, c'est non. N-O-N ! <TVA\_27 février 2007>

JC : Si André Boisclair vous dit j'veux un référendum le plus vite possible puis des référendums jusqu'à temps... que j'ai raison, [dès] vingt-six mars prochain, les Québécois auraient raison de dire non à un référendum pis oui à

---

l'équipe libérale. <SRC\_1 mars 2007>

JC : Posons-lui la question : « Êtes-vous fédéraliste ? » le mot fédéraliste sortira pas de la bouche, en tout cas si ça devait arriver, ça s'rait lourd. <SRC\_3 mars 2007>

AB : Il doit, de façon claire, parler aux Québécois, ne pas avoir peur de les regarder dans les yeux et leur dire la vérité. Et la vérité c'est que l'intégrité du territoire québécois sera maintenue au lendemain d'un référendum gagnant. <TVA\_6 mars 2007>

MD : Aujourd'hui, la campagne de salissage contre les candidates et candidats de l'ADQ va aussi être un échec [*et j'invite Jean Charest à... à revenir... à défendre son bilan parce que c'est ce qui intéresse les Québécois*]. <TVA\_6 mars 2007>

MD : Si Jean Charest veut déterrer l'passé, [...] il devrait être sûr que i(l) a pas déjà, lui, dit exactement mot à mot l'contraire, comme c'est le cas avec la Charte des droits des victimes, comme c'est le cas avec le contrôle des armes à feu. <TVA\_6 mars 2007>

AB : *Monsieur Charest, depuis l'début d'la campagne, joue avec le feu, i(l) joue avec des allumettes pis cette fois-ci il vient de se brûler.* Pis le Premier Ministre doit s'expliquer, pas par communiqué de presse, en regardant les Québécois dans les yeux pis en leur disant quelle est la vérité, que le territoire du Québec est indivisible. <SRC\_6 mars 2007>

MD : Je le somme de dire aux Québécois quelque chose de clair, sans MAIS dans sa phrase, sans PEUT-ÊTRE, sans ambiguïté. Si i(l) est pas à la hauteur de défendre le territoire national des Québécois, i(l) est pas à la hauteur d'être Premier Ministre du Québec. <TVA\_7 mars 2007>

AB : Je voudrais rappeler mes concurrents, monsieur Dumont pis monsieur Charest, à l'ordre. Je veux leur dire que cette campagne-là c'est pas juste une occasion de s'tirer des noms pis de se garocher des roches. C'est une occasion de parler aux Québécois, c'est ce qu'on fait depuis le début de la campagne électorale. <TVA\_7 mars 2007>

AB : Comme dit le vrai monde, Mario Dumont i(l) devrait enligner ses babines

avec ses bottines ! <SRC\_14 mars 2007>

MD : I(ls) savent lire le bilan du gouvernement, i(ls) savent lire les journaux, i(ls) savent compter c'qui manque dans leur portefeuille à cause de Jean Charest, pis présentement i(ls) sont en train de compter le nombre de jour qui leur restent, avant de dire à Jean Charest c'qui pensent de son gouvernement. <SRC\_16 mars 2007>

AB : *[Quand on voit le moment qui nous a été versé, on a additionné là-d'dans toute sorte de chiffres, des pommes pis des oranges pour se donner bonne figure, pis mettre un gros chiffre, pis penser que soudainement les Québécois vont s'mettre à g'noux pis vont applaudir sans dire un mot.]* Fiez-vous sur moi, les Québécois i(ls) se mettront pas à genoux, les Québécois i(ls) s'f'ront pas ach'ter [...]! <SRC\_20 mars 2007>

JC : Si monsieur Dumont est pas capable de dire où il va couper et de quelle façon et... quel redressement il va faire, on a raison de se méfier. Attendez-vous à des tickets modérateurs en santé, entre autres. Ça, ça s'en vient. Cinquante dollars par visite là, probablement pour les gens qui vont à l'hôpital, les plus démunis. Ça, ça va faire mal. <TVA\_20 mars 2007>

AB : C'est pas vrai qu'on va retourner, là, aux travaux forcés. Qu'est-ce qu'i(l) veut, monsieur Dumont, là? Qu'i(l) nous l'dise clairement quelles genres de mesures il va mettre pour sortir vingt-cinq milles personnes de l'aide sociale, quelles sont les coupures qu'il va mettre sur pied, quelles genres de techniques il va utiliser. *[On a déjà connu les Boubou-macoutes, est-ce que ce sera dorénavant les Dumont-macoutes qu'i(l) veut établir au Québec ?]* <SRC\_21 mars 2007>

JC : Les gens qui vont voter pour l'ADQ, ils vont diviser le vote et qu'i(ls) vont euh... en faisant ça, peut-être se retrouver avec André Boisclair. <SRC\_24 mars 2007>

AB : Voter pour l'Action démocratique du Québec, c'est courir le risque de rester pris avec Jean Charest comme Premier Ministre d'un gouvernement libéral. <SRC\_25 mars 2007>

---

---

### *Reproche*

---

MD : Jean Charest a manqué à sa parole. En ayant pas de programme aujourd'hui, André Boisclair a manqué à ses devoirs <SRC\_21 février 2007>

AB : *La vérité a ses droits et monsieur Charest ne pourra pas dire n'importe quoi en campagne électorale* comme il l'a fait tout récemment sur la question des droits de scolarité. <SRC\_21 février 2007>

JC : Il fait la démonstration qu'il ne sait pas de quoi il parle quand il recommande que la santé publique reçoive des instructions politiques... dans le dossier du C-difficile. <SRC\_22 février 2007>

JC : Chers amis, on est au jour deux de cette campagne électorale. Au Parti québécois, i(l) a toujours pas d'programme. <SRC\_22 février 2007>

JC : Monsieur Boisclair arrive derrière ça i(l) dit aux gens d'la région « tassez-vous c'est l'Parti québécois qui a la réponse à tout ça; je mets en péril mille emplois pis j'm'en fous, ça va être la solution du PQ ». Moi je... je suis déçu et je pense que dans la région les gens ont pas l'intention de demander à André Boisclair de trouver des solutions pour eux. < SRC\_23 février 2007>

MD : Aujourd'hui on se rend compte qu'André Boisclair a pas fait ses devoirs, i(l) a rien livré de c'qu'i(l) devrait livrer. Alors c'est un...là-dessus, c'est un aveu d'échec, i(l) dit aux Québécois qu'i(l) est pas prêt à, de toute façon, à faire un référendum. <SRC\_24 février 2007>

JC : Alors ils sont déficitaires dans c'qu'i(ls) ont annoncé hier de 1,8 milliard de dollars < SRC\_25 février 2007>

JC : I(l) oublie 30 millions de dollars pour l'indexation des prestations d'aide sociale. Ah! On a oublié 700 millions de dollars pour les médecins ! Ah ! la taxe sur le capital c'est pas 400 millions, c'est 1,5 milliard de dollars. < SRC\_25 février 2007>

JC : ( ) *qui joue avec l'avenir du Québec et qui joue sur les mots*. Si i(l) est incapable de vous dire dans les yeux que c'est un référendum qu'i(l) veut faire le plus vite possible, comment peut-on lui faire confiance ? < SRC\_25 février

---

2007>

MD : Vivement on veut une position autonomiste pour le Québec plutôt que de laisser André Boisclair jouer à quitte ou double avec l'avenir du Québec !  
<SRC\_25 février 2007>

AB : Jean Charest vient de dire aux Québécois et aux Québécoises qu'au lendemain d'une élection démocratique, où les Québécois et les Québécoises auront choisi, sans même déjà connaître le résultat de l'élection pis sans même connaître le budget fédéral, Jean Charest est en train de nous dire que les paiements de transfert qui auront été annoncés pendant la campagne électorale nous seront retirés au lendemain d'l'élection. Ça, ça s'appelle mes amis du chantage, pis les Québécois en ont assez et voilà pourquoi on va faire la souveraineté du Québec. <SRC\_25 février 2007>

JC : Si Monsieur Boisclair se prête à ce jeu de confusion comme il l'a affirmé dans son programme et pas juste là-d'ssus, c'est pas comme si c'était uniquement réservé à ça, même sur la question du référendum Monsieur Boisclair fait une feinte pis tente de cacher aux Québécois c'qu'i(l) propose réellement en refusant d'employer le mot référendum. Moi là-d'ssus, j'pense qu'il a des explications à donner : qu'i(l) les donne ces explications. <SRC\_26 février 2007>

JC : Les choses continuent comme la veille le lendemain de l'élection et c'que le gouvernement fédéral aura mis dans son budget, que ce soit dans un terme de péréquation, n'existeront plus, ne seront plus là le jour où le Parti québécois fait un référendum et cherche à créer l'indépendance. Faut être clair là-d'ssus, faut l'dire. <SRC\_26 février 2007>

MD : Présentement au Lac St-Jean, promenez-vous dans les rues, en tout cas hier soir on est arrivé, on n'a pas vu de pancartes du PQ. <SRC\_26 février 2007>

MD : I(l) a beaucoup de gens au Québec qui sont pas capables d'avoir accès à un médecin et à l'ADQ on va leur donner accès à un médecin pis on est fier de le faire; pis en attendant ce que les gens attendraient de Philippe Couillard c'est des résultats et pas des excuses. <SRC\_27 février 2007>

JC : là où nous mettons, nous, 200 millions de dollars, le Parti québécois ne dit rien de précis. <SRC\_27 février 2007>

---

JC : C'est un choix fait par l'ADQ d'aller dans les structures alors que le choix que nous faisons au Parti libéral du Québec, c'est d'aller dans les services. <SRC\_27 février 2007>

AB : [qui dit] « votez pour moi c'est... parce que sinon vous n'aurez pas les services », qui fait une condition de l'établissement du centre d'hémodialyse l'élection du Parti libéral. Y a quand même ben une limite. Ça s'appelle du chantage, de la vieille politique, on s'tient loin de ça ! <TVA\_27 février 2007>

MD : Si la réforme est dans le cul de sac qu'elle est aujourd'hui, ça c'est fait avec les gens qui sont en place, là. [...] <SRC\_1 mars 2007>

MD : C'est E effort pour la note de Jean Charest parce qu'i(l) s'est... I(l) s'en est jamais occupé, i(l) s'est jamais mouillé dans le dossier de l'éducation, i(l) a surfé au d'ssus des... des problèmes, i(l) a laissé deux ministres euh... surfer au-d'ssus des problèmes. <SRC\_1 mars 2007>

MD : Comment i(l) peut s'engager sérieusement à dire qui veut être premier ministre pour quatre ans quand i(l) part au point de départ sur la ligne de départ i(l) lève le bras pis i(l) dit : « moi j'suis inconscient des problèmes et j'en suis fier ». <SRC\_1 mars 2007\_3:37-3:46>

MD : Jean Charest est à la base de son propre échec en santé. Je comprends par exemple qu'i(l) cherche des excuses. <SRC\_2 mars 2007>

JC : Quand le gouvernement du Parti québécois s'est fait élire en 1994, c'tait-tu ça sa première priorité ? C'tait-tu la santé, c'tait-tu les médecins ? C'tait pas ça, c'était d'faire un référendum. <SRC\_2 mars 2007>

JC : C'est pas un autre... juste un autre citoyen du Québec, ça. S'i(l) fait d'la politique pis i(l) accepte d'être chef d'un parti politique, sur une question comme celle-là, on peut pas être entre deux chaises. On est ou à un endroit ou on est à l'autre. <TVA\_3 mars 2007>

MD : On a vu hier le discours de Jean Charest qui avait oublié s'qui avait sur son autobus à côté... à côté d'sa face, il se souvenait pu qu'i(l) était supposé d'unir pis i(l) commencé à diviser les Québécois. <TVA\_3 mars 2007>

MD : I(l) est tellement dans l'improvisation qu'i(l) oublie c'qui est collé sur son gros autobus : S'UNIR. I(l) est en train de diviser les Québécois. <SRC\_3

---

mars 2007>

AB : Dans le monde politique d'aujourd'hui, et monsieur Dumont et monsieur Charest conduisent le Québec au statut quo. Les deux nous envoient directement sur un mur. <SRC\_3 mars 2007>

JC : Je ne comprends pas... toujours pas pourquoi monsieur Dumont est pas capable de nous dire, veut pas pis refuse de chiffrer. I(l) avance, pourquoi il refuse de chiffrer ? Moi j'peux pas v'nir à d'autres conclusions qu'i(l) cache quelque chose. <SRC\_5 mars 2007>

MD : [On va] s'occuper de discipliner nos candidats, mais Jean Charest doit aussi s'occuper de répondre de quatre années d'un gouvernement qui a pas livré la marchandise aux Québécois. <SRC\_5 mars 2007>

AB : i(l) a réuni alentour de lui une équipe qui sont essentiellement des novices, pas d'expérience gouvernementale, pas d'expérience de la chose publique, ça donne les résultats qu'on voit là. Il s'passe pas une journée sans qu'i(l) soit obligé de défendre ses... ses candidats. [*Monsieur Dumont, c'est gonflé à l'hélium.*] <TVA\_6 mars 2007>

MD : J'me souviens d'un ministre de la sécurité publique pendant le mandat de Jean Charest qui est parti en Floride en pleine crise autochtone. À l'heure actuelle, vous avez une mère de famille qui avait promis à ses enfants une vacance pour la semaine de relâche. C'est Jean Charest qui a choisi la date des élections. <TVA\_6 mars 2007>

MD : I(l) faisait lui-même des discours, à Winnipeg entre autres, dans lequel il disait : « Ben oui, y a eu le drame de Polytechnique, mais... il faut pas hen... il faut pas devenir trop émotif avec ça ». <SRC\_6 mars 2007>

MD : 15 seulement, c'est le chiffre qui est la somme des communiqués dans lesquels ils parlent de leur programme ou de leur bilan et 27 ce sont les communiqués qui visent à lancer de la boue aux adversaires. <SRC\_6 mars 2007>

MD : Son vrai rêve est toujours demeuré d'être Premier Ministre du Canada. Pis que même après quatre ans comme Premier Ministre du Québec, i(l) commet encore ce genre de... d'écart de positionnement. <SRC\_7 mars 2007>

---

MD : Comme gardien du territoire national québécois, Jean Charest est allé jouer hier dans une zone où un Premier Ministre du Québec ne peut pas aller. <TVA\_7 mars 2007>

AB : I(l)a tellement peur de son bilan qu'i(l) engage les Québécois dans une immense distraction, il divise les Québécois par ses propos irresponsables. <TVA\_7 mars 2007>

JC : Ça a été la bonne décision pour monsieur Plante et elle aurait dû être prise avant. C'est d'une valeur qu'on ait été obligé de se rendre jusqu'à aujourd'hui et que c'est rendu au pied du mur que monsieur Dumont a été obligé de prendre cette décision-là. <SRC\_8 mars 2007>

MD : Dans des épisodes comme ça, ils savent ce que j'accepte, ce que j'accepte pas. En même temps les gens savent ce que d'autres chefs ont accepté. Des candidats qui sont dans des situations comme ça, i(ls) les gardent pis i(ls) les cachent. <SRC\_10 mars 2007>

JC : C'est un événement qui va s'inscrire dans l'histoire politique du Québec. Celui d'un chef politique qui a choisi, malhonnêtement, dans le cadre d'un débat, de dire aux Québécois une chose qui était fautive, malhonnête. Qui a choisi d'exploiter politiquement une terrible tragédie que nous avons vécue au Québec. *[Non seulement avions nous jusqu'à hier un homme seul, maintenant nous avons un démagogue seul, qui a pas d'équipe qui a pas de plan et qui...]* <TVA\_14 mars 2007>

AB : La question de fond c'est de savoir depuis combien de temps monsieur Dumont a ce document entre les mains. Si monsieur Dumont a ce document entre les mains de longue date et qu'il l'a pas transmis à la Commission, cela est tout à fait irresponsable de sa part. <TVA\_14 mars 2007>

MD : Si i(l) a un pas important qui se fait dans le dossier du déséquilibre fiscal, c'est parce que Stephen Harper l'a promis et Stephen Harper il respecte ses promesses, contrairement à lui-même Jean Charest. <SRC\_15 mars 2007>

JC : C'est du jamais vu dans l'histoire du Québec un chef de parti qui vous demande, à vous, faites moi confiance, donnez-moi votre vote, mais j'vous dirai pas c'que j'vais faire en retour. Ça tient pas la route. Demander un chèque en blanc, c'est pas un programme électoral. <SRC\_17 mars 2007>

---

MD : On se doutait que Jean Charest, dont le bilan est faible, dont le bilan est mauvais, on se doutait bien que Jean Charest voudrait faire de la récupération politique avec le bilan d'un autre. I(l) a essayé de prendre le bilan de Stephen Harper pour s'habiller d'dans. <TVA\_19 mars 2007>

MD : [...] et c'est pas parce que Stephen Harper a tenu parole en matière de règlement du déséquilibre fiscal que les gens vont... pardonner à Jean Charest qu'il n'a pas tenu parole en matière de baisses d'impôts, qu'il n'a pas tenu parole en matière de santé, qu'il n'a pas tenu parole en matière de réingénierie et sur tellement d'autres sujets. <TVA\_19 mars 2007>

MD : [*On se doutait que Jean Charest, dont le bilan est faible, dont le bilan est mauvais,*] on se doutait bien que Jean Charest voudrait faire de la récupération politique avec le bilan d'un autre. I(l) a essayé de prendre le bilan de Stephen Harper pour s'habiller d'dans. <TVA\_19 mars 2007>

MD : André Boisclair est déculotté. La stratégie du Parti québécois, six mois avant les élections, était basée sur deux choses : pas de reconnaissance de la nation, pas de règlement du déséquilibre fiscal... des grosses chicanes, le PQ en galère. Et ce avec quoi André Boisclair se retrouve à la veille des élections, c'est l'contraire. <TVA\_19 mars 2007>

JC : [*i(l) y ait deux bureaux de... deux jours de bureaux de votes anticipés sans que les Québécois sachent les chiffres de monsieur Dumont, à mes yeux à moi, c'est inacceptable, c'est inacceptable.*] Alors on a beau avoir un budget fédéral pour... Si celui qui se présente comme étant l'autonomiste attend après le fédéral, pour avoir ses chiffres, moi j pense qu'i(l) fait pas sa job. <SRC\_20 mars 2007>

AB : Monsieur Charest i(l) retombe dans ses vieux faux plis, i(l) retombe dans la campagne de 2003, avec des promesses qu'il sait qu'il ne peut pas financer. <SRC\_20 mars 2007>

AB : C'est pas crédible, monsieur Charest a déjà à peu près brisé tout ce qu'i(l) avait pris d'promesses. I(l) retombe dans ses mêmes faux plis. <TVA\_20 mars 2007>

AB : Monsieur Charest a tellement rompu de promesses que c'est venu éclabousser tous la classe politique et nous en souffrons tous. <TVA\_20 mars 2007>

---

2007>

AB : Quand on voit le moment qui nous a été versé, on a additionné là-d'dans toute sorte de chiffres, des pommes pis des oranges pour se donner bonne figure, pis mettre un gros chiffre, pis penser que soudainement les Québécois vont s'mettre à g'noux pis vont applaudir sans dire un mot. *[Fiez-vous sur moi, les Québécois i(ls) se mettront pas à genoux, les Québécois i(ls) s'f'ront pas ach'ter J! <SRC\_20 mars 2007>*

MD : C'est intéressant qui parle des infirmières aujourd'hui, c'est intéressant qui parle des écoles aujourd'hui, parce que ça fait quatre ans qu'i(l) s'en occupe pas ! <SRC\_21 mars 2007>

MD : Cette planète qu'on habite, nous les adéquistes, c'est une planète qui a de la classe moyenne, c'est une planète qui a toute sorte de problèmes bien simples, ça s'appelle la terre. Et certainement que si monsieur Boisclair venait y faire un tour, peut-être qu'i(l) oublierait son idée de référendum. <SRC\_21 mars 2007>

AB : Ça, ça s'appelle du chantage, pis c'est pas vrai que c'est le Premier Ministre du Canada qui va choisir le Premier Ministre du Québec, ce sont des Québécois et Québécoises pis la job de monsieur Harper c'est de respecter la démocratie québécoise. <TVA\_22 mars 2007>

AB : Je pense que monsieur Dumont a été beaucoup trop vite, dans l'débat, pour pouvoir marquer des points, il a dit qu'il s'rait pas avec nous dans une coalition sur le référ... sur la souveraineté du Québec. [...] <SRC\_24 mars 2007>

---

### *Critique*

---

Philippe Couillard : Monsieur André Boisclair a fait preuve je dirais d'un manque de jugement... et presque, à la limite, d'irresponsabilité en... d'abord en déformant certains faits et en politisant des questions qui doivent être essentiellement des questions de nature scientifique. <SRC\_22 février 2007>

MD : C'est odieux de le [JC] voir jouer au gros *big shot*, au-d'ssus d'ses affaires, qui parade en début de campagne comme si tout était beau. <SRC\_22 février 2007>

JC : Pensez-vous que c'est raisonnable de présenter un programme où on vous dit : « on va financer un programme d'allocation en allant couper chez les gens qui reçoivent de l'aide sociale » ? D'abord où sont les chiffres ? C'est pas un détail, ça. Où sont les chiffres ? I(l) dit « j'vais aller couper... » I(l) va couper de combien ? <SRC\_23 février 2007>

AB : [Jamais] Il n'est intelligent de privatiser une partie de parc pour y construire des condominiums < SRC\_23 février 2007>

JC : Ben voilà ce qu'André Boisclair pense de vous, les citoyens du Québec, de chacun chacune d'entre nous, comme si nous étions, nous, une souris qu'on doit attraper. <SRC\_24 février 2007>

JC : Et c'est sous-estimer, à mes yeux, l'intelligence des Québécois et leur sens de c'que c'est la démocratie. <SRC\_24 février 2007>

JC : Quand le Parti québécois prend la peine d'écrire dans son programme qu'i(l) va garantir les transferts fédéraux, quand même, quand même. Faut le faire. C'est du délire, ça. ( ) *Faut l'dire. Comme il faut dire que c'est un référendum le plus vite possible, c'est ça qui s'prépare.* < SRC\_25 février 2007>

MD : [...] *pis qui rêve au fauteuil de l'autre.* Pis, les Québécois méritent mieux que ça. I(ls) méritent un premier ministre qui a une fidélité première et unique au peuple du Québec. < SRC\_25 février 2007>

JC : [...] qui joue avec l'avenir du Québec et qui joue sur les mots. Si i(l) est incapable de vous dire dans les yeux que c'est un référendum qu'i(l) veut faire le plus vite possible, comment peut-on lui faire confiance ? < SRC\_25 février 2007>

MD : Quand Jean Charest est assis dans le fauteuil du Premier Ministre du Québec, pis i(l) rencontre le Premier Ministre du Canada dans le fauteuil de Premier Ministre du Canada, on a toujours l'impression qui rêve pas à ce qui pourrait négocier de bon pour les Québécois, mais qui rêve au fauteuil de

l'autre <TVA\_25 février 2007>

AB : À l'Action démocratique du Québec, y a pas d'équipe, y a pas de cadre financier, y a pas d'expérience. <TVA\_27 février 2007>

AB : La réponse aux demandes de Mario Dumont, elle est déjà venue du gouvernement de monsieur Harper la réponse à la réouverture du dossier constitutionnel, c'est non. N-O-N ! <TVA\_27 février 2007>

JC : On propose un changement de structure mais ya rien de réfléchi là-d'dans, y a rien d' pensé. On semble pas avoir mesuré les conséquences. Moi j'trouve que ça ressemble beaucoup à ce que l'ADQ fait tous les jours. <TVA\_27 février 2007>

AB : Je vois qu'i(l) y a des gens qui ont des convictions plus élastiques que d'autres. <SRC\_27 février 2007>

AB : Avec Mario Dumont, son abolition des commissions scolaires, c'est trois ans de stagnation, c'est trois ans où on f'ra rien, c'est trois ans où on va se chicaner, c'est pas ça qu'i(l) faut pour Québec. <SRC\_28 février 2007>

AB : Monsieur Dumont n'a pas de cadre financier, y a pas d'équipe, il ne... n...n'a aucune possibilité que... qu'il forme le gouvernement <SRC\_28 février 2007>

JC : J'ai l'ADQ qui, lui, a de toute évidence une vision assez limitée, pour pas dire assez inquiétant, de l'avenir du soin de santé. <SRC\_28 février 2007\_2:19-2:30>

AB : Nous avons tous été consternés d'entendre le Premier Ministre dire qu'il avait respecté ses promesses en matière de santé. <SRC\_2 mars 2007>

MD : Je ne partage pas ces propos. C'est pas moi non plus le genre de Québec dans lequel j'veux vivre mais j'ose espérer que c'est pas... j'pense que les problèmes d'monsieur Boisclair dans cette campagne-ci sont beaucoup plus profonds. Vous avez vu la ratée de la sortie de son programme. < SRC\_2 mars 2007>

MD : C'est faible pour un Premier Ministre du Québec, le genre d'appel à l'aide à

Ottawa, quasiment à g'nous d'avant Ottawa pour qu'on l'aide parce là lui, lui dans sa campagne électorale au Québec, ça va pas comme il voulait. <SRC\_3 mars 2007>

AB : Plus ils se rendent compte que les propositions présentées par monsieur Dumont sont irréalistes, moins ils auront d'enthousiasme à sout'nir l'Action démocratique. <SRC\_3 mars 2007>

AB : Un qui vend des illusions l'autre qui veut pus bouger... *[Véritablement, là, on est dans... dans le... en plein dans le film le Laurel et Hardy des fédéralistes]*. <SRC\_4 mars 2007>

JC : Quand j'fais un peu la comparaison des forces en présence dans la région ici, c'qu'on a fait, mon équipe à moi, et les adversaires, que j'dis toujours respectueusement, j'compare les équipes, dans un cas y n'a pas d'équipe, à peu près pas, dans notre cas à nous on a une équipe forte, alors c'est là-d'ssus qu'on va faire la campagne. <SRC\_4 mars 2007>

AB : *[i(l) a réuni alentour de lui une équipe qui sont essentiellement des novices, pas d'expérience gouvernementale, pas d'expérience de la chose publique, ça donne les résultats qu'on voit là. Il s'passe pas une journée sans qu'i(l) soit obligé de défendre ses... ses candidats.]* Monsieur Dumont, c'est gonflé à l'hélium <TVA\_6 mars 2007>

AB : Est-que nous sommes... est-que nous sommes en campagne référendaire ? Ben moi j'ai plutôt l'impression qu'on est en campagne électorale pis j'ai devant moi des gens qui, sur la scène constitutionnelle n'ont rien à dire. L'un qui vend des illusions, l'autre qui est complètement résigné. <TVA\_6 mars 2007>

AB : Monsieur Charest, depuis l'début d'la campagne, joue avec le feu, i(l) joue avec des allumettes pis cette fois-ci il vient de se brûler. Pis le Premier Ministre doit s'expliquer, pas par communiqué de presse, en regardant les Québécois dans les yeux pis en leur disant quelle est la vérité, que le territoire du Québec est indivisible. <SRC\_6 mars 2007>

AB : Daniel Johnson i(l) avait dit que c'est la... et je le cite pas au mot mais de mémoire, que c'est la responsabilité de chaque personne qui siège à l'Assemblée Nationale de défendre l'intégrité du territoire. Monsieur Bourassa avait fait la même chose. Donc qu'est-ce qui se passe au Parti libéral du

Québec ? <SRC\_7 mars 2007>

JC : Où est l'équipe ? Tsé. T'as beau avoir lancé une affaire un moment donné mais... qui va porter ça ? Qui va défendre ça ? C'est ça le choix du 26 mars ? <SRC\_10 mars 2007>

JC : C'est un nouveau record. C'est la première fois au Québec au rythme où ça va, là, qu'on aura un parti politique...là monsieur Dumont pis l'ADQ vont présenter plus de candidats qu'i(l) a de comtés. <SRC\_10 mars 2007>

JC : S'il est vrai que monsieur Dumont disait lui qu'i(l) en a plein ses bottines à s'occuper de son équipe, moi j'ai plein de talents dans mon équipe, c'est ça la différence entre les deux. <TVA\_11 mars 2007>

JC : *[C'est un événement qui va s'inscrire dans l'histoire politique du Québec. Celui d'un chef politique qui a choisi, malhonnêtement, dans le cadre d'un débat, de dire aux Québécois une chose qui était fausse, malhonnête. Qui a choisi d'exploiter politiquement une terrible tragédie que nous avons vécue au Québec.]* Non seulement avions-nous jusqu'à hier un homme seul, maintenant nous avons un démagogue seul, qui a pas d'équipe qui a pas de plan et qui... <TVA\_14 mars 2007>

AB : Avec monsieur Dumont, y a pas d'équipe, y a pas de chiffres. Derrière les clips, c'est le vide. C'est un one man show, l'Action démocratique du Québec. <TVA\_14 mars 2007>

AB : Jean Charest il pratique c'que j'ai appelé le fédéralisme de résignation. <SRC\_14 mars 2007\_1:38-1:42>

MD : Les Québécois, c'est pas juste un changement de couleur qui veulent au gouvernement, c'est un changement pour le vrai, c'est des modifications qui vont vraiment changer la vie des Québécois. <SRC\_15 mars 2007>

JC : Gouverner le Québec, ça se fait pas avec une personne seule qui a des projets mal attachés, qui sait pas compter, qui sait pas lire, pis qui sait tromper. <SRC\_16 mars 2007>

MD : Une personne qui est élue avec 30, 32 pourcent des votes, y a 65, 70 pourcent des gens qui veulent pas de référendum, pis qui dit moi j'en fais un

quand même, c'est une manque de jugement évident. <SRC\_17 mars 2007>

MD : On se doutait que Jean Charest, dont le bilan est faible, dont le bilan est mauvais, *[on se doutait bien que Jean Charest voudrait faire de la récupération politique avec le bilan d'un autre. I(l) a essayé de prendre le bilan de Stephen Harper pour s'habiller d'dans.]* <TVA\_19 mars 2007>

JC : i(l) y ait deux bureaux de... deux jours de bureaux de votes anticipés sans que les Québécois sachent les chiffres de monsieur Dumont, à mes yeux à moi, c'est inacceptable, c'est inacceptable. *Alors on a beau avoir un budget fédéral pour... Si celui qui se présente comme étant l'autonomiste attend après le fédéral, pour avoir ses chiffres, moi j pense qu'i(l) fait pas sa job.* <SRC\_20 mars 2007>

MD : c'est une baisse d'impôt qui va être accompagnée de tarifs qui vont représenter deux fois plus d'argent, parce que ça aussi c'est dans les méthodes libérales. On vous en donne... On vous donne une piastre d'la main droite, on vous en r'prend deux d'la main gauche. <SRC\_20 mars 2007>

AB : Pour tout problème complexe, i(l) a une solution simple et son cadre financier ben i(l) fait pas exception. Pour être simple, c'est simple ! <SRC\_20 mars 2007>

AB : Pensez-vous que c'est le dernier budget d'hier soir, le budget d'monsieur Harper, qui va nous faire oublier quatre ans de gouvernement de Jean Charest ? <TVA\_20 mars 2007>

AB : Tous les Premiers Ministres du Québec se sont levés pour dire que ça avait pas de bon sens alors aujourd'hui, je d'mande à Jean Charest, je d'mande à Mario Dumont de se tenir debout, comme des vrais Québécois, pis de dire NON à une intrusion du fédéral dans nos champs de compétence. <TVA\_20 mars 2007>

AB : C'est pas vrai qu'on va retourner, là, aux travaux forcés. Qu'est-ce qui veut, monsieur Dumont, là? Qu'i(l) nous l'dise clairement quels genres de mesures il va mettre pour sortir vingt-cinq milles personnes de l'aide sociale, quelles sont les coupures qu'il va mettre sur pied, quels genres de techniques il va utiliser. On a déjà connu les Boubou-macoutes, est-ce que ce sera dorénavant les Dumont-macoutes qu'i(l) veut établir au Québec ? <SRC\_21 mars 2007>

JC : Ça veut dire que vous coupez dans la santé, ça veut dire qu'i(ls) vont couper dans l'éducation, ça veut dire des coupures. <SRC\_21 mars 2007>

AB : Une comptabilité plus rigoureuse démontrerait un solde budgétaire déficitaire. Il affiche un déficit d'au moins 5,3 milliards de dollars <SRC\_21 mars 2007>

MD : On comprend qu'i(l) veut dire qu'André Boisclair a pas tellement d'utilité dans un contexte de fédéralisme d'ouverture, j'l'ai dit toute la semaine. <SRC\_22 mars 2007>

MD : Cet homme là n'est pas dans la lignée du grand démocrate qu'était René Lévesque. André Boisclair n'est pas un démocrate. André Boisclair est trop faible pour diriger le Québec. <SRC\_22 mars 2007>

MD : On voit mal qu'est-ce qu'André Boisclair irait faire d'utile quand, à Ottawa y a une volonté de collaboration. <TVA\_22 mars 2007>

AB : On voit encore monsieur Dumont qui, de façon tout croche, mène le débat sur les accommodements raisonnables. <SRC\_23 mars 2007>

MD : I(l) a été nul dans le dossier des accommodements raisonnables, faible comme un tapis de porte pis là i(l) pense qu'il va se reprendre en voulant jouer le rôle de l'arbitre et en voulant jouer le rôle du directeur général des élections. <SRC\_23 mars 2007>

MD : Même si votre candidat local l'a caché pendant trente jours, un vote pour le PQ c'est un vote pour André Boisclair, André Boisclair avec des manques de jugements, André Boisclair avec les cassettes de grands mots qu'on comprend pas. <SRC\_23 mars 2007>

MD : Soit qu'i(l) écoute pas, soit i(l) est comme Jean Charest, qu'i(l) écoute pas la population, i(l) écoute pas c'que les autres disent. *[Il s'comporte comme un enfant gâté dans sa chaise haute, la prochaine étape c'est qui va faire la danse du bacon si i(l) a pas c'qui veut.]* <SRC\_24 mars 2007>

MD : Personne pourrait être plus faible que Jean Charest avec la gaffe de cette semaine. Impossible. Écoutez : i(l) a obtenu d'l'argent pis i(l) a dit au fédéral : « Hé, savez-vous quoi, moi, finalement, j'en ai pus besoin ». <SRC\_24 mars 2007>

2007>

MD : Des comportements comme ceux de Jean Charest qui s'en allait à gauche, à droite, dans l'Suroît, dans l'mont Orford, des directions non souhaitées par la population, ce sera pus possible. <SRC\_24 mars 2007>

JC : Les Québécois pourront tenir compte de ce... cette invitation au moment où ils iront voter demain. Ce sera l'occasion de se rappeler qu'au Parti québécois et à l'ADQ, ils ont l'habitude de travailler ensemble. <SRC\_25 mars 2007>

AB : Ce que je vois à nouveau, c'est que monsieur Dumont craque sous la pression. Il est prêt à accepter n'importe quoi des fédéralistes. <SRC\_25 mars 2007>

AB : Et il a donné une réponse courte, sur le fond, s'est-il expliqué ? Est-ce que monsieur Dumont s'est expliqué sur le fond ? Pas une seule fois. <SRC\_25 mars 2007>

MD : Toutes les portes sont barrées autour de lui et là i(l) est un peu comme un noyé qui... qui essaye de faire couler quelqu'un avec lui, d's'accrocher à quelqu'un pour le faire couler avec lui, pis non nous on veut pas couler avec lui. <SRC\_25 mars 2007>

---

### *Accusation*

---

AB : Je maintiens que le gouvernement a été négligeant. <SRC\_22 février 2007>

AB : Jean Charest ment à la population quand il dit que pour chaque dollar qu'il va aller chercher dans la poche des étudiants, il va aller en injecter dix d'argent neuf. C'est de la fausse représentation. <SRC\_25 février 2007>

AB : Au moment où ce budget-là sera adopté à la Chambre des Communes i(l) aura un petit astérisque « ouais mais si le PQ prend le pouvoir, le budget ne tient pas ». C'est ça le fédéralisme rentable ? C'est ça le fédéralisme asymétrique que salue monsieur Charest ? Ça c'est un fédéralisme du chantage

< SRC\_25 février 2007 >

AB : Jean Charest a trompé les Québécois, en 2003, en faisant des promesses irréalistes, qu'il savait qu'il ne pourrait réaliser, et maintenant, il insulte leur intelligence en criant mission accomplie. <SRC\_2 mars 2007>

MD : Quand tu rentres au bureau à minuit l'soir, visiblement dans un geste qui aide ou qui sauve le gouvernement, le Parti libéral, le Premier Ministre, ça regarde mal. <TVA\_14 mars 2007>

MD : Il a trahi le sérieux d'années de démarches des Québécois et il démolit le rapport de force du Québec pour l'avenir. Il doit être sanctionné pour ce geste opportuniste et raté. <SRC\_22 mars 2007>

### *Ironie/Moquerie*

JC : Monsieur Boisclair ne parle plus de référendum... et là i(l) parle d'une consultation populaire. Alors ça va être une consultation populaire... Il va peut être s'promener dans les centres d'achats pis « Voulez-vous vous séparer, vous? Vous séparez-vous? Voulez-vous vous séparer... Ça en fait quatre, ça en fait deux »... Bon. <SRC\_22 février 2007>

MD : En voyant les candidats libéraux comme ça, la ligne menton, menton, menton... ! <SRC\_25 février 2007>

MD : J'pense qu'on en est même rendu à craindre qu'i(l) remplace la Charte de la langue française que René Lévesque nous a donnée par une Charte d'la langue de bois ! <SRC\_25 février 2007>

MD : C'est plus charesttiste du nom d'un gouvernement qui accroche sa charrette derrière Stephen Harper pour se faire traîner. <SRC\_25 février 2007>

MD : C'est un peu ça la position où est André Boisclair. Lui est dans la petite auto, i(l) tient le volant. Si tu le r'gardes, i(l) a l'air de conduire mais en arrière, (il) y a Marc Laviolette, (il) y a des vieux démons du PQ qui poussent vraiment

l' panier. <TVA\_25 février 2007>

MD : (là) i(ls) poussent le panier pis on a peur qu'i(l) finisse dans la région... dans la...la section du congelé. <TVA\_25 février 2007>

JC : I(l) est dans l'autobus du OUI en 95, fait un discours à Toronto, on revient, on est autonomiste et là ben tsé j'vous sens déjà étourdis, là, à suivre les démarches. Vous trouvez pas ? <SRC\_3 mars 2007>

AB : *[Un qui vend des illusions l'autre qui veut pus bouger...]* Véritablement, là, on est dans... dans le... en plein dans le film le Laurel et Hardy des fédéralistes. <SRC\_4 mars 2007>

JC : En trois jours, j'ai vu davantage de panneaux nous mettant en garde contre les orignaux que de pancartes de l'ADQ. <SRC\_5 mars 2007>

JC : *Si Jean Charest veut déterrer l' passé, avant de permettre à des gens d'émettre des communiqués de presse avec son beau sourire pis sa belle photo en haut du communiqué, il devrait être sûr que i(l) a pas déjà, lui, dit exactement mot à mot l'contraire, comme c'est le cas avec la Charte des droits des victimes, comme c'est le cas avec le contrôle des armes à feu.* <TVA\_6 mars 2007>

JC : Tracé sud, tracé nord, ça dépend qui qui parle, dans quel comté. Ça dépend quel mois de l'année. C'est-tu un jour pair ou impair aujourd'hui ? <SRC\_10 mars 2007>

MD : Alors je vous dis aujourd'hui que je n'serais pas très surpris qu'au cours des prochains jours et des deux semaines qui restent, les Québécois se fassent dire qu'un vote pour l'ADQ, c'est ben ben épeurant pis qu'un vote pour l'ADQ, c'est ben ben dangereux. <SRC\_11 mars 2007>

JC : Chacun a droit à son opinion, han ? Ça a été euh...ça a été mon adversaire dans les débats le plus coriace d'la semaine. <SRC\_15 mars 2007>

AB : La seule chose qui est chiffrée dans le programme de l'Action démocratique du Québec, ce sont leurs bas de page ! <SRC\_17 mars 2007>

AB : Vous vous sou'nez de cette boutade de Parizeau ? Comptez sur les fédéralistes pour nous décevoir. C'était...c'était une boutade, ça. (tonalité

importante pour saisir l'ironie) <SRC\_18 mars 2007>

JC : Ça nous explique pourquoi on découvre tant de choses et de trous dans le programme de l'ADQ, parce que si vous achetez un gratteux, c'est écrit : « nul si découvert » ! <SRC\_20 mars 2007>

MD : [*Soit qu'i(l) écoute pas, soit i(l) est comme Jean Charest, qu'i(l) écoute pas la population, i(l) écoute pas c'que les autres disent.*] Il s'comporte comme un enfant gâté dans sa chaise haute, la prochaine étape c'est qui va faire la danse du bacon si i(l) a pas c'qui veut. <SRC\_24 mars 2007>

MD : Ben c'est sûr qui faut frotter fort pis faut aller dans les coins et j'pense même qu'i(l) faut aller jusqu'à déloger Claude Béchard dans Kamouraska-Témiscouata ! <SRC\_25 mars 2007>

---

### *Insulte*

---

MD : Vous m'lancer sur le terrain d'la méchanceté. Tsé, le gars qui remplissait les frigidaire pour l'ADQ à la dernière élection, j'me d'mande si i(l) a resté jusqu'à la fin parce qu'i(l) les remplissait pas bien, i(l) est candidat libéral dans Hochelaga-Maisonneuve, tsé. <SRC\_9 mars 2007>

## BIBLIOGRAPHIE

- Beuvain, Christian. 2005. « Des 'potentats du dollar' aux 'croisés de la peste'. Les Américains, figure du mal dans la presse communiste française des années cinquante ». *Voir Bouchet, Thomas (éd.), 2005.*
- Blommaert, Jan, et Jef Verschueren. 1992. "The Role of Language in European Nationalist Ideologies." *Pragmatics*, vol. 2/3, p. 355-375.
- Blommaert, Jan et Chris Bulcaen. 1997. "Political Linguistics". *Belgian Journal of Linguistics*, no 11, Amsterdam, Ed. J. Benjamins.
- Bonnafous, Suzanne. 1999. *L'image candidate à l'élection présidentielle de 1995 : Analyse des discours dans les médias*. Coll. Sociolinguistique. Paris. L'Harmattan.
- Bouchet, Thomas (éd.). 2005. *L'insulte (en) politique: Europe et Amérique latine du XIXe siècle à nos jours*. Coll. Sociétés. Dijon, Éditions universitaires de Dijon.
- Brown, Penelope et Stephen C. Levinson. 1987. *Politeness: some universals in language usage*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Collin-Platini, Muriel. 1978. « Une analyse du discours politique ». *La Linguistique*, no 14 (1), p. 29-54.
- Dunant, Sarah (ed). 1994. *The war of the words: The political correctness debate*. Londres, Virago Press.
- Ernotte, Philippe, et Laurence Rosier. 2004. « L'ontotype: une sous-catégorisation pertinente pour classer les insultes? » *Langue française*, no 144 (déc.) p.35-48.
- Gauthier, Gilles. 1995. « L'analyse du contenu des débats politiques télévisés ». *HERMÈS*, no 17-18, p. 355-370.
- Goffman, Erving. 1974. *Les rites d'interaction*. Coll. Le sens commun. Paris, Éditions de Minuit.
- Hall, Stuart. 1994. "Some 'Politically Incorrect' Pathways Through PC". *Voir Durant, Sarah (éd.). 1994.*

- Hocquet, Richard. 2005. « Nommer l'ennemi. Lutttes politiques et guerres civiles, Espagne 1808-1823 ». *Voir* Bouchet, Thomas (éd.), 2005
- Janicki, Karol. 1997. "Political Correctness: Conflict-ridden language, language ridden conflict or both?". *Voir* Blommaert, Jan et Chris Bulcaen, 1997.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. 1978. « Problèmes de l'ironie » in *L'ironie*, ouvrage collectif, p. 10-46. Coll. Linguistique et sémiologie; no 2. Lyon : Presses universitaires de Lyon,
- \_\_\_\_\_. 1984. « Discours politique et manipulation : Du bon usage des contenus implicites » in *Le discours politique*, Catherine Kerbrat-Orecchioni et Maurice Mouillaud (éd.). Coll. Linguistique et sémiologie. Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 213-225.
- \_\_\_\_\_. 2001. *Les actes de langage dans le discours: théorie et fonctionnement*. Coll. Fac. Linguistique. Paris, F. Nathan.
- Kiely, Richard. 2004. "Learning to critique in EAP", *Journal of English for Academic Purpose*, no 3, vol. 3, p. 210-227.
- Labov, William. 1978. *Le parle ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des États-Unis*. Coll. Le sens commun. Paris, Les éditions de minuit.
- Laforest, Marty. 2002. "Scenes of family life: complaining in everyday conversation" *Journal of pragmatics*, vol. 34, no 10-11, p. 1595-1620.
- Lakoff, George. 1996. *Moral Politics :What Conservatives Knows That Liberals don't*. Chicago. University of Chicago Press.
- \_\_\_\_\_. 2002. *Moral Politics : How Liberals and Conservatives Think*, 2<sup>e</sup> édition. Chicago. University of Chicago Press.
- Lakoff, Robin Tolmach. 2000. *The Language War*. Berkeley (Californie), University of California Press.
- Larroux, Guy. 2008. "Toward an Integrated Critical Teaching", *Le français d'aujourd'hui*, no 160 (mars), p. 79-88
- Mailleux, Catherine et Laurence Rosier. 2002. « "Dire du mal de" : étude linguistique d'une énonciation médisante », *Faits de langue*, n°19 : Le discours rapporté, Paris, Ophrys, p. 245-253.

- McCavana, Declan. 2005. « L'Irlande du Nord (1968-1998) ... Là où les murs parlent ». *Voir* Bouchet, Thomas (éd), 2005.
- Moeschler, Jacques et Antoine Auchlin. 2000. *Introduction à la linguistique contemporaine*. Coll. Coursus-lettres, Paris, Armand Colin.
- Monière, Denis. 1988. *Le discours électoral : Les politiciens sont-ils fiables?* coll. Dossiers documents, Montréal, Éd. Québec/Amérique.
- \_\_\_\_\_, Denis. 1991. « Analyse lexicographique du débat des chefs », *Revue canadienne de science politique*. Vol. XXIV, no 1 (mars), p.29-50.
- \_\_\_\_\_, Denis. 1992. *Le combat des chefs : Analyse des débats télévisés au Canada*. Coll. Dossiers documents. Montréal, Éd. Québec/Amérique.
- Pupier, Paul. 1998. « Pour une systématique des évaluatif en français », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, no 1, pp. 51-78.
- Sotirin, Patty et Heidi Gottfried. 1999. "The ambivalent Dynamics of Secretarial 'Bitching' : Control, Resistance, and the construction of Identity." *Organization*, vol. 6, no 1, pp. 57-80.
- Trognon, Alain et Janine Larrue. 1994. *L'analyse du discours politique*. Coll. U Psychologie, Paris, Éd. A. Colin.
- Vanderveken, Daniel. 1988. *Les actes de discours : essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*. Coll. Philosophie et langage, Liège, Pierre Mardaga.
- Van Dijk, Teun A. 1997. "What is Political Discourse?". *Voir* Blommaert, Jan et Chris Bulcaen, 1997.
- Vincent, Diane, Olivier Turbide et Marty Laforest. 2008. *La radio X: Les medias et les citoyens. Dénigrement et confrontation sociale*. Coll. Inter/ventions, Québec, Éditions Nota Bene.
- Vincent, Diane et Marty Laforest. 2004. « La qualification péjorative dans tous ses états », *Langue française*, no 144 (déc.), p.59-81.
- Weisinger, Hendrie. 2000. *L'art de la critique constructive*. Montréal, Éd. Transcontinental.